



fidh

RAPPORT ANNUEL 2010





fidh

RAPPORT ANNUEL 2010



04	Nos fondamentaux
05	Un mouvement universel et fédéraliste
06	164 ligues membres
07	Bureau international
08	Secrétariat international
10	La FIDH présente dans plus de 100 pays
12	Priorité 1 Protéger et soutenir les défenseurs des droits de l'Homme
16	Priorité 2 Protéger et promouvoir les droits des femmes
22	Priorité 3 Promouvoir et protéger les droits des migrants
26	Priorité 4 Promouvoir l'administration de la justice et lutter contre l'impunité
36	Priorité 5 Renforcer le respect des droits de l'Homme dans le cadre de la mondialisation
41	Priorité 6 Mobiliser la communauté des États
46	Priorité 7 Soutenir le respect des droits de l'Homme et l'Etat de droit en période de conflit, dans les situations d'urgence ou de transition politique
46	> Afrique Sub-saharienne
50	> Les amériques
54	> Asie
59	> Europe de l'Est et Asie Centrale
63	> Afrique du Nord et Moyen-Orient
68	Défis internes
77	Rapport financier 2010
78	Ils nous soutiennent

Nos fondamentaux

Un mandat : la protection de tous les droits

La FIDH est une ONG internationale qui défend tous les droits, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Elle inscrit son action dans le champ juridique et politique afin de renforcer les instruments internationaux de protection des droits humains et de veiller à leur application.

Une éthique : l'indépendance et l'objectivité

Reconnue d'utilité publique en France, où elle a son siège, la FIDH est une organisation non partisane, non confessionnelle, apolitique et à but non lucratif. Son indépendance et son objectivité sont les gages de sa crédibilité.

Une organisation au service de ses ligues

Mouvement fédéraliste, la FIDH agit par et pour ses organisations nationales membres et partenaires. Ce principe de gouvernance régit son mode de décision, d'action et de fonctionnement. Il lui confère une représentativité et une légitimité fortes : grâce à sa proximité permanente avec les sociétés civiles locales, la FIDH peut mesurer rapidement au plan local les entraves à l'action des défenseurs et activer tous les leviers de mobilisation pour leur apporter son soutien.

Une expertise éprouvée

La FIDH utilise une large gamme de moyens d'intervention qui ont fait leurs preuves : réactions urgentes publiques ou confidentielles ; missions internationales d'enquête, d'observation judiciaire et de défense ; dialogue politique, plaidoyer, contentieux, campagnes de sensibilisation.

Elle s'appuie sur un réseau de chargés de mission internationaux bénévoles et favorise l'échange d'expérience entre les défenseurs du monde entier pour renforcer la mutualisation des compétences.

Elle évalue en permanence ses activités pour gagner en efficacité et adapter ses objectifs à court, moyen ou long terme.

Trois niveaux d'action

Pour la FIDH, la transformation des sociétés est d'abord du ressort des acteurs locaux. Ses activités visent à renforcer leur capacité d'action et leur influence. Elle agit aux niveaux régional, national et international en soutien de ses organisations membres et partenaires pour remédier aux situations de violations des droits de l'Homme et consolider les processus de démocratisation. Son action s'adresse aux états et aux autres détenteurs de pouvoir, comme les groupes d'opposition armés et les entreprises multinationales.

Les principaux bénéficiaires sont les organisations nationales de défense des droits de l'Homme membres de la FIDH et, par leur intermédiaire, les victimes des violations des droits humains. La FIDH a également élargi son champ d'action à des organisations partenaires locales et développe des alliances avec d'autres acteurs des changements.



Côte d'Ivoire - déplacée de guerre fuyant les combats à Abidjan entre les Forces de défense et de sécurité appuyés par les miliciens pro-Gbagbo et les forces pro-Ouattara. La FIDH a enquêté sur place pendant et après les violences. © Issouf Sanogo / AFP

Un mouvement universel et fédéraliste

L'organisation et le fonctionnement de la FIDH reflètent ses principes de gouvernance : à la base, les 164 organisations membres.

Le Congrès

- Il regroupe les 164 organisations membres de la FIDH.
- Il se réunit tous les trois ans.
- Il débat des priorités thématiques et géographiques de la FIDH et définit ses grandes orientations stratégiques.

Le Bureau international

- Il compte 22 membres bénévoles issus des organisations membres de la FIDH et élus par le Congrès : le président, le trésorier, 15 vice-présidents et 5 secrétaires généraux.
- Il décline les orientations stratégiques selon les objectifs fixés par le Congrès et approuve les comptes annuels de la FIDH.
- Il se réunit trois fois par an et fait rapport au Congrès.

Le Bureau exécutif

- Il est composé de la présidente, du trésorier, des 5 secrétaires généraux et de 5 secrétaires généraux adjoints.
- Il assure la gestion des dossiers quotidiens et prépare l'organisation des Bureaux internationaux.
- Il se réunit une fois par mois et fait rapport au Bureau international.

Le Secrétariat international

- Basé à Paris, il est composé d'une équipe professionnelle, dirigée par un directeur général qui siège avec voix consultative au Bureau international et au Bureau exécutif. Ses équipes sont organisées par régions, par priorités d'action et en délégations permanentes. Il compte également un service communication et développement, ainsi qu'un service de soutien administratif et financier.
- En relation permanente avec le terrain, il met en œuvre les décisions des organes politiques de la FIDH en lien avec les organisations membres, les chargés de mission et les membres des Bureaux international et exécutif.



Séance d'ouverture du 37ème Congrès de la FIDH en Arménie. Avril 2010. © FIDH

164 ligues membres

AFGHANISTAN, ARMANSHAHR/OPEN ASIA / ALBANIE, ALBANIAN HUMAN RIGHTS GROUP (AHRG) / ALGÉRIE, COLLECTIF DES FAMILLES DE DISPARU(ES) EN ALGÉRIE (CFDA) / ALGÉRIE, LIGUE ALGÉRIENNE DE DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME (LADDH) / ALLEMAGNE, INTERNATIONALE LIGA FÜR MENSCHENRECHTE (ILMR) / ARGENTINE, LIGA ARGENTINA POR LOS DERECHOS DEL HOMBRE (LADH) / ARGENTINE, COMITÉ DE ACCIÓN JURÍDICA (CAJ) / ARGENTINE, CENTRO DE ESTUDIOS LEGALES Y SOCIALES (CELS) / ARMÉNIE, CIVIL SOCIETY INSTITUTE (CSI) / AUTRICHE, ÖSTERREICHISCHE LIGA FÜR MENSCHENRECHTE (OLFM) / AZERBAÏDJAN, HUMAN RIGHTS CENTER OF AZERBAIJAN (HRCA) / BAHREÏN, BAHRAIN HUMAN RIGHTS SOCIETY (BHRS) / BAHREÏN, BAHRAIN CENTER FOR HUMAN RIGHTS (BCHR) / BANGLADESH, ODHIKAR / BELARUS, HUMAN RIGHTS CENTER VIASNA / BELGIQUE, LIGA VOOR MENSCHENRECHTEN (LVM) / BELGIQUE, LIGUE DES DROITS DE L'HOMME - BELGIQUE / BÉNIN, LIGUE POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME AU BÉNIN (LDDHB) / BIRMANIE, ALTSEAN BURMA / BOLIVIE, ASAMBLEA PERMANENTE DE DERECHOS HUMANOS DE BOLIVIA (APDHB) / BOTSWANA, THE BOTSWANA CENTRE FOR HUMAN RIGHTS – DITSHWANELO / BRÉSIL, MOVIMENTO NACIONAL DE DIREITOS HUMANOS (MNDH) / BRÉSIL, JUSTIÇA GLOBAL (CJG) / BURKINA FASO, MOUVEMENT BURKINABÉ DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (MBDHP) / BURUNDI, LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME (ITEKA) / CAMBODGE, CAMBODIAN HUMAN RIGHTS AND DEVELOPMENT ASSOCIATION (ADHOC) / CAMBODGE, LIGUE CAMBODGIENNE DE DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME (LICADHO) / CAMEROUN, MAISON DES DROITS DE L'HOMME (MDH) / CANADA, LIGUE DES DROITS ET DES LIBERTÉS DU QUÉBEC (LDL) / CHILI, OBSERVATORIO CUIDADANO / CHILI, CORPORACION DE PROMOCION Y DEFENSA DE LOS DERECHOS DEL PUEBLO (CODEPU) / CHINE, HUMAN RIGHTS IN CHINA / COLOMBIE, CORPORACION COLECTIVO DE ABOGADOS JOSÉ ALVEAR RESTREPO CCAJAR / COLOMBIE, INSTITUTO LATINOAMERICANO DE SERVICIOS LEGALES ALTERNATIVOS (ILSA) / COLOMBIE, ORGANIZACION FEMENINA POPULAR (OFP) / COLOMBIE, COMITE PERMANENTE POR LA DEFENSA DE LOS DERECHOS HUMANOS (CPDH) / CONGO, OBSERVATOIRE CONGOLAIS DES DROITS DE L'HOMME (OCDH) / COSTA RICA (ASEPROLA), ASOCIACION DE SERVICIOS DE PROMOCION LABORAL (ASEPROLA) / CÔTE D'IVOIRE, MOUVEMENT IVOIRIEN DES DROITS HUMAINS (MIDH) / CÔTE D'IVOIRE, LIGUE IVOIRIENNE DES DROITS DE L'HOMME (LIDHO) / CROATIE, CIVIC COMMITTEE FOR HUMAN RIGHTS (CCHR) / CUBA (CCDHN), COMISION CUBANA DE DERECHOS HUMANOS Y RECONCILIACION NACIONAL (CCDHN) / DJIBOUTI, LIGUE DJIBOUTIENNE DES DROITS HUMAINS (LDDH) / ÉGYPTE, CAIRO INSTITUTE FOR HUMAN RIGHTS (EOHR) / EL SALVADOR, COMISION DE DERECHOS HUMANOS DEL SALVADOR (CDHES) / ÉQUATEUR, FUNDACIÓN REGIONAL DE ASESORIA EN DERECHOS HUMANOS (INREDH) / ÉQUATEUR, CENTRO DE DERECHOS ECONOMICOS Y SOCIALES (CDES) / ÉQUATEUR, COMISIÓN ECUMÉNICA DE DERECHOS HUMANOS (CEDHU) / ESPAGNE, ASOCIACION PRO DERECHOS HUMANOS DE ESPANA (APDHE) / ESPAGNE, FEDERACION DE ASOCIACIONES DE DEFENSA Y PROMOCION DE LOS DERECHO (FDDHH) / ÉTATS-UNIS, CENTER FOR CONSTITUTIONAL RIGHTS (CCR) / ÉTATS-UNIS, CENTER FOR JUSTICE & ACCOUNTABILITY (CJA) / ÉTHIOPIE, HUMAN RIGHTS COUNCIL (HRCO) / EUROPE, ASSOCIATION EUROPÉENNE POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME (AEDH) / FINLANDE, FINNISH LEAGUE FOR HUMAN RIGHTS (FLHR) - IHMISOIKEUSLIITTO / FRANCE, LIGUE DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN (LDH) / GÉORGIE, HUMAN RIGHTS CENTER (HRDC) / GRÈCE, HELLENIC LEAGUE FOR HUMAN RIGHTS (HLHR) / GUATEMALA, COMISION DE DERECHOS HUMANOS DE GUATEMALA (CDHG) / GUATEMALA, CENTRO DE ACCIÓN LEGAL EN DERECHOS HUMANOS (CALDH) / GUINÉE-BISSAU, LIGA GUINEENSE DOS DIREITOS HUMANOS (LGDH) / GUINÉE-CONAKRY, ORGANISATION GUINÉENNE DE DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN (OGDH) / HAÏTI, COMITE DES AVOCATS POUR LE RESPECT DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES (CARLI) / HAÏTI, CENTRE OECUMENIQUE DES DROITS HUMAINS (CEDH) / HAÏTI, RÉSEAU NATIONAL DE DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME (RNDDH) / HONDURAS, CENTRO DE INVESTIGACIÓN Y PROMOCIÓN DE LOS DERECHOS HUMANOS (CIPRODEH) / INDE, COMMONWEALTH HUMAN RIGHTS INITIATIVE (CHRI) / IRAK, IRAQI NETWORK FOR HUMAN RIGHTS CULTURE AND DEVELOPMENT (INHRCDD) / IRAN, DEFENDERS OF HUMAN RIGHTS CENTER IN IRAN (DHRC) / IRAN, LIGUE POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME EN IRAN (LDDHI) / IRLANDE, FREE LEGAL ADVICE CENTRES LIMITED (FLAC) / IRLANDE, IRISH COUNCIL FOR CIVIL LIBERTIES (ICCL) / IRLANDE DU NORD, COMMITTEE ON THE ADMINISTRATION OF JUSTICE (CAJ) / ISRAËL, B'TSELEM / ISRAËL, ASSOCIATION FOR CIVIL RIGHTS IN ISRAEL (ACRI) / ISRAËL, PUBLIC COMMITTEE AGAINST TORTURE IN ISRAEL (PCATI) / ISRAËL, ADALAH / ITALIE, LEGA ITALIANA DEI DIRITTI DELL'UOMO (LIDU) / ITALIE, UNIONE FORENSE PER LA TUTELA DEI DIRITTI DELL'UOMO (UFTDU) / JAPON, CENTER FOR PRISONERS' RIGHTS (CPR) / JORDANIE, AMMAN CENTER FOR HUMAN RIGHTS STUDIES (ACHRS) / KENYA, KENYA HUMAN RIGHTS COMMISSION (KHRC) / KIRGHIZISTAN, HRC CITIZENS AGAINST CORRUPTION (CAC) / KIRGHIZISTAN, KYRGYZ COMMITTEE FOR HUMAN RIGHTS (KCHR) / KIRGHIZISTAN, LEGAL CLINIC ADILET / KIRGHIZISTAN, KYLYM SHAMY / KOSOVO, COUNCIL FOR THE DEFENSE OF HUMAN RIGHTS AND FREEDOMS (CDHRF) / LAOS, MOUVEMENT LAO POUR LES DROITS DE L'HOMME (MLDH) / LETTONIE, LATVIAN HUMAN RIGHTS COMMITTEE (LHRC) / LIBAN, ASSOCIATION LIBANAISE DES DROITS DE L'HOMME (ALDHOM) / LIBAN, PALESTINIAN HUMAN RIGHTS ORGANIZATION (PHRO) / LIBÉRIA, REGIONAL WATCH FOR HUMAN RIGHTS (LWHR) / LIBYE, LIBYAN LEAGUE FOR HUMAN RIGHTS (LLH) / LITUANIE, LITHUANIAN HUMAN RIGHTS ASSOCIATION (LHRA) / MALAISIE, SUARA RAKYAT MALAYSIA (SUARAM) / MALI, ASSOCIATION MALIENNE DES DROITS DE L'HOMME (AMDH) / MALTE, MALTA ASSOCIATION OF HUMAN RIGHTS/ FONDATION DE MALTE / MAROC, ORGANISATION MAROCAINE DES DROITS DE L'HOMME (OMDH) / MAROC, ASSOCIATION MAROCAINE DES DROITS HUMAINS (AMDH) / MAURITANIE, ASSOCIATION MAURITANIENNE DES DROITS DE L'HOMME (AMDH) / MEXIQUE, LIGA MEXICANA POR LA DEFENSA DE LOS DERECHOS HUMANOS (LIMEDDH) / MEXIQUE, COMISION MEXICANA DE DEFENSA Y PROMOCION DE LOS DERECHOS HUMANOS (CMDPDH) / MOLDAVIE, LEAGUE FOR DEFENCE OF HUMAN RIGHTS OF MOLDOVA (LADOM) / MOZAMBIQUE, LIGA MOCANBICANA DOS DIREITOS HUMANOS (LMDDH) / NICARAGUA, CENTRO NICARAGUENSE DE DERECHOS HUMANOS (CENIDH) / NIGER, ASSOCIATION NIGERIENNE POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME (ANDDH) / NIGÉRIA, CIVIL LIBERTIES ORGANISATION (CLO) / NOUVELLE CALÉDONIE, LIGUE DES DROITS ET DU CITOYEN DE NOUVELLE CALÉDONIE (LDHNC) / OUGANDA, FOUNDATION FOR HUMAN RIGHTS INITIATIVE (FHRI) / OUBÉKISTAN, HUMAN RIGHTS SOCIETY OF UZBEKISTAN (HRSU) / OUBÉKISTAN, LEGAL AID SOCIETY (LAS) / PAKISTAN, HUMAN RIGHTS COMMISSION OF PAKISTAN (HRCP) / PALESTINE, PALESTINIAN CENTRE FOR HUMAN RIGHTS (PCHR) / PALESTINE, AL HAQ / PALESTINE, RAMALLAH CENTRE FOR HUMAN RIGHTS STUDIES (RCHRS) / PANAMA, CENTRO DE CAPACITACIÓN SOCIAL DE PANAMÁ (CCS) / PAYS-BAS, LIGA VOOR DE RECHTEN VAN DE MENS (LVRM) / PÉROU, ASOCIACION PRO DERECHOS HUMANOS (APRODEH) / PÉROU, CENTRO DE DERECHOS Y DESARROLLO (CEDAL) / PHILIPPINES, PHILIPPINE ALLIANCE OF HUMAN RIGHTS ADVOCATES (PAHRA) / POLYNÉSIE FRANÇAISE, LIGUE POLYNÉSIEENNE DES DROITS HUMAINS (LPDH) / PORTUGAL, CIVITAS / RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, LIGUE CENTRAFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME (LCDH) / RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, ORGANISATION POUR LA COMPASSION DES FAMILLES EN DÉTRESSE (OCODEFAD) / RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, LIGUE DES ÉLECTEURS (LE) / RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, GROUPE LOTUS / RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, ASSOCIATION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME (ASADHO) / RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, CND COMISIÓN NACIONAL DE LOS DERECHOS HUMANOS, INC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, HUMAN RIGHTS LEAGUE (HRL) - LIGA LIDSKYCH PRAV / ROUMANIE, THE LEAGUE FOR THE DEFENSE OF HUMAN RIGHTS (LADO) / ROYAUME-UNI, LIBERTY / RUSSIE, ANTI-DISCRIMINATION CENTER MEMORIAL (ADC MEMORIAL) / RUSSIE, CITIZENS' WATCH (CW) / RUSSIE, RUSSIAN RESEARCH CENTER FOR HUMAN RIGHTS (RRCHR) / RWANDA, COLLECTIF DES LIGUES POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME (CLADHO) / RWANDA, ASSOCIATION RWANDAISE POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES (ADL) / RWANDA, LIGUE RWANDAISE POUR LA PROMOTION ET LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME (LIPRODHOR) / SÉNÉGAL, ORGANISATION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME (ONDH) / SÉNÉGAL, RENCONTRE AFRICAINE POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME (RADDHO) / SERBIE, CENTER FOR PEACE AND DEMOCRACY DEVELOPMENT (CPDD) / SOUDAN, SUDAN HUMAN RIGHTS MONITOR (SUHRM) / SOUDAN, AFRICAN CENTER FOR JUSTICE AND PEACE STUDIES (ACJPS) / SUISSE, LIGUE SUISSE DES DROITS DE L'HOMME (LSDH) / SYRIE, DAMASCUS CENTER FOR HUMAN RIGHTS STUDIES (DCHRS) / SYRIE, COMMITTEES FOR THE DEFENSE OF DEMOCRACY FREEDOMS AND HUMAN RIGHTS (CDF) / TAÏWAN, TAIWAN ASSOCIATION FOR HUMAN RIGHTS (TAHR) / TANZANIE, THE LEGAL AND HUMAN RIGHTS CENTRE (LHRC) / TCHAD, LIGUE TCHADIENNE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH) / TCHAD, ASSOCIATION TCHADIENNE POUR LA PROMOTION ET LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME (ATPDH) / THAÏLANDE, UNION FOR CIVIL LIBERTIES (UCL) / TIBET, INTERNATIONAL CAMPAIGN FOR TIBET (ICT) / TOGO, LIGUE TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH) / TUNISIE, LIGUE TUNISIENNE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH) / TUNISIE, ASSOCIATION TUNISIENNE DES FEMMES DÉMOCRATES (ATFD) / TUNISIE, CONSEIL NATIONAL POUR LES LIBERTÉS EN TUNISIE (CNLT) / TURQUIE, INSAN HAKLARI DERNEGI (IHD) / DIYABAKIR / TURQUIE, HUMAN RIGHTS FOUNDATION OF TURKEY (HRFT) - TÜRKİYE İNSAN HAKLARI VAKFI / TURQUIE, İNSAN HAKLARI DERNEGI (IHD) / ANKARA / VIETNAM, COMITÉ VIETNAM POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME (CVDPH) / YÉMEN, HUMAN RIGHTS INFORMATION AND TRAINING CENTER (HRITC) / YÉMEN, SISTERS' ARAB FORUM FOR HUMAN RIGHTS (SAF) / ZIMBABWE, ZIMBABWE HUMAN RIGHTS ASSOCIATION (ZIMRIGHTS).

Bureau international

PRÉSIDENTE



Souhayr BELHASSEN
Tunisie

TRÉSORIER



Jean-François PLANTIN
France

VICE-PRÉSIDENTS



Yusuf ALATAS
Turquie



Aliaksandr BIALIATSKI
Biélarus



Amina BOUAYACH
Maroc



Juan Carlos CAPURRO
Argentine



Katherine GALLAGHER
États-Unis



Soraya GUTIEREZ ARGUELLO
Colombie



Asma JILANI JAHANGIR
Pakistan



Dismas KITENGE SENGA
République démocratique
du Congo



Kristiina KOUROS
Finlande



Karim LAHIDJI
Iran



Fatimata MBAYE
Mauritanie



Raji SOURANI
Palestine



Arnold TSUNGA
Zimbabwe



Dan VAN RAEMDONCK
Belgique



Paulina VEGA GONZALEZ
Mexique

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX



Roger BOUKA OWOKO
République du Congo



Khadija CHERIF
Tunisie



Luis GUILLERMO PEREZ
Colombie



Artak KIRAKOSYAN
Arménie



Paul NSAPU MUKULU
République démocratique
du Congo

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

Sidiki KABA
Sénégal

Patrick BAUDOQUIN
France

Daniel JACOBY
France

Michel BLUM
France

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS

Florence BELLMIER
France

Sophie BESSIS
Tunisie

Nabeel RAJAB
Bahreïn

Amandine REGAMEY
France

Debbie STOTHARD
Malaisie

DÉLÉGUÉS PERMANENTS

Haféz ABU SEADA
auprès de la Ligue
des États arabes (LEA)

Dobian ASSINGAR
auprès de la Communauté
Économique et Monétaire
de l'Afrique Centrale (CEMAC)

Michael ELLMAN
auprès du Commonwealth

Mabassa FALL
auprès de l'Union
africaine (UA)

Vilma NUÑEZ DE ESCORCIA
auprès de l'Organisation
des États américains
(OEA)

Nabeel RAJAB
auprès du Conseil
de coopération des États
du Golfe (GCC)

Debbie STOTHARD
auprès de l'Association des
États de l'Asie
du Sud-Est (ASEAN)

Secrétariat international



Antoine BERNARD
Directeur Général



Juliane FALLOUX
Directrice exécutive



Isabelle BRACHET
Directrice
des opérations
et du Bureau Asie

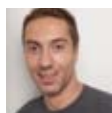


Marceau SIVIEUDE
Directeur adjoint des
opérations et directeur
du Bureau Afrique,
basé à Nairobi



Antoine MADELIN
Directeur
des activités
auprès des OIG

RECHERCHE ET OPÉRATIONS



Emmanouil ATHANASIOU
Responsable
Bureau Asie



Shiwei YE
Représentant permanent
auprès de l'ASEAN,
basé à Bangkok



Florent GEEL
Responsable adjoint
Bureau Afrique



Tchérina JEROLON
Chargée de programme
Bureau Afrique



Jimena REYES
Responsable
Bureau
Amériques



Delphine RAYNAL
Chargée de
programme
Bureau Amériques



Alexandra KOULAEVA
Responsable Bureau
Europe de l'Est-Asie
Centrale



Vanessa RIZK
Chargée de programme
Bureau Europe
de l'Est-Asie Centrale



Stéphanie DAVID
Responsable Bureau
Moyen-Orient et Afrique
du Nord, basée au Caire



Marie CAMBERLIN
Responsable Bureau
Moyen-Orient
et Afrique du Nord
(Michel TABBAL, intérim)



Elin WRZONCKI
Responsable Bureau
mondialisation et droits
de l'Homme
(Laure AVILES, intérim)



Geneviève PAUL
Chargée de programme
Bureau mondialisation
et droits de l'Homme



Katherine BOOTH
Responsable Bureau
droits des femmes et
droits des personnes
migrantes



Alexandra POMEON
Responsable Observatoire
pour la protection des
défenseurs des droits de
l'Homme



Hugo GABBERO
Chargé de programme
Observatoire pour
la protection des défenseurs
des droits de l'Homme



Karine BONNEAU
Responsable Bureau
Justice internationale



Mariana PENA
Représentante permanente
auprès de la CPI, basée
à La Haye

MOBILISATION DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES



Grégoire THERY
Représentant permanent
auprès de l'Union européenne
à Bruxelles



Catherine ABSALOM
Assistante Délégation Union
européenne
à Bruxelles



Julie GROMELLON
Représentante
permanente auprès
de l'ONU à Genève

Glenn PAYOT
Déléguée permanente
auprès des Nations unies



Claire TIXEIRE
Déléguée permanente
auprès de l'ONU
à New York



Claire COLARDELLE
Assistante Observatoire
pour la protection des défenseurs
des droits de l'Homme



Delphine CARLENS
Chargée de programme
Bureau Justice internationale



Asa RYDBERG
Coordinatrice Programme
FIDH / Redress sur la Com-
pétence Universelle



Isabelle CHEBAT
Directrice
de la communication
et du développement



Corinne BEZIN
Directrice Administrative
et Financière

COMMUNICATION ET DÉVELOPPEMENT



Nicolas BARRETO DIAZ
Responsable du système
d'information Webmaster

Olivier DELESGUES
Technicien
informatique



Karine APPY
Chargée des relations
Presse



Fabien MAITRE
Attaché de presse
assistant



Damien COUSIN
Chargé des relations
donateurs individuels



Céline BALLEREAU TETU
Responsable
Publications



Christophe GARDAIS
Chargé de
l'édition-diffusion
des publications



Lidya OGBAZGHI
Assistante
exécutive-
secrétaire

ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES



Marie-France BURQ
Responsable
Ressources
Humaines



Kate COLES
Responsable
Recherche
de fonds (*Nathalie NUNES,
intérim*)



Shawna CARROLL
Assistante
exécutive



Sergueï FUNT
Contrôleur
de gestion

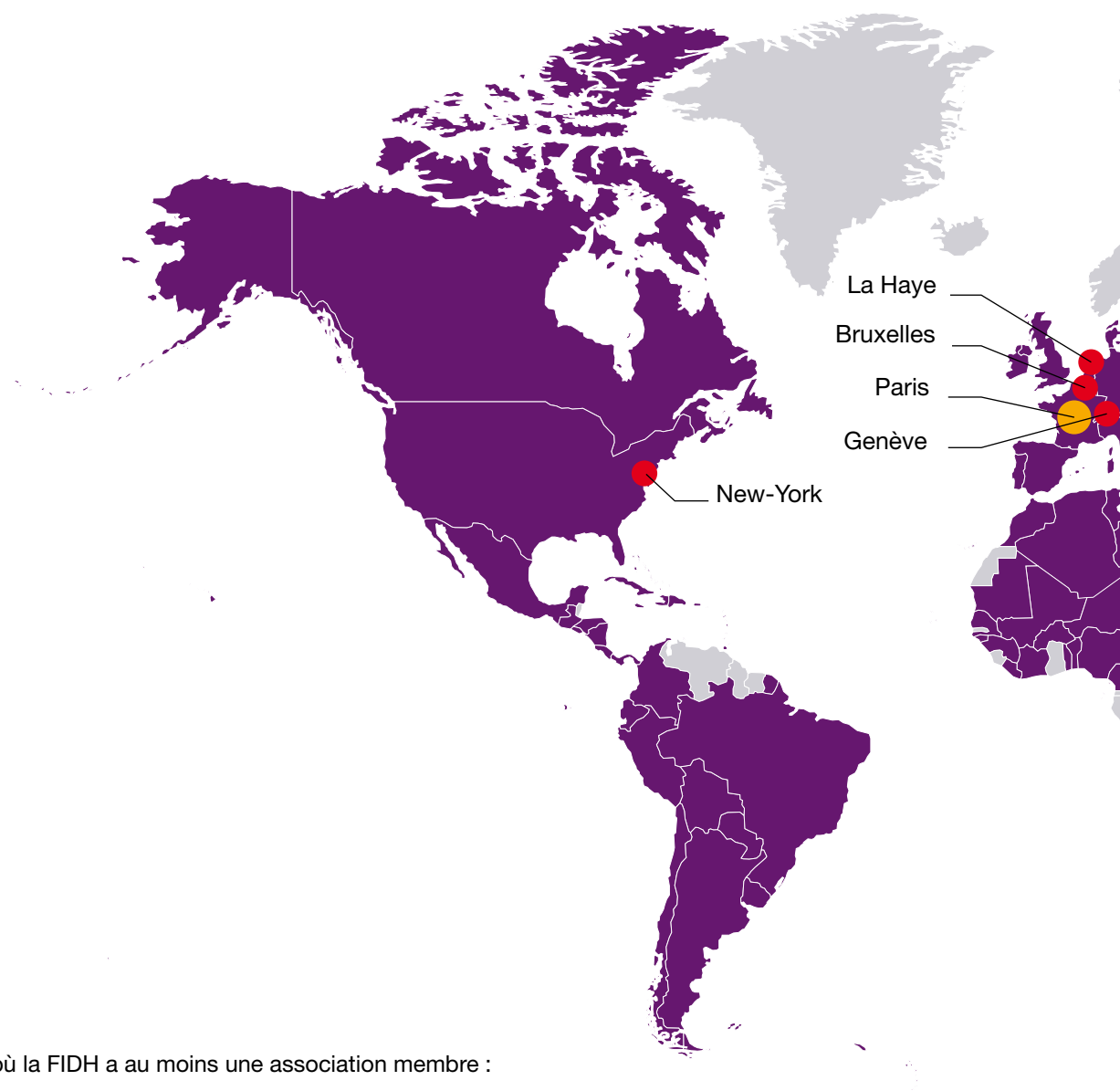


Samia MERAH
Comptable



Tony MINET
Aide comptable

La FIDH présente dans plus de 100 pays

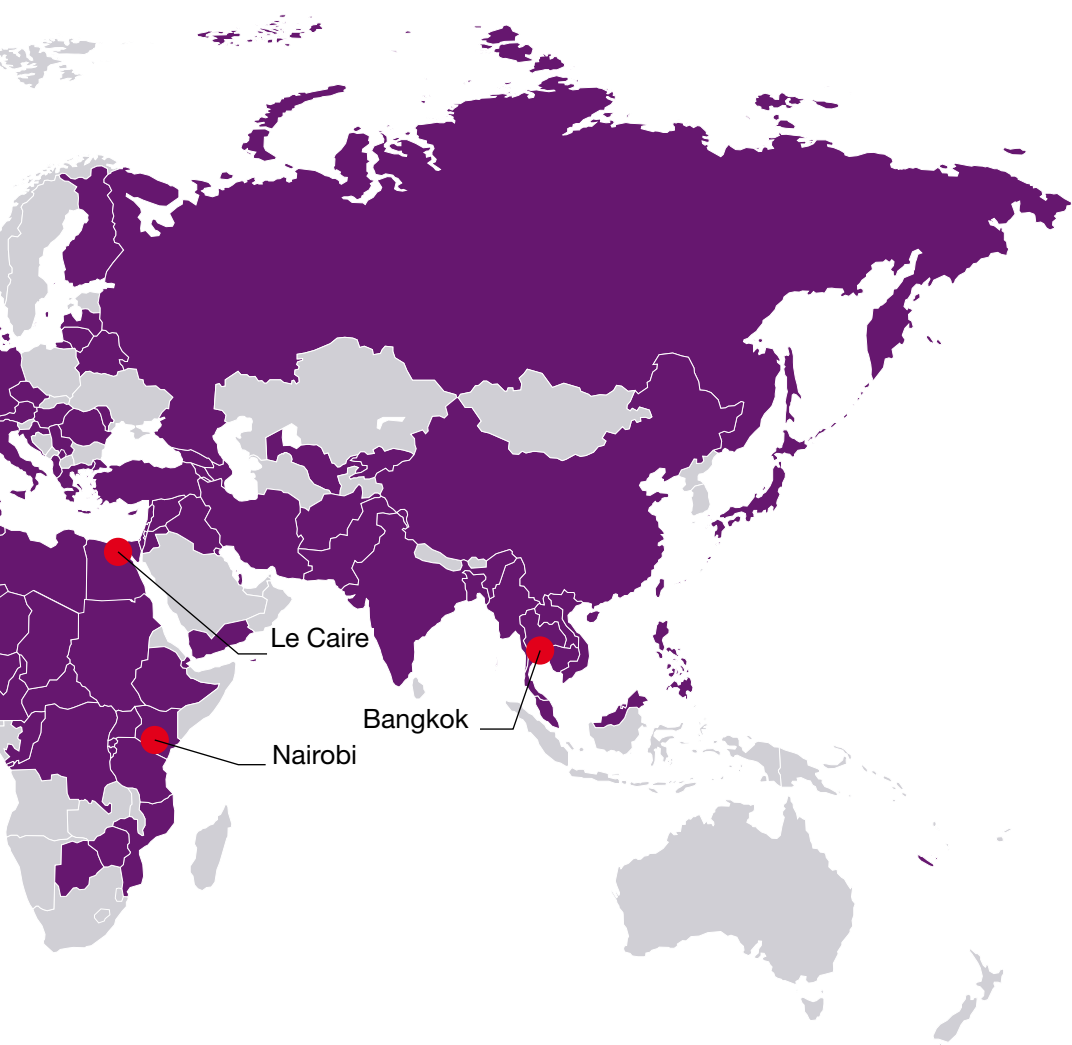


Les pays où la FIDH a au moins une association membre :

- 20 en Asie,
- 37 en Afrique,
- 28 au Maghreb Moyen-Orient,
- 18 en Europe de l'Est et Asie Centrale,
- 34 en Amérique du Nord et du Sud,
- 27 en Europe de l'Ouest.

● Siège international, Paris

● Délégations et bureaux régionaux :
Bruxelles, Genève, La Haye,
Le Caire, Nairobi, New-York, Bangkok



Priorité 1

Protéger et soutenir les défenseurs des droits de l'Homme

Stratégies et objectifs

Une action au cœur du mandat de la FIDH et une approche spécifique. En effet, l'objectif de la FIDH est double : dénoncer et agir contre la répression des défenseurs et renforcer la capacité d'action des défenseurs et des associations. « Protéger les défenseurs c'est aussi soutenir les messages que ces citoyens engagés – malgré les risques encourus – promeuvent » Souhayr Belhassen, présidente de la FIDH.

La FIDH conduit ses activités de protection au travers de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, un programme conjoint avec l'OMCT depuis 1997, et ses activités de renforcement des capacités et d'accompagnement des défenseurs au travers de ses programmes transversaux.

Plusieurs modes d'action ont ainsi été développés au fil des années par l'Observatoire afin de fournir une réponse adaptée à la particularité de chaque cas ou situation. Ces modes d'action incluent notamment l'alerte urgente (appels urgents, communiqués de presse, lettres ouvertes ou fermées aux autorités), la documentation des violations et l'analyse des causes (missions internationales d'enquête), le soutien direct (assistance matérielle, relocalisation, observation judiciaire, mission de défense, mission de solidarité) et la mobilisation des organisations inter-gouvernementales et de l'opinion publique (saisine des mécanismes, activités de plaidoyer direct, campagnes, publication d'un rapport annuel).

Contexte

Alors que cette année encore, des dizaines de défenseurs des droits de l'Homme ont été tués en Amérique latine (Mexique, Guatemala, Honduras, Salvador, Colombie), l'assassinat du défenseur Floribert Chebeya en République démocratique du Congo, a profondément affecté la société civile sur le continent africain. Dans d'autres pays comme la Fédération de Russie, le Kenya, le Burundi et la Gambie, les défenseurs des droits de l'Homme ont continué à réclamer la vérité et la justice sur les assassinats de leurs collègues, au péril de leur vie. Dans ce contexte, les menaces de mort et les actes d'intimidation visant ces activistes sont quasi quotidiens. De nombreux défenseurs ont dû quitter leur pays pour assurer leur sécurité ou celle de leurs familles (Colombie, Mexique, Cuba, Fédération de Russie, RDC, Éthiopie, Soudan).

L'utilisation fallacieuse de la loi et du système judiciaire reste une donnée essentielle. Des défenseurs sont détenus au secret avant d'être soumis à des procès expéditifs (Iran, Syrie). Dans d'autres pays, les procès lancés contre les défenseurs durent plusieurs mois voire plusieurs années (Cameroun, Fédération de Russie, Kirghizistan, Gambie, Turquie, Tunisie) empêchant les défenseurs de poursuivre leurs activités. Dans d'autres pays, la loi sur le terrorisme est détournée de son objectif pour faire taire les défenseurs (Bahreïn, Ouganda, Turquie, Pérou, Israël, Yémen). En appui à ces actes de criminalisation, se développent des campagnes de dénigrement par voie de presse (Burundi, Israël, Tunisie). Enfin, la liberté d'association, condition première de l'opération d'une ONG de défense des droits de l'Homme, continue d'être très largement entravée dans de nombreux pays (Biélorus, Éthiopie, Algérie, Bangladesh, Azerbaïdjan, Turkménistan, Bahreïn, Syrie).

Les processus électoraux qui se sont déroulés en 2010 se sont souvent accompagnés d'actes de harcèlement et de violence à l'encontre de défenseurs appelant à la tenue de scrutins libres, transparents et non faussés (Biélorus, Côte d'Ivoire, Soudan, Égypte, Nicaragua, Tunisie). Dans le contexte de conflits armés ou de crises politiques (Yémen, Sri Lanka, RDC, Soudan, Kirghizistan), les défenseurs agissant pour les droits des victimes et appelant au respect du droit se sont encore retrouvés en première ligne de la répression tout comme les défenseurs des droits économiques et sociaux, des droits des femmes et des droits des lesbiennes, gays, bi-sexuelles et transgenres.

Actions et défis

Alerter au quotidien. Le programme d'alertes urgentes (appels urgents, communiqués de presse, lettres aux autorités, etc.) qui demeure l'activité quotidienne principale de l'Observatoire, permet de déclencher la mobilisation des acteurs étatiques, de la communauté internationale et des médias sur des cas individuels ou des situations de harcèlement. Le plus souvent, elles sont lancées sur la base de la saisine des organisations locales partenaires de la FIDH et de l'OMCT.

Documenter et analyser pour mieux mobiliser. En 2010, l'Observatoire a identifié cinq pays (Nicaragua, Turquie, Burundi, Cambodge et Gambie) pour lesquels la gravité de la situation et l'absence de documentation par d'autres organisations requéraient une documentation approfondie du contexte de travail des défenseurs,

des causes du harcèlement, l'identification des responsabilités et la formulation de recommandations à l'attention des acteurs chargés de garantir le respect des droits de l'Homme ainsi que d'un certain nombre d'autres acteurs d'influence. Ces activités ont pris la forme de missions internationales d'enquête et de plaidoyer auprès des autorités nationales, qui ont également permis de placer la question de la protection des défenseurs au cœur des débats publics et de lutter contre la stigmatisation et les tentatives de délégitimation de leur travail en assimilant régulièrement les défenseurs à des opposants politiques ou à des criminels.

Conflits armés et crises politiques : assurer la sécurité des défenseurs. Pour y faire face, l'Observatoire a mis en place des mécanismes permettant un suivi rapproché de la situation des acteurs locaux. L'Observatoire s'est ainsi mobilisé pour assurer la sécurité de défenseurs, notamment en Colombie, en Éthiopie, en Géorgie, au Mexique, en Fédération de Russie, en RDC, par le biais d'assistance à la relocalisation temporaire, de sécurisation de locaux d'organisations de défense des droits de l'Homme, de couverture de frais médicaux suite à des mauvais traitements subis par certains défenseurs, etc.



ACTIVITÉS/PRODUCTIONS

Interventions urgentes

En 2010, 365 interventions urgentes portant sur 736 défenseurs des droits de l'Homme dans 64 pays ont été diffusées par l'Observatoire, avec près de 40% d'interventions de suivi, afin de se féliciter d'avancées ou de poursuivre la mobilisation sur des cas de préoccupation.

Assistance matérielle

16 défenseurs des droits de l'Homme et leurs familles ont bénéficié d'une assistance matérielle au travers de l'Observatoire.

Saisine des OIG

365 interventions urgentes ont été transmises aux OIG compétentes.

Organisation de la troisième réunion inter-mécanismes à Varsovie en décembre.

Création du premier site Internet regroupant toutes les informations sur l'action et le mandat des instances intergouvernementales de protection des défenseurs.

24 missions d'observation judiciaire,

couvrant 13 procès contre 13 défenseurs :

- Chili (janvier)
- Colombie (février)
- Tunisie (janvier, février, mars, avril – 4 affaires couvertes)
- Syrie (février, mars, avril, mai, juin, juillet – 2 affaires couvertes)
- Russie (mars, mai, septembre, novembre – 2 affaires couvertes)
- Turquie (juin)
- France (octobre)
- Gambie (décembre).

5 missions d'enquête :

- Cambodge (février)
- Gambie (mai)

- Nicaragua (mai)
- Turquie (octobre)
- Burundi (novembre).

4 missions de solidarité

- Espagne (mars)
- RDC (juin)
- Kazakhstan (juillet)
- République démocratique du Congo (août-septembre).

10 rapports de mission (enquête et observation judiciaire) et autres documents de mobilisation

- Chili – Edwin Dimter Bianchi contra Pascale Bonnefoy (janvier – observation judiciaire) – ES
- Guatemala : El derecho a la alimentación en Guatemala (avril – enquête) – ES – EN
- Nigeria: Defending Human Rights: Not Everywhere, Not Every Right (mai – enquête) – EN
- Syrie - Summary report on the compliance of the trial of Mr. Muhannad Al-Hasani before the Second Criminal Court in Damascus with international standards of fair trial (juin – observation judiciaire) – EN
- Cambodge – Libertés d'expression, d'association et de rassemblement : un espace qui s'amenuise (septembre – enquête) – FR – EN
- Syrie – Une prison pour les défenseurs (octobre – dépliant) – FR – EN – AR
- Tunisie – Procès de Fahem Boukaddous et Hassan Ben Abdallah devant le Tribunal de Gafsa (octobre – observation judiciaire) – FR
- France : Procès en appel d'André Barthélemy devant la Cour d'appel de Paris (mars 2011 – observation judiciaire)

- Syrie : Le procès de l'avocat des droits de l'Homme Haytham Al-Maleh devant le deuxième tribunal militaire de Damas – février – juillet (mars 2011 – observation judiciaire) – FR – EN – ES

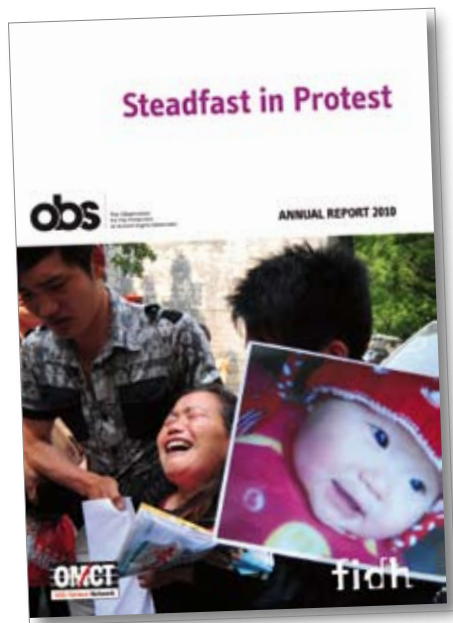
- Burundi : L'assassinat d'Ernest Manirumva, défenseur des droits de l'Homme : deux ans après, un déni de justice (avril 2011 – observation judiciaire) – FR.

Réunion de stratégie

Fin 2010, le bureau international de la FIDH a tenu une réunion stratégique sur la question de la protection des défenseurs. Parmi les pistes d'action retenues pour les années à venir figurent la nécessité de diversifier les cibles des actions ainsi que de renforcer et de diversifier les outils de protection de l'Observatoire.

Rapport annuel

Le rapport annuel de l'Observatoire (61 pays couverts) est un document analytique de référence couvrant de manière exhaustive la situation des défenseurs dans le monde, et permettant ainsi de donner une visibilité à la question de la protection des défenseurs dans les médias. **5000** exemplaires du rapport annuel 2010 ont ainsi été publiés et diffusés (anglais, arabe, espagnol, français, russe) à la société civile (ONG internationales, régionales et locales, avocats, syndicalistes, journalistes), aux institutions internationales et régionales de protection des droits de l'Homme, aux États et à d'autres acteurs d'influence. 12 conférences de presse de publication du rapport annuel 2010 ont été organisées sur les cinq continents en partenariat avec les organisations locales partenaires de la FIDH et de l'OMCT.



Rapport annuel 2010.

Résurgence des assassinats de défenseurs en Afrique : forte mobilisation publique pour dénoncer et prévenir.

L'Observatoire a, d'une part, communiqué de manière extensive sur ces actes odieux et sur la persistance de leur impunité et a, d'autre part, suivi avec une attention particulière les procès relatifs à l'assassinat de ces défenseurs, notamment par la conduite de missions d'observation judiciaire (Burundi, RDC). L'objectif de ces actions était de faire de ces assassinats des cas symboliques afin de prévenir que de tels actes ne puissent, de nouveau, être commis.

Face à une criminalisation croissante des activités de défense des droits de l'Homme et à la sophistication des techniques de répression visant à donner une apparence de légalité, l'Observatoire doit en permanence adapter ses modalités d'action. Ainsi, en suivi de son action menée en 2009, l'Observatoire a réussi à affiner ses méthodes : documentation et analyse des contextes, du cadre juridique et de la réponse donnée par les institutions en charge de l'application de la loi, observations judiciaires et interpellation des autorités concernées et des acteurs d'influence. En 2010, fait marquant : l'Observatoire a organisé 25 missions internationales d'observation judiciaire couvrant des affaires dans 8 pays. Cette adaptation a permis de répondre aux demandes effectuées par les ligues membres de la FIDH, en particulier lors du Congrès 2010, à Erevan, en Arménie.

Face au processus de judiciarisation de la répression : consolider un réseau d'avocats et d'observateurs internationaux.

Les missions internationales d'observation judiciaire ont permis d'une manière plus générale d'accorder un soutien direct et une reconnaissance symbolique aux défenseurs harcelés devant les juridictions nationales, mais aussi de renforcer et de consolider un réseau d'avocats et d'observateurs internationaux sensibles à la question de la protection des droits de l'Homme. Cette activité répond en partie aux arrestations et procès en masse contre les défenseurs des droits de l'Homme engagés dans des mouvements de protestation sociale, notamment dans les

pays arabes en 2010 et 2011.

Contre l'oubli et pour la mobilisation de l'opinion publique.

L'Observatoire a publié en septembre son rapport annuel sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme. Constitué de fiches-pays – analysant le contexte politique et les principales entraves et tendances de répression à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme – cet ouvrage est un document de référence pour le monde des droits de l'Homme. Des opérations spéciales menées par les ligues membres et partenaires de l'Observatoire ont été organisées dans 11 pays. La sortie de ce rapport chaque année permet de parler des défenseurs des droits de l'Homme et de sensibiliser les acteurs d'opinion et les institutions étatiques sur la nécessité de garantir un climat propice au travail des défenseurs des droits de l'Homme.

Renforcer la capacité protectrice des instances intergouvernementales.

L'Observatoire a systématiquement saisi les différents mécanismes de protection de toutes les situations de harcèlement sur lesquels il a travaillé. En outre, il a soutenu ces mécanismes dans la préparation de leurs visites de pays. En 2010, l'Observatoire a continué d'encourager les actions conjointes et la coordination entre ces instances de protection des défenseurs en organisant des réunions inter-mécanismes et en mettant en place un site internet dédié.

Les évolutions en cours depuis début 2011 dans la région du Maghreb et du Moyen Orient, nécessitent par ailleurs une vigilance accrue de l'Observatoire quant à la nécessaire protection des défenseurs dans ces périodes de contestation et/ou de transition.

Résultats

Depuis début 2010, l'action de l'Observatoire a contribué à :

L'amélioration de la situation de défenseurs

- la libération de 127 défenseurs arbitrairement détenus, notamment en Colombie, en Iran, en Israël, en République démocratique du Congo (RDC), au Mexique, en Tunisie, en Turquie, etc.
- la fin des poursuites judiciaires à l'encontre d'au moins 13 défenseurs des droits de l'Homme (Russie, Nicaragua, Zimbabwe, Arménie)
- la mise en sécurité de 13 défenseurs et de leurs familles (Colombie, Éthiopie, Géorgie, Mexique, RDC, Russie, Tunisie, Guinée)
- la non-adoption de lois liberticides (Cambodge, Ouganda)

Parmi les faits marquants en matière de mobilisation des OIG

- Création d'un mandat de rapporteur spécial de l'ONU sur la Liberté d'association
- Inclusion de la question de la protection des défenseurs des droits de l'Homme dans le mandat de la MONUSCO (RDC)
- Résolution du Parlement européen sur la protection des défenseurs des droits de l'Homme qui reprend plusieurs des recommandations de l'Observatoire
- Création du bureau du rapporteur spécial de la Commission inter-américaine des droits de l'Homme sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme
- Création du site internet du bureau du rapporteur spécial de la Commission inter-américaine des droits de l'Homme sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme.

FOCUS

Abandon d'une procédure judiciaire à l'encontre d'une défenseure des droits de l'Homme

Anastasia Denisova, présidente de l'organisation ETHnICS, Krasnodar, Fédération de Russie.

"Hier soir mon avocat a reçu un courrier du procureur général l'informant que la procédure judiciaire à mon encontre était close, en raison de l'absence de preuves dans le dossier, et m'a dit qu'une lettre officielle d'excuses au nom du bureau du procureur m'avait été envoyée. (...) Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à l'équipe de l'Observatoire qui a pris part à la campagne pour ma défense, pour toutes les actions que vous avez entreprises et toutes celles que vous étiez prêts à entreprendre dans l'éventualité de l'ouverture d'un procès à mon encontre. Avec mes salutations les plus chaleureuses, Stasya".

Libération d'un défenseur des droits de l'Homme arbitrairement détenu

Rola Bardan, Organisation palestinienne des droits de l'Homme, Liban.

"Chers amis de la FIDH, nous sommes heureux de vous informer que Hatem a été libéré à 23h15 le 1er décembre. Il va bien. Il s'agit juste d'un court email d'information, davantage d'éléments sur le déroulement de son interrogatoire vous seront communiqués rapidement. Merci beaucoup pour votre réaction rapide à notre sollicitation".

Défenseur guinéen ayant bénéficié d'une assistance médicale de l'Observatoire suite aux mauvais traitements dont il a été victime dans les mois qui ont suivi les violences et les exactions perpétrées en Guinée le 28 septembre 2009

"Je vous remercie toutes les personnes qui m'ont entouré et qui continuent à m'entourer. Je vous remercie également pour les soins dont j'ai bénéficié grâce à votre soutien."

Santiago Canton, Secrétaire exécutif de la Commission inter-américaine des droits de l'Homme

Message au lendemain de la troisième réunion « inter-mécanismes » organisée par l'Observatoire, à l'invitation de l'OSCE/ODIHR.

"Suite à cette réunion, j'ai l'impression que nous nous dirigeons vers des résultats

concrets. Au sujet de l'idée d'un rapport conjoint entre les différents mécanismes de protection des défenseurs discutée lors de notre dernière réunion, je pense que cela est non seulement faisable, mais qu'il s'agit également d'une initiative qui aura un grand impact sur toutes les régions du monde".

Soutien aux familles Chebeya et Bazana

En RDC, depuis juin 2010, l'Observatoire a étroitement suivi la situation relative à l'assassinat dans la nuit du 1er au 2 juin 2010 de M. Floribert Chebeya Bahizire, président de la Voix des sans voix (VSV) et la disparition de M. Fidèle Bazana Edadi, membre de la VSV. L'Observatoire a mandaté une délégation internationale pour assister aux funérailles et rencontrer les familles et les associations de droits de l'Homme endeuillées.

En plus de ses activités de plaider et de suivi sur l'enquête et le procès qui ont suivi ces assassinats, l'Observatoire s'est mobilisé pour soutenir les deux familles, victimes, dans ce contexte, d'actes d'intimidation et de menaces. Ainsi, au cours du second semestre 2010, l'Observatoire a par ailleurs pris l'initiative d'encourager et de faciliter la coordination entre les organisations internationales non-gouvernementales sur le volet de l'assistance matérielle à octroyer aux familles des deux victimes. Ce rôle de facilitateur a permis de limiter la duplication des efforts et de répondre le plus fidèlement possible aux besoins financiers, logistiques et de sécurisation des deux familles. La famille Chebeya a pu être réinstallée au Canada en août 2010 et la famille Bazana en France en mai 2011.

"On a eu des menaces, on a eu des visites suspectes, on nous a suivi, on a même tabassé un de mes fils non seulement pour nous faire peur mais pour qu'on ne dise pas la vérité », a témoigné Mme Marie José Bazana.

"Le Parlement européen [...] se félicite de la coopération actuelle entre les mécanismes de protection aux niveaux européen et international, laquelle pourrait être renforcée par un échange systématique d'informations et de stratégies visant à

assurer une meilleure complémentarité en termes d'échange d'informations sur les cas d'urgence et de coordination des actions de soutien à long terme [...]; se félicite à cet égard des réunions annuelles organisées par le Conseil de l'Europe ainsi que des rencontres annuelles entre les mécanismes organisés par l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, un programme commun de la Fédération internationale des droits de l'homme et de l'Organisation mondiale contre la torture à l'effet de renforcer l'interaction entre les mécanismes et organismes internationaux et régionaux de protection des défenseurs des droits de l'homme".

Résolution du Parlement européen, 17 juin 2010, §5.

Priorité 2

Protéger et promouvoir les droits des femmes

Stratégies et objectifs

La FIDH agit pour le respect des droits des femmes et pour favoriser leur rôle déterminant dans les processus de paix et de développement. Sur la base de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDAW), ratifiée par la quasi-totalité des États du monde, la FIDH, aux côtés de ses organisations membres et partenaires, milite pour obtenir des réformes législatives abolissant les dispositions discriminatoires et instaurant l'égalité en droit et en fait.

La FIDH facilite l'accès de ses membres et partenaires aux mécanismes internationaux (Comité CEDAW, Examen Périodique Universel) et régionaux (Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples, Ligue des États arabes) et contribue au renforcement de ces mécanismes et au suivi de leurs recommandations auprès des autorités nationales.

La FIDH porte une attention particulière à la lutte contre l'impunité des auteurs de crimes sexuels en période de conflit. Elle accompagne des victimes engagées dans des procédures pénales au niveau national et plaide en faveur de l'ouverture systématique d'enquêtes et de poursuites visant les auteurs présumés de tels crimes. Face aux obstacles à l'accès à la justice au niveau national et compte tenu de l'expérience significative de la FIDH en matière de justice pénale internationale, la FIDH a développé des actions visant à renforcer le rôle de la Cour pénale internationale (CPI) dans la lutte contre ces fléaux. Celles-ci visent à renforcer la stratégie du Procureur de la CPI sur ces questions pour qu'il inclue de manière systématique les violences sexuelles dans ses poursuites, mais aussi la capacité des ONG locales à documenter les violations. L'objectif est de contribuer à terme à la prévention de ces actes.

Dans le cadre de ses actions visant la protection des défenseurs des droits de l'Homme, la FIDH porte également une attention particulière à la question de la protection des défenseurs des droits des femmes, victimes de répression du fait de leur sexe et de la nature de leurs activités (ces actions sont traitées dans le cadre de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, un programme conjoint de la FIDH et de l'OMCT. cf Priorité 1 du présent rapport).

Enfin, la FIDH continue à veiller à ce que les droits des femmes soient pris en compte de façon transversale dans la conception et

la mise en œuvre de ses actions. La FIDH crée des synergies entre ses organisations membres, majoritairement des organisations « généralistes » de défense des droits humains, et des organisations spécialisées dans la défense des droits des femmes. Par exemple, elle mobilise ses organisations membres afin qu'elles intègrent, de manière systématique, les questions concernant le genre dans leurs activités. La FIDH présente également les droits des femmes comme un thème systématique de plaidoyer auprès du mécanisme de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'Homme.

Afin de renforcer son plaidoyer, la FIDH est membre de plusieurs coalitions : La Coalition pour l'égalité sans réserves dans le monde arabe, la Coalition de la campagne « L'Afrique pour les droits des femmes : ratifier et respecter ! » et le Groupe de travail sur le genre de la Coalition pour la Cour pénale internationale.

Contexte

Si aujourd'hui, dans la plus grande partie du monde, les femmes jouissent de droits dont l'exercice leur était jadis interdit, les discriminations, les dénis de droits et les violences à leur égard sont encore la norme dans de trop nombreux États. Dans beaucoup de pays, les discriminations à l'égard des femmes sont inscrites dans les lois nationales. Ainsi les femmes se voient refuser l'égalité des droits dans le mariage, le divorce, la garde des enfants, ou encore pour l'héritage et la terre. En l'absence de législations sanctionnant toutes les formes de violences à l'égard des femmes et compte tenu des obstacles à la justice auxquels sont confrontés les victimes dans de nombreux pays, les auteurs de telles violences jouissent d'une impunité généralisée. Enfin, sur le plan politique, les femmes demeurent largement sous-représentées.

En dépit de la multiplication des déclarations au niveau international depuis plus de 15 ans, de Dakar à Beijing, dans de nombreux États et sur tous les continents la volonté politique nécessaire à la transformation de ces engagements en actes continue à manquer. L'année 2010 a vu, par exemple, le lancement par l'Union africaine de la « Décennie de la Femme africaine », initiative à saluer mais dont le succès doit être mesuré par les résultats tangibles qui en pourraient en découler.

Si, en 2010, quelques États ont adopté des mesures positives (voir résultats ci-dessous), nous avons également assisté à des risques



© Photo de Gaël Grilhot

de véritables reculs. L'exemple malien exige une détermination renouvelée : les modifications apportées au projet de Code de la famille, face à la mobilisation de mouvements conservateurs, pourraient aller à l'encontre du principe même de l'égalité des sexes (voir focus ci-dessous).

En 2010, une nouvelle instance onusienne, « ONU-femmes », a été créée, afin de renforcer le rôle des Nations unies dans la promotion et la protection des droits des femmes, et dont on commencera à mesurer l'impact en 2011. 2010 a également vu la création d'un nouveau mécanisme sur les lois discriminatoires à l'égard des femmes (voir ci-dessous).

L'année 2010 a également marqué le 10^{ème} anniversaire de l'adoption de la Résolution 1325 de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité. Il y a dix ans, en adoptant cette résolution le Conseil de sécurité des Nations unies a affirmé la nécessité urgente pour les États d'intensifier leurs efforts afin de protéger les femmes contre les violences en période de conflit et d'assurer une participation pleine et entière aux processus de paix. Mais ces engagements forts n'ont pas été suivis d'actes. Si une poignée d'États a adopté des Plans d'action nationaux (environ 20 États sur 192), nombre d'entre eux n'ont pris

aucune mesure concrète. En outre, aucun mécanisme spécifique n'existe à ce jour pour évaluer la mise en œuvre de la résolution. Les femmes sont toujours trop peu présentes aux tables de négociations des accords de paix et aucune femme n'a été désignée médiatrice dans les processus de résolution des conflits.

Et pourtant, les pires formes de violences à l'égard des femmes persistent dans les zones de conflit. Dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC) les viols sont toujours perpétrés en masse. De l'Afghanistan au Soudan, de la Tchétchénie à la Colombie, les violences sexuelles continuent d'être utilisées comme armes de guerre.

La justice pénale internationale qualifie ces actes de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre : cela constitue un levier important pour lutter contre ce fléau. La Cour pénale internationale (CPI) mène actuellement plusieurs enquêtes et poursuites à l'encontre d'auteurs présumés de crimes sexuels, y compris de viols. Ce mécanisme doit être encore renforcé afin de contribuer à terme à la prévention de tels crimes.

Actions et défis

La Campagne « L'Afrique pour les droits des femmes : ratifier et respecter ! »

Contexte

L'année 2010 a marqué la deuxième année de la campagne lancée par la FIDH en 2009, en collaboration avec cinq organisations régionales africaines (ACHRDS, FAS, WILDAF, WACOL et WLSA). Ce partenariat unique s'est fixé comme principaux objectifs : la ratification sans réserve des instrument régionaux et internationaux de protection des droits des femmes, l'abrogation de lois discriminatoires, l'adoption de législations protectrices des droits des femmes et la mise en place des mesures nécessaires pour faire appliquer ces lois.

La campagne est menée localement par un réseau d'une centaine d'organisations présentes dans une quarantaine de pays qui, soutenues par la Coalition de la campagne, interpellent les

ACTIVITÉS/PRODUCTIONS

Communiqués de presse et lettres ouvertes

– 28 (français, anglais, espagnol).

Missions

– Guinée Conakry, mission d'enquête, mai
– Mali, mission de plaidoyer, décembre.

Rapports et autres publications

– *Women's Rights in the United Arab Emirates*, Note soumise au Comité CEDAW lors du premier examen des Emirats arabes unis, janvier 2010 (anglais)
– *La situation des droits des femmes en Algérie*, liste de questions soumises au

Comité CEDAW, CEDEF, FIDH, février (anglais)

– *Cahier d'exigences de la campagne « L'Afrique pour les droits des femmes : ratifier et respecter ! »*, mars, (français, anglais).

– *La situation des droits des femmes en Russie*, rapport alternatif soumis au Comité CEDAW, National Centre for the Prevention of Violence (ANNA) avec le soutien de la FIDH, juillet (anglais, russe)

– *Note de position sur la création d'un mécanisme onusien sur les lois discriminatoires à l'égard des femmes*, septembre, (français, anglais)

– *Note de position sur la mise en œuvre de*

la Résolution 1325 relative aux femmes, à la paix et à la sécurité, octobre (français, anglais)

– *La situation des droits des femmes en Tunisie*, rapport alternatif soumis au Comité CEDAW, Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD), octobre (français, anglais).

Interfaces

– Comité CEDAW, New York, Russie, juillet

– Comité CEDAW, Genève, Tunisie, octobre.

autorités exécutives, parlementaires et judiciaires de leurs pays pour la mise en œuvre des obligations internationales concernant le respect des droits des femmes. En impliquant des organisations généralistes de défense des droits humains membres de la FIDH, la campagne vise à renforcer la coopération entre celles-ci et les organisations de défense des droits des femmes.

La campagne s'appuie sur des modalités d'action diverses : missions d'enquête, missions de haut niveau, plaidoyer auprès des instances régionales et internationales, activités de sensibilisation et de communication.

La campagne a le soutien de : Desmond Tutu, Prix Nobel de la paix, 1984; Shirin Ebadi, Prix Nobel de la paix, 2003; Wolé Soyinka, Prix Nobel de littérature, 1986; Nadine Gordimer, Prix Nobel de littérature, 1991; Youssou N'Dour, artiste; Tiken Jah Fakoly, artiste; Angélique Kidjo, artiste; Salif Keita, artiste; Maryse Condé, écrivaine; Rachid Taha, artiste; Jane Birkin, artiste; Bafing Kul, artiste. La campagne est également soutenue par Soyata Maiga, Rapporteuse spéciale sur les droits des femmes, Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples, Yakin Ertürk, ancienne Rapporteuse spéciale des Nations unies sur les violences faites aux femmes, et Pramila Patten, experte des Nations unies, Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

À l'occasion de la Journée internationale sur les droits des femmes, le 8 mars 2010, la FIDH a publié le "Cahier d'exigences" de la Campagne. Fondé sur des recherches menées par les organisations de la campagne dans leur pays respectifs et coordonné par la FIDH, le Cahier d'exigences expose la situation des droits des femmes dans trente et un pays d'Afrique et formule des recommandations adressées aux autorités nationales, en vue d'éliminer toutes les discriminations et les violences à l'égard des femmes. Le Cahier constitue un instrument unique de sensibilisation, base de nombreuses actions de plaidoyer menées tout au long de l'année 2010 aux niveaux national, régional (principalement auprès de la CADHP et de sa Rapporteuse spéciale sur les droits des femmes) et international (en particulier auprès du Comité onusien CEDAW).

La Campagne pour « l'Égalité sans réserves » dans le monde arabe

Contexte

Si la plupart des États du monde arabe ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la majorité y a émis des réserves allant à l'encontre du principe même de non-discrimination et visant à justifier le maintien de lois et de pratiques discriminatoires.

La campagne pour « l'Égalité sans réserves », initiée en juin 2006 par l'Association Démocratique des Femmes du Maroc (ADFM) et la FIDH, réunit des organisations nationales spécialisées dans la défense des droits des femmes ainsi que des organisations généralistes de défense des droits humains. Elle vise à obtenir la levée des réserves émises par les États à la CEDAW, l'intégration de ses dispositions dans les législations nationales et la ratification du Protocole facultatif à la CEDAW (permettant aux victimes de

porter plainte devant une instance internationale). La FIDH est membre du Comité de suivi de la campagne.

En 2010, la FIDH a soutenu les organisations nationales engagées dans cette campagne dans l'élaboration de stratégies de plaidoyer aux niveaux national, régional et international. Compte tenu des difficultés rencontrées par les ONG locales auprès des autorités nationales, très réticentes à avancer sur le chemin de l'égalité, les instances internationales constituent des leviers essentiels de pression.

Ainsi, la FIDH a facilité la participation de ses organisations membres tunisiennes à l'examen de la Tunisie par le Comité CEDAW (octobre 2010) et la soumission d'un rapport alternatif. La FIDH a également soumis un rapport alternatif sur la situation des femmes aux Émirats arabes unis, pays où les femmes travailleuses migrantes sont particulièrement vulnérables et discriminées, à l'occasion du premier examen de cet État par le Comité CEDAW. Enfin, la FIDH, aux côtés de son partenaire algérien, le Centre d'information et de documentation sur les droits de l'enfant et de la femme (CIDDEF), a également soumis une liste de questions au Comité CEDAW. Le rapport de l'État algérien sera examiné par le Comité en janvier 2012.

Lutter contre l'impunité des auteurs de crimes sexuels en période de conflit

En 2010, la FIDH a axé son travail sur les pays sous enquête de la Cour pénale internationale (RDC, RCA), la FIDH a mené des activités visant à renforcer la capacité des ONG locales à documenter les violations et à soutenir les victimes pour qu'elles portent plainte devant la justice nationale et internationale (voir focus).

■ ■ ■



Arrivée des caravaniers à Gulmim, dernière ville avant le Sahara. Fatima Semraoui, cofondatrice de la Ligue démocratique pour les droits des femmes (LDDF) et « responsable des petits métiers » dans le centre d'éducation pour adultes de la ligue à Casablanca, chante les hymnes de l'association. Décembre 2004, Maroc.

Résultats

Au niveau international

- Les recommandations émises par le Comité CEDAW au gouvernement tunisien reprennent l'ensemble des préoccupations de la FIDH et de ses membres. Le Comité appelle notamment à la levée intégrale des réserves à la CEDAW et à la réforme des lois discriminatoires.
- Les recommandations émises par le Comité CEDAW au gouvernement russe ont repris les principales recommandations de la FIDH et de son partenaire, ANNA, concernant les violences à l'égard des femmes : le comité a notamment appelé la Russie à adopter une loi contre les violences faites aux femmes, à criminaliser le viol conjugal et les crimes d'honneur.
- Création par le Conseil des droits de l'Homme d'un mécanisme onusien sur les lois discriminatoires à l'égard des femmes (octobre 2010).
- Contribution au Rapport du Haut commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies qui recommande aux autorités congolaises la mise en place d'un mécanisme spécifique de lutte contre l'impunité des crimes les plus graves, y compris les crimes sexuels perpétrés en RDC.
- Ouverture à la CPI du procès contre Jean- Pierre Bemba, chef des mercenaires congolais, pour les crimes commis en RCA, notamment des crimes sexuels (novembre 2010) ; Ouverture d'une enquête préliminaire de la CPI sur la situation en Guinée Conakry.

Au niveau national

- Les actions de plaidoyer menées en 2010 ont contribué à la ratification par l'Ouganda, en juillet 2010 et par le Kenya, en octobre 2010, du Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif au droit de la femme en Afrique, portant le nombre total de ratifications à 28 États.
- Les constitutions de parties civiles de la FIDH et de son organisation membre en Guinée Conakry auprès de 67 victimes de crimes graves, y compris de crimes sexuels, commis lors de la répression du 28 septembre 2009 ont permis de relancer la procédure judiciaire au niveau national.



© Julia Bourbon

FOCUS

Mobilisation en faveur de l'adoption du Code de la famille au Mali

La FIDH, aux côtés de ses membres et partenaires maliens, l'Association malienne des droits de l'Homme (AMDH) et WILDAF-Mali, a poursuivi une mobilisation particulière visant l'adoption du Code de la famille au Mali.

En 2009, un projet de loi a été adopté en première lecture par le Parlement. Si le texte de la loi comportait d'importantes lacunes, notamment pour ce qui concerne l'interdiction des mutilations génitales, il offrait néanmoins des garanties essentielles pour les femmes maliennes en matière de protection des droits universels, conformes aux obligations internationales et régionales du Mali. Cependant, fin 2009, à la suite de protestations des mouvements conservateurs, le Président du Mali a décidé de ne pas promulguer le nouveau Code et l'a renvoyé devant le Parlement pour une seconde lecture.

En 2010, la FIDH a mené plusieurs missions de haut niveau (rencontres avec le Président malien ainsi qu'avec le Président de l'Assemblée nationale et d'autres acteurs clés) visant à contribuer à son adoption sans appauvrissement des dispositions concernant les droits des femmes. La FIDH a mobilisé l'ensemble des organisations de la campagne pour soutenir cette demande, ainsi que la CADHP. Début 2011, la deuxième lecture a enfin commencé, mais les risques d'amendements des dispositions les plus contestées par les mouvements conservateurs du pays demeurent. La FIDH doit poursuivre sa mobilisation en 2011.

Création d'un nouveau mécanisme onusien sur les lois discriminatoires à l'égard des femmes

À la suite de nombreuses années de plaidoyer, la FIDH se félicite de l'adoption, par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies en octobre 2010, d'un nouveau mécanisme de surveillance des lois discriminatoires à l'égard des femmes.

Malgré une résistance importante menée par une poignée d'États - parmi ceux qui violent le plus des droits des femmes - et des tentatives de réduire la portée d'un tel mécanisme, le Conseil a voté à l'unanimité une résolution créant un Groupe de travail sur les lois et pratiques discriminatoires à l'égard des femmes. La création de ce nouveau mécanisme constitue un maillon supplémentaire dans la lutte contre les discriminations. La FIDH saisira ce mécanisme en 2011.

Lutter contre les Crimes sexuels République démocratique du Congo (RDC)

Avec ses organisations membres, la FIDH a continué à suivre au niveau national et au niveau de la Cour pénale internationale, la question des viols perpétrés à grande échelle à l'est du pays, utilisés comme arme de guerre pour terroriser l'ensemble de la population. L'impunité qui entoure ces crimes favorise leur répétition et leur banalisation.

En octobre 2010, la première personne accusée par la CPI de crimes sexuels commis dans les Kivus, provinces particulièrement touchées par ces crimes, a été arrêtée. Callixte Mbarushimana, leader des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR), a été arrêté en France en exécution d'un mandat d'arrêt délivré par la CPI. Mbarushimana est accusé de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, y compris de viols. La FIDH continue à appeler le Procureur à intensifier les enquêtes aux Kivus afin que la Cour puisse émettre d'autres mandats d'arrêt dans les plus brefs délais.

La FIDH s'est par ailleurs réjouie de la publication par le Haut Commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies, d'un rapport sur les crimes les plus graves, y compris les viols, commis en RDC entre 1993 et 2003. Ce rapport auquel la FIDH et ses ligues membres ont contribué recommande la mise en place d'une juridiction mixte spécialisée pour lutter contre l'impunité des auteurs de ces crimes. La FIDH plaidera en 2011 pour la mise en place de ce mécanisme judiciaire dont les compétences sont étendues aux crimes commis postérieurement à 2003, dans le cadre de la complémentarité positive avec la CPI.

République centrafricaine (RCA)

En RCA, lors du coup d'État du Général Bozizé contre le Président Patassé en 2002/2003, des violences sexuelles ont été commises à grande échelle. Depuis cette date, la FIDH, seule ONG internationale à documenter l'existence de ces crimes dès leur commission par le recueil de témoignages de victimes, poursuit un travail de dénonciation et de plaidoyer auprès de la CPI. Cette action a contribué directement à l'ouverture, par la CPI, d'une enquête sur la

situation en RCA, avec un focus particulier sur les crimes sexuels. En novembre 2010, un procès s'est ouvert contre Jean-Pierre Bemba, chef des mercenaires congolais, pour les crimes commis en RCA, notamment des crimes sexuels. La FIDH suit ce procès de près et plaide en faveur de la poursuite par la CPI d'autres personnes responsables de tels crimes en RCA.

Guinée Conakry

Le 28 septembre 2009, les forces de l'ordre sous l'autorité du capitaine putschiste Moussa Dadis Camara ont réprimé dans le sang une manifestation pacifique des Forces Vives de la Nation dénonçant la volonté du chef de la junte militaire de se présenter à l'élection présidentielle en dépit de ces précédentes déclarations. La répression s'est soldée par plus de 150 morts, une centaine de viols et des milliers de blessés.

Face à l'enlisement de la procédure ouverte au niveau national, la FIDH et son organisation membre en Guinée se sont constituées parties civiles auprès de 67 victimes de crimes graves, dont des crimes sexuels, relançant ainsi la machine judiciaire dans cette affaire.

Un plaidoyer auprès des acteurs politiques a également contribué à l'engagement public des candidats à l'élection présidentielle pour la lutte contre l'impunité des auteurs du massacre. Enfin, les interventions de la FIDH auprès de la CPI ont permis l'ouverture d'une enquête préliminaire sur la situation en Guinée conduisant le Procureur de la Cour à réclamer des actes concrets de la part de la justice nationale sous peine d'ouvrir une enquête, en soulignant spécifiquement la nécessité de sanctionner les auteurs de crimes sexuels. La FIDH continuera son soutien aux victimes du massacre du 28 septembre aux niveaux national et international suivant la volonté des autorités guinéennes de lutter contre l'impunité des crimes les plus graves.



Manifestation lors de la Journée internationale de la femme, Tunis

Priorité 3

Promouvoir et protéger les droits des migrants

Stratégies et objectifs

Le Congrès de la FIDH de 2010 a été l'occasion d'un premier bilan des activités réalisées par la FIDH depuis que l'ensemble des organisations membres a décidé de consacrer les droits des migrants comme une priorité d'action de la Fédération, lors du Congrès de 2007.

La FIDH a une valeur ajoutée importante dans ce domaine, notamment grâce à la présence de son réseau dans les pays de départ, de transit et d'arrivée des migrants, ce qui permet de documenter les violations de leurs droits à chaque étape du parcours migratoire. La structure de la FIDH lui permet également de faciliter une collaboration intra et inter-régionale entre des ONG généralistes, des ONG spécialisées dans la défense des droits des migrants, des syndicats et d'autres acteurs de la société civile, afin de renforcer la protection de ces populations vulnérables.

Les activités de la FIDH visent à contribuer à la prise en compte des droits humains dans les politiques migratoires et de gouvernance aux niveaux national et international et à renforcer la capacité de ses organisations membres à travailler sur la protection des droits des personnes migrantes.

Au niveau national, la FIDH aux côtés de ses organisations membres, enquête sur les violations des droits des migrants, avec un focus particulier sur les migrations internationales de travail, et mène des actions de plaidoyer en faveur de réformes politiques et législatives et le respect des droits. Ce plaidoyer cible en premier lieu les autorités nationales des pays d'arrivée de migrants, mais également les autorités des pays de départ et les entreprises présentes dans les pays d'arrivée (voir également la priorité 5 *Mondialisation et droits de l'Homme*).

Lorsque les Etats s'obstinent à nier les droits des migrants, la FIDH développe l'utilisation de recours judiciaires notamment auprès de la Cour européenne des droits de l'Homme.

Au niveau international, les rapports d'enquête servent à informer les instances intergouvernementales et de protection des droits, comme le Comité des Nations unies sur les travailleurs migrants, pour les inciter à exiger des autorités la protection des droits des migrants. La FIDH – au sein d'une coalition composée d'ONG et

d'instances de l'ONU et en collaboration avec ses organisations membres – mène une campagne pour la ratification universelle de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles. La FIDH développe également des actions de plaidoyer visant à influencer le développement du Forum mondial sur les migrations et le développement (FMMD), seule instance internationale gouvernementale à traiter ces questions de manière spécifique.

Afin de renforcer ce plaidoyer, la FIDH a développé ses alliances avec plusieurs acteurs clés dans ce domaine, notamment la Confédération syndicale internationale (CSI), l'Organisation internationale du travail (OIT) et le Comité de pilotage de la Campagne mondiale pour la ratification de la Convention sur les travailleurs migrants.

Contexte

Au niveau national

Le renforcement du contrôle des mobilités humaines est un élément marquant de la situation actuelle. Dans les pays européens, mais également dans d'autres pays, les politiques sont de plus en plus centrées sur « la chasse au clandestin » et la détection des « faux réfugiés ». L'année 2010 a également été marquée par l'adoption de lois et de politiques discriminatoires dans de nombreux pays, ainsi que par des discours nationalistes et xénophobes de la part de représentants de gouvernements, en Europe et ailleurs. Alors que les Etats-unis continuent à se protéger par un mur illusoire, les pays européens font de plus en plus peser la responsabilité du contrôle des migrants sur les pays de transit et de départ, contribuant à une extension des violations des droits à tous les niveaux du parcours migratoire.

Les politiques migratoires conclues entre États continuent à être guidées par des intérêts économiques, réduisant les travailleurs migrants à de simples biens d'échange. Ainsi, les travailleurs migrants demeurent particulièrement vulnérables à l'exploitation de la part des employeurs, des intermédiaires ou des trafiquants et ont généralement un accès restreint aux droits économiques et sociaux. Le plus souvent, les travailleurs migrants et en particulier ceux en situation irrégulière, ont peu d'accès aux recours en cas d'abus et les femmes travailleuses migrantes sont spécialement vulnérables aux abus et à l'exploitation. En outre, dans beaucoup de pays, cer-

taines professions, notamment le travail domestique, sont exclues du champ de protection du droit du travail. En 2010, grâce à la mobilisation de la société civile, cette question a reçu une attention accrue de la part de la communauté internationale menant à l'adoption d'une recommandation générale par le Comité de l'ONU sur les travailleurs migrants et à des travaux préparatoires à la rédaction d'une Convention sur le travail domestique de l'OIT.

En 2010, les effets de la crise économique ont aggravé l'extrême vulnérabilité des travailleurs migrants dans la majorité des pays d'arrivée. Les conséquences ont été particulièrement sévères pour les migrants dans les pays du Golfe, où le système de la *kafala* (système de « tutorat » qui lie un migrant à un seul employeur) rend les migrants particulièrement vulnérables à l'exploitation, tandis que l'insuffisance des protections sociales accroît encore leur insécurité.

Au niveau international

Les réponses apportées par les institutions internationales à la question de la protection des droits des personnes migrantes demeurent insuffisantes, voire défailtantes.

L'année 2010 a marqué le 20^{ème} anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles (qui n'est entrée en vigueur qu'en 2003). Si le bilan des ratifications demeure très faible - et est marqué par l'absence de l'ensemble des États membres de l'Union européenne - le nombre d'États parties continue à augmenter. Aujourd'hui plusieurs États d'arrivée de travailleurs migrants ont ratifié cette Convention.

Le Forum mondial sur les migrations et le développement (FMMD), établi en 2006, a tenu sa quatrième session à Puerto Vallarta, au Mexique, en novembre 2010. Il s'agit du seul espace au niveau international permettant un dialogue intergouvernemental sur les questions liées à la « gestion » des migrations. Si certains progrès ont pu être notés, les droits de l'Homme demeurent largement absents des discussions inter-gouvernementales. Cette

instance fera l'objet d'une évaluation par l'Assemblée générale des Nations unies en 2013, qui décidera ainsi de son avenir.

Compte tenu des développements récents dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises (voir priorité 5 Mondialisation et droits de l'Homme), les entreprises, et notamment les sociétés multinationales, constituent des cibles de plaidoyer importantes pour renforcer la protection des droits des migrants. De nombreuses entreprises multinationales ont aujourd'hui adopté des codes de conduite relatifs aux droits des travailleurs dans leur chaîne d'approvisionnement. Ces codes pourraient inclure des dispositions spécifiques et renforcées concernant la protection des droits des travailleurs migrants.

Actions et défis

Contribuer à la prise en compte des droits humains dans les politiques migratoires au niveau national

La FIDH, aux côtés de ses organisations membres et partenaires, a mené en 2010 des actions de surveillance de violations des droits des migrants et des réfugiés, ainsi que des actions de plaidoyer, afin d'inciter à des réformes législatives visant à renforcer la protection des droits de ces populations particulièrement vulnérables (notamment en Italie, en France, en Belgique, en Russie, au Kazakhstan, au Sénégal, en Thaïlande, au Mexique et dans les pays du Golfe).

En 2010, la FIDH a également développé des actions judiciaires, notamment auprès de la Cour européenne des droits de l'Homme. La FIDH - en collaboration avec Migrants Rights International - a publié un guide sur l'utilisation de ce recours par les migrants, victimes de violations de leurs droits. A la demande de son organisation membre en Italie, la FIDH a également soutenu une plainte déposée par la ligue italienne Unione Forense per la Tutela dei Diritti dell'Uomo auprès de la CEDH, concernant le refoulement en pleine mer de migrants par des bateaux italiens vers la Libye (Hirsi c. Italie). Il s'agit de la première affaire de la Cour visant ces questions précises.

■ ■ ■

ACTIVITÉS/PRODUCTIONS

Nombre d'alertes, lettres ouvertes et communiqués de presse : 35

Missions

- Calais, France, documentation de la situation des migrants à la suite de la destruction de « la jungle », mission conjointe avec le REMDH, janvier
- Mexique, Puerto Vallarta, participation au Forum mondial sur les migrations et le développement, novembre.

Rapports et autres publications

- *Migrations internationales : Travailleurs migrants, demandeurs d'asile et réfugiés en*

Europe de l'Est, Asie centrale et Caucase du sud, rapport du séminaire régional, avril 2010 (français, anglais, russe)

- *Kazakhstan/ Kyrgyzstan: Exploitation of migrant workers, protection denied to asylum seekers and refugees, mai 2010 (version russe)*
- *Guide on ratification of the migrant workers convention, publié par le Comité de pilotage de la campagne pour la ratification du CTM, juillet 2010 (anglais, russe).*
- *Les droits des travailleurs migrants au Sénégal, rapport soumis au Comité sur les travailleurs migrants, novembre 2010 (français, anglais, espagnol)*

- *4^{ème} Forum Mondial sur les Migrations et le Développement, Mexique 2010 : Des droits avant tout, les 12 principes clés de la FIDH, novembre (français, anglais, espagnol)*

- *Guide sur la Cour européenne des droits de l'Homme : quels recours pour les migrants victimes de violations de leurs droits ?, FIDH et MRI, novembre.*

Actions judiciaires

Cour européenne des droits de l'Homme, affaire Hirsi c. Italie, soumission d'un *amicus curiae*.



Des réfugiés ouzbeks se rassemblent à la frontière Kirgiz-Uzbek pour recevoir l'aide humanitaire.

La FIDH, conjointement avec Amnesty International et le Centre AIRE, a soumis un amicus curiae à la Cour. L'affaire sera entendue par la Grande Chambre en 2011.

En 2010, la FIDH a développé des activités visant à renforcer la responsabilité des entreprises dans ce domaine. La FIDH a notamment contribué au processus d'élaboration de principes directeurs qui seront présentés en juin 2011 au Conseil des droits de l'Homme par le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies chargé de la question des droits de l'Homme et des sociétés transnationales et autres entreprises.

Renforcer la protection des droits des migrants aux niveaux international et régional

La FIDH intervient auprès des instances internationales et régionales afin de plaider pour que les droits de l'Homme soient au centre des politiques migratoires.

En 2010, la FIDH a poursuivi ses actions de plaidoyer pour la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et les membres de leurs familles (CTM) (voir focus ci-dessous).

En 2010, la FIDH a également continué à développer ses actions de plaidoyer visant à influencer le développement du Forum mondial sur les migrations et le développement (FMMD), qui a tenu sa quatrième session à Puerto Vallarta, au Mexique en novembre. Cependant, la société civile a peu accès aux discussions entre États : le processus demeure relativement opaque et les droits des personnes migrantes ne sont pas au centre des débats. En effet, alors même que l'année 2010 marquait le 20^{ème} anniversaire de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, de nombreux États se sont opposés à ce que l'on fasse explicitement référence à la Convention dans le cadre du processus.

En vue de l'évaluation du processus par l'Assemblée générale des Nations unies qui aura lieu en 2013, la FIDH continuera à plaider pour que le FMMD soit régi par une approche des

migrations internationales fondée sur le droit international des droits humains.

Renforcer la capacité des organisations membres de la FIDH à travailler sur la protection des droits des migrants

A la demande de ses organisations membres, et afin de renforcer leur travail sur la protection des droits des migrants, la FIDH a continué à développer des contacts intra et inter-régionaux et à faciliter les échanges entre ses organisations membres et partenaires présentes dans les pays de départ, de transit et d'arrivée. En 2010, ces activités ont principalement eu lieu en Asie centrale et en Europe de l'Est (EEAC). Sur cette base, la FIDH a élaboré un programme spécifique devant être mis en œuvre en 2011 et qui couvre les régions EEAC, Golfe et Asie.

Résultats

Parmi les principaux résultats on peut citer :

Au niveau national

- Ratification par le Bangladesh (pays cible de notre campagne) de la Convention sur les travailleurs migrants.

Au niveau international

- Première plainte déposée à la CEDH concernant le refoulement en pleine mer de migrants.
- Les conclusions du Comité sur les travailleurs migrants, et le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale sur le Kazakhstan reprennent largement les recommandations de la FIDH.
- Les principes directeurs du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies chargé de la question des droits de l'Homme et des sociétés transnationales, qui doivent être adoptés en 2011, incluent pour la première fois la question de la protection des travailleurs migrants.

FOCUS

Lutter contre les violations des droits des migrants en Europe de l'Est et Asie central

Depuis 2007, la FIDH a développé une série d'activités visant à documenter la situation des migrants dans les pays de l'ancienne Union soviétique (notamment ceux qui migrent vers la Russie, mais également vers le Kazakhstan).

En 2010, à la suite d'une mission d'enquête menée en 2009, la FIDH, en collaboration avec son organisation partenaire au Kazakhstan, KIBHR, a continué à suivre de près la situation des travailleurs migrants et des réfugiés dans ce pays. La FIDH a suivi la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les réfugiés, entrée en vigueur en janvier 2010, dont de nombreuses dispositions ne sont pas conformes au droit international et risquent ainsi de perpétuer la vulnérabilité de certains groupes de demandeurs d'asile.

Les recommandations de la FIDH ont été présentées au Conseil des droits de l'Homme dans le cadre de la revue périodique universelle du Kazakhstan en février 2010, ainsi qu'aux Comités onusiens sur les droits économiques, sociaux et culturels et sur les droits civils et politiques (avril 2010). Les recommandations émises par ces instances aux autorités kazakhs reprennent largement les préoccupations de la FIDH.

La FIDH a alerté la communauté internationale sur la situation d'une trentaine de réfugiés et demandeurs d'asile ouzbeks, détenus au Kazakhstan et menacés d'expulsion vers l'Ouzbékistan, pays où ils risquent la torture. La FIDH a également soutenu leur représentation légale devant la Commission nationale de l'asile. Si fin 2010 ces personnes n'avaient pas été expulsées, le statut de réfugié leur a été refusé par les autorités kazakhs et le risque d'expulsion demeure. La FIDH et le KIBHR continueront leurs actions de plaidoyer en 2011.

En 2010, la FIDH a publié les conclusions d'un séminaire régional, tenu fin 2009, réunissant à Almaty des représentants de ses organisations membres en Europe de l'Est et Asie centrale, des organisations spécialisées dans la défense des droits des migrants, ainsi que des experts et des représentants d'organisations internationales, afin d'échanger sur les stratégies visant à renforcer la protection des droits des migrants.

Campagne pour la ratification universelle de la Convention sur les travailleurs migrants

À l'occasion du 20^{ème} anniversaire de l'adoption de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, la FIDH et ses organisations membres et partenaires ont mené une campagne lançant un appel mondial à la ratification de cet instrument clé pour l'élaboration de politiques migratoires protectrices des droits de l'Homme. Plusieurs outils de sensibilisation ont été élaborés (cartes postales, lettres, brochures, affiches...)

Tout au long de l'année 2010, la FIDH a mobilisé ses membres et partenaires pour qu'ils interpellent les autorités de leurs pays et sensibilisent les populations à la nécessité de ratifier la Convention. Les actions de la FIDH se sont focalisées sur une douzaine de pays cibles : Bangladesh, Indonésie, Arménie, Costa Rica, Brésil, Afrique du Sud, Cameroun, Côte d'Ivoire,

Kenya, Liban et l'Union européenne (notamment à travers les présidences de l'Espagne et de la Belgique).

Cette campagne est coordonnée par le Comité de pilotage de la Campagne mondiale pour la ratification de la Convention sur les travailleurs migrants, dont la FIDH fait partie. Il s'agit d'un forum unique réunissant agences de l'ONU, organisations internationales et organisations de la société civile.

En 2010, deux États ont ratifié la Convention. Le Bangladesh, pays cible de la campagne, l'a ratifiée en 2011, portant le nombre d'États parties à 45.



Des travailleurs migrants dans la province de Neuquen, Argentine.

Priorité 4

Promouvoir l'administration de la justice et lutter contre l'impunité

Démocratie, paix durable et renforcement de l'État de droit ne peuvent prévaloir lorsque dominant l'impunité, l'injustice et l'arbitraire. Dans la plupart des pays du monde, les systèmes judiciaires nationaux sont défaillants et des violations des droits de l'Homme sont enregistrées à toutes les étapes du processus, de l'arrestation à la détention en passant par le procès. De même, l'impunité des auteurs de graves violations des droits de l'Homme domine dans un grand nombre d'États. La FIDH cherche à améliorer les systèmes judiciaires nationaux en promouvant, notamment, l'abolition de la peine de mort, le droit à un procès équitable en toutes circonstances -y compris dans le cadre de la lutte contre le terrorisme- et en soutenant

les victimes dans leur recherche de vérité, de justice et de réparation.

Parallèlement et au regard des nombreux obstacles prévalant au niveau national, la FIDH a développé une expertise et des méthodes d'action afin de contribuer au renforcement d'un système judiciaire universel, utilisable en ultime recours.

Combattre l'impunité des crimes les plus graves, c'est contribuer à leur prévention et leur répression ; à la réalisation du droit des victimes à la justice et à la réparation ; au renforcement de l'État de droit et à l'établissement d'une société plus juste.

> L'administration de la justice

Stratégies et objectifs de la FIDH

Afin de promouvoir une administration de la justice respectueuse des standards internationaux de protection des droits humains, la FIDH a développé ses activités de documentation et de plaidoyer dans toutes les régions du monde (cf partie 7 du présent rapport) et a concentré ses efforts, ces dernières années, sur la protection des droits de l'Homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et sur l'abolition de la peine de mort. L'administration de la justice capitale et de la justice anti-terroriste sont symptomatiques des violations du droit à un procès équitable à toutes les étapes de la procédure pénale. L'établissement des faits par la FIDH et ses ligues permet de dénoncer et de proposer des réformes nécessaires soutenues par les instances intergouvernementales.

Contexte

En 2010, plus de 500 personnes condamnées à mort ont été exécutées, nombre qui ne tient pas compte des nombreuses exécutions dans certains pays comme la Chine, par manque de statistiques. Des exécutions ont notamment été perpétrées en Iran, en Égypte, au Bélarus, aux États-Unis, en Arabie Saoudite et à Taïwan. Pourtant, la marche vers l'abolition universelle continue.

L'Assemblée générale des Nations unies a pour la troisième fois appelé à un moratoire universel et plus de 30 nouveaux États sont devenus abolitionnistes en droit ou en pratique. Des projets de lois d'abolition se multiplient en Afrique comme au Burkina Faso, au Mali et au Bénin. Des peines de mort ont été commuées en prison à vie au Kenya et en Ouganda.

De nombreuses attaques terroristes violant les droits les plus fondamentaux de la personne humaine ont encore été perpétrées ou déjouées en 2010. La lutte contre ces actes odieux s'est aussi, pour certains cas, effectuée en violation des droits garantis par les conventions internationales de protection des droits de l'Homme. Aux États-Unis, le président Barack Obama est revenu sur sa décision de fermer le centre de détention de Guantanamo. De nombreux gouvernements ont, par ailleurs, continué de légitimer des lois extrêmement répressives et liberticides au nom de la lutte contre le terrorisme.

Au niveau international, les mécanismes et instruments de coopération inter-étatique pour lutter contre le terrorisme restent sources de violations des droits de l'Homme (« listes noires » du Conseil de sécurité, accords résultant de l'Organisation de Coopération de Shanghai). Si le Conseil de sécurité a progressé pour rendre les

pratiques dans ce domaine plus respectueuses, elles restent violentes. Ainsi, le Comité 1267 chargé de lister les individus et entités suspectés d'appartenir à une organisation terroriste et de les priver d'un certain nombre de droits et libertés, n'est toujours pas garant du fait que toute personne privée de liberté puisse le contester devant un tribunal indépendant.

Actions et défis

La FIDH a continué d'alerter et de dénoncer les exécutions perpétrées dans de nombreux pays suite à des condamnations à mort. Outre sa condamnation des exécutions à Taïwan, au Bélarus et en Égypte, la FIDH a vivement dénoncé les exécutions massives en Iran, y compris par lapidation, à la suite des multiples condamnations à mort prononcées au terme de procès expéditifs et au mépris total du droit à un procès équitable à l'encontre de manifestants pacifiques de 2009 qui appelaient à la démocratie et au respect des droits de l'Homme dans leur pays.

Au niveau international, la FIDH a maintenu son plaidoyer auprès des États pour l'adoption d'une troisième résolution de l'Assemblée générale des Nations unies appelant au moratoire universel contribuant au nombre toujours plus important de pays signataires.

Au niveau régional, la FIDH a également continué à apporter son

soutien au Groupe de travail de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP) sur la peine de mort, en tant qu'observatrice afin d'obtenir, à terme, un Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples sur l'abolition de la peine de mort en Afrique.

Enfin, au sein de la coalition mondiale contre la peine de mort dont elle est membre fondateur, la FIDH a mobilisé ses ONG locales à l'occasion du 4ème Congrès mondial contre la peine de mort, en accompagnant 12 défenseurs de 11 pays différents pour contribuer à l'universalité de la réflexion stratégique, parmi lesquels Shirin Ebadi, Prix Nobel de la paix, qui en a ouvert les débats.

Dans son souci de documenter les violations des droits humains et les irrégularités de l'administration de la justice dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, la FIDH a axé son travail sur le Yémen (cf. focus), l'Indonésie, le Bangladesh, la Russie et l'Égypte. Par exemple, le rapport publié sur l'Égypte a permis de stigmatiser les graves violations des droits de l'Homme et le maintien de l'État d'urgence au prétexte de la lutte contre le terrorisme. L'enquête en Indonésie a également permis de dénoncer l'utilisation liberticide de la loi antiterroriste de 2003, en raison d'une définition large qui permet d'incriminer toute forme de protestation pacifique. S'agissant du Bangladesh, la FIDH

ACTIVITÉS/PRODUCTIONS

Missions

- Bangladesh : Missions sur la peine de mort et la lutte contre le terrorisme (avril et octobre)
- Indonésie : Mission sur la lutte contre le terrorisme dans le contexte de la reconstruction de l'État de droit (mai-juin)

Rapports

- Yemen – *In the name of national security, human rights violations in Yemen*, janvier (anglais)
- Iran – *Death penalty – A State terror policy*. Édition spéciale pour la 4ème édition du Congrès mondial contre la peine de mort, mars (anglais)
- Vietnam – *The death penalty in the Socialist Republic of Vietnam*, février. Édition spéciale pour la 4ème édition du Congrès mondial contre la peine de mort, mars (anglais)
- Égypte – *Counter-terrorism against the background of an endless state of emergency*, avril (anglais)
- Bangladesh : *Criminal justice through the prism of capital punishment and the fight against terrorism*, octobre (anglais)
- Russie - Notes de suivi du Rapport Droits de l'Homme et anti-terrorisme en Russie publié en 2009 sur la situation dans le Caucase du Nord et sur la persécution des musulmans et de certaines organisations musulmanes, septembre (anglais, russe)

- Global - *How to respond to human rights violations committed in the context of the fight against terrorism*, Actes de l'atelier stratégique tenu le 6-7 avril 2010 à Erevan, Arménie, juillet (anglais et français)

Communiqués de presse et lettres ouvertes : 28

Conférence et ateliers

- Atelier stratégique, *Comment répondre aux violations des droits de l'Homme dans le contexte de la lutte contre le terrorisme*, Arménie, (avril) 33 défenseurs et experts du Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Birmanie, Chine, Croatie, États-Unis d'Amérique, France, Indonésie, Jordanie, Kenya, Laos, Mauritanie, Maroc, Ouzbékistan, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Russie, Syrie, Thaïlande, Tunisie, Yémen
- 4ème Congrès Mondial contre la peine de mort, organisé par Ensemble contre la Peine de mort (février), dont la FIDH est membre. La FIDH y a organisé le déplacement de 12 défenseurs originaires d'Afghanistan, du Bangladesh, du Bélarus, de Chine, de France, d'Iran, du Pakistan, du Sénégal, de Thaïlande, des Territoires palestiniens occupés et du Vietnam
- Bangladesh : atelier de formation des journalistes au respect des droits de l'Homme dans la lutte contre le terrorisme (Octobre)

- Philippines : atelier sur la compétence universelle et sur les mécanismes onusiens en réponse aux violations des droits de l'Homme dans le contexte de la lutte contre le terrorisme (juillet)
- Yémen - atelier sur les enjeux de la lutte contre le terrorisme et de construction de l'État de droit (juin)
- Yémen - Séminaire sur la lutte contre la torture (novembre).

Interfaces

- 4 interfaces auprès du Conseil de sécurité des Nations unies à New York et de l'Administration américaine, avec des défenseurs du Pakistan, du Yémen, de Russie et des Philippines
- 4 interfaces auprès de l'Union européenne sur le Bangladesh, l'Indonésie, la Russie et le Yémen
- 4 interfaces auprès des Nations unies à Genève sur le Bangladesh, l'Égypte, le Pakistan et le Bélarus.

Contentieux

- Participation à la rédaction et au dépôt d'une plainte auprès de la justice suisse pour torture visant l'ancien président des États-Unis, George W. Bush, en partenariat notamment avec le *Center for Constitutional Rights*.

et son organisation membre, Odikhar, ont dénoncé la liste très large des crimes sanctionnés par la peine capitale, et ont démontré les pouvoirs exorbitants des autorités en matière de lutte contre le terrorisme ainsi que les graves irrégularités dans l'administration de la justice lorsqu'elle est saisie de ce type d'affaire.

La FIDH a continué d'introduire des recours en justice contre des responsables d'actes de torture dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Ainsi, dans la continuité de son travail de dénonciation des violations graves des droits de l'Homme commises par l'administration américaine qui avait mené au dépôt d'une plainte en Allemagne contre Donald Rumsfeld, ancien Secrétaire d'Etat à la Défense, l'organisation américaine membre de la FIDH, le *Center for Constitutional Rights* (CCR), a préparé une plainte contre G.W. Bush pour actes de torture. Ayant pris connaissance de celle-ci, l'ancien Président américain a annulé son déplacement début 2011 en Suisse où la plainte devait être déposée sur le fondement de la violation de la Convention contre la torture.

Au niveau international, la FIDH a poursuivi sa mobilisation des institutions internationales afin de garantir que les mécanismes et dynamiques de lutte contre le terrorisme soient non seulement respectueux des droits de l'Homme dans leurs actions, mais également porteurs du renforcement des droits de l'Homme comme garant de l'effectivité de la lutte contre le terrorisme. Plusieurs activités de plaidoyer ont ainsi été menées auprès des organes subsidiaires du Conseil de sécurité - notamment le Comité contre le terrorisme - pour renforcer sa prise en considération des droits de l'Homme et des acteurs de la société civile dans son mandat. L'organisation d'interfaces auprès de ces organes a également été la première opportunité pour des défenseurs des droits de l'Homme d'interagir directement avec ces mécanismes, pour alimenter leur analyse de situations de terrain.

La FIDH a également développé, cette année, avec succès, un plaidoyer auprès des autorités américaines, organisant une série d'interfaces auprès de la Maison Blanche, du Département d'Etat et du Congrès.

La nature de la FIDH, qui rassemble des partenaires dans plus de 100 pays, fournissait également une opportunité de renforcer le partage d'expériences entre ses organisations membres et partenaires sur la thématique de la lutte contre le terrorisme. Un atelier stratégique a ainsi été organisé conjointement avec l'IRCT, réunissant 33 défenseurs et experts en provenance de 23 pays, à Erevan en Arménie. Il a mis en évidence l'existence de défis en matière de droits de l'Homme similaires dans toutes les régions du monde, bien qu'à des degrés variables. Il a également permis d'identifier des pistes d'action concrètes pour les ONG, afin de lutter de manière plus efficace contre les violations des droits de l'Homme perpétrées dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

La FIDH continuera en 2011 à appeler au respect des droits de l'Homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, notamment en Asie où le contexte continue à légitimer l'adoption de lois liberticides. Le défi lié aux zones d'ombres entourant la pratique des Etats en la matière reste d'actualité.

Résultats

– La revue de l'Égypte dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU) aux Nations unies a été l'occasion pour qu'un grand nombre de recommandations portées par la FIDH et traitant des violations commises dans le cadre de la lutte contre le terrorisme soient

discutées. Cela a également été l'occasion d'un premier dialogue entre la société civile égyptienne et les autorités pour mettre en place une plateforme de suivi de l'EPU.

- Les interfaces sur les Philippines menées depuis 2008 auprès de l'Union européenne (UE), ont amené l'UE à mettre en place une mission sur les exécutions extrajudiciaires EP-JUST, que la FIDH et ses partenaires continuent d'accompagner et d'évaluer.
- Les informations et recommandations produites par la FIDH sur la lutte contre le terrorisme en Russie ont été reprises dans des rapports et résolutions de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, mais également dans le cadre des dialogues bilatéraux UE-Russie sur l'anti-terrorisme. Aux États-Unis, ces informations susciteront une audience formelle organisée en avril 2011 par la Commission Tom Lantos des droits de l'Homme du Congrès, après une première rencontre en 2010.
- Les efforts de plaidoyer auprès du Conseil de sécurité ont contribué à des résultats significatifs avec l'adoption d'une déclaration présidentielle du Conseil en septembre 2010, en présence des États membres, développant spécifiquement comment le Conseil de sécurité entend soutenir le respect des droits de l'Homme dans la lutte contre le terrorisme. Cette dynamique a également été reprise en décembre dans la résolution 1963, sur les « Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme », rappelant que « l'efficacité de la lutte contre le terrorisme et le respect des droits de l'Homme sont complémentaires, se renforcent mutuellement et constituent un aspect essentiel de la lutte anti-terroriste, note l'importance du respect de l'État de droit pour l'efficacité de la lutte contre le terrorisme et, par conséquent, encourage la Direction exécutive du Comité contre le Terrorisme à renforcer ses activités dans ce domaine afin que toutes les questions liées aux droits de l'Homme en rapport avec l'application des résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005) soient traitées de façon cohérente et impartiale, y compris, selon qu'il convient, lors de missions dans les pays organisées avec l'accord de l'État membre concerné ». La résolution encourage également « la Direction exécutive du Comité contre le Terrorisme à nouer des relations, selon qu'il convient et en consultation avec le Comité et les États membres concernés, avec la société civile et les autres intervenants non gouvernementaux concernés dans le cadre de ses efforts visant à seconder le Comité dans le suivi de l'application des résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005) ».
- L'inclusion de cette recommandation est un résultat direct du plaidoyer porté par la FIDH, et une traduction dans les résolutions d'une pratique que la FIDH a initiée en menant ses interfaces à New York.
- Adoption par l'Assemblée générale des Nations unies de la résolution appelant à un moratoire universel sur l'utilisation de la peine de mort, adopté par 109 États le 21 décembre 2010, qui confirme la dynamique internationale croissante en faveur de l'abolition.
- Finalisation par le Groupe de travail de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples de son rapport général sur la peine de mort en Afrique qui devra être adopté en 2011 et proposer la rédaction d'un Protocole à la Charte africaine sur l'abolition.
- Mobilisation des autorités maliennes en faveur d'un projet de loi sur l'abolition de la peine de mort.
- L'Union européenne, mobilisée en faveur de l'abolition de la peine de mort dans le monde, notamment au travers de ses lignes directrices, a pu se mobiliser utilement pour condamner la systématisation du recours à la peine de mort en Iran, en écho aux informations transmises par la FIDH.

FOCUS

Yémen : violations des droits de l'Homme au nom de la lutte anti-terroriste

Le rapport d'une mission d'enquête menée en août 2009 intitulé « Au nom de la sécurité nationale... violations des droits humains au Yémen » a été publié en janvier 2010. Ce rapport conjoint (FIDH-SAF-HOOD), disponible en anglais et en arabe a été publié à la veille de la Conférence de haut niveau sur le Yémen organisée à Londres par le Premier ministre britannique le 27 janvier 2010. La Conférence de Londres sur le Yémen qui a suivi la tentative d'attentat contre le vol Amsterdam-Detroit, avait pour objectif de discuter des défis du terrorisme, ainsi que de l'agenda des réformes politiques au Yémen. Notre rapport fournit des recommandations aux autorités du Yémen sur la façon d'élaborer des mesures de lutte contre le terrorisme respectueuses des droits de l'Homme ainsi que des recommandations à la communauté internationale. Il a été envoyé aux organisateurs de la Conférence de Londres ainsi que la déclaration des ONG yéménites réunies à l'occasion d'un événement parallèle organisé à Sanaa par des ONG locales et coordonnées par le *Sisters' Arab Forum for Human Rights* (SAF), organisation membre de la FIDH au Yémen.

A l'issue de la Conférence, un nouveau groupement - les Amis du Yémen - a été établi. Avec ce processus, la communauté internationale montre sa volonté d'adopter une approche globale tout en traitant de la lutte contre le terrorisme au Yémen. Les Amis du Yémen ont créé plusieurs groupes de travail et en particulier, un groupe de travail sur la primauté de l'État de droit et de la justice coordonné par les Pays-Bas et la Jordanie et un autre sur l'économie et la gouvernance coordonné par l'Allemagne et les Émirats arabes unis. Ces groupes ont eu à travailler à des recommandations précises sur ces questions afin de les présenter à l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2010, à l'occasion de la première réunion interministérielle tenue sur le Yémen.

La FIDH a alors organisé plusieurs interfaces, avec des représentants de ses organisations membres au Yémen, à New York et à Washington et à Bruxelles, avec l'objectif de présenter à la communauté

internationale, à l'Administration américaine au Congrès américain et à l'Union européenne les conclusions de son rapport. Une attention particulière a été portée sur le suivi de la Conférence de Londres et, en particulier, les travaux des Amis du Yémen. En outre, ces réunions ont donné l'occasion à des militants yéménites d'entrer pour la première fois en contact et de renforcer leur capacité à interagir avec les partenaires institutionnels et gouvernementaux clés du Yémen. En particulier, les Pays-Bas, coordinateurs des dynamiques de renforcement de l'État de droit au sein des Amis du Yémen, ont convoqué des auditions autour des défenseurs, avec plusieurs ambassades auprès des Nations unies à New York et des représentations permanentes d'États membres de l'UE à Bruxelles, pour alimenter la réflexion des interlocuteurs de l'expertise portée par les défenseurs.

Impact

Le Parlement européen a adopté en février une résolution sur la situation au Yémen qui reflète les préconisations de la FIDH, soulignant que « les mesures et actions de lutte contre le terrorisme ne sauraient être utilisées au prétexte d'objectifs politiques, en particulier contre les opposants politiques, journalistes et défenseurs des droits de l'Homme. (...) rappelant l'importance d'un organe judiciaire indépendant, doté des ressources et compétences pour répondre aux violations des droits de l'Homme, notamment les arrestations arbitraires et la torture. »

La Conférence ministérielle des Amis du Yémen du 24 septembre 2010 a été l'occasion de soulever et d'adresser publiquement aux autorités yéménites des recommandations spécifiques aux droits de l'Homme, en écho, notamment, à une lettre ouverte de la FIDH et de ses organisations yéménites.

Le 11 janvier 2011, la Secrétaire d'État américaine Hillary Clinton, a participé à un événement public sous la forme d'un débat avec la société civile yéménite à Sanaa, organisé et animé par Amal Basha, présidente de SAF. Un grand nombre d'ONG a été invité à assister à cet événement. Au cours de ce débat, Mme Clinton a fait des déclarations importantes sur la question des droits de l'Homme au

Yémen et a notamment déclaré que « (...) La société civile doit être un élément clé de la solution. (...) il est important que les gouvernements ne censurent ou ne cherchent à contrôler les ONG parce que brider la société civile freine l'ensemble de la société ». Elle a ajouté : « Alors que nous devons faire face à la violence et le terrorisme, n'oublions pas que notre but ultime est d'avoir une société où les droits des personnes sont protégés et où la dignité de chacun est respectée. »

Les rencontres entre les défenseurs des droits de l'Homme et l'administration américaine à Washington en août 2010, ainsi que la réunion d'une délégation de la FIDH avec le Conseiller de l'Ambassade américaine à Sanaa en juin peuvent avoir contribué à l'organisation d'un tel événement et le contenu des déclarations de la Secrétaire d'État en ce qui concerne le soutien à la société civile et à la protection des droits de l'Homme, y compris dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

> La lutte contre l'impunité

Stratégies et objectifs

Concernant la lutte contre l'impunité des plus graves violations des droits de l'Homme, la FIDH est la principale ONG internationale à vocation généraliste à soutenir de manière régulière, les victimes de crimes internationaux pour qu'elles obtiennent justice, vérité et réparation devant les tribunaux, tant au niveau national, que régional et international.

La FIDH considère que l'accès des victimes à la justice est un élément clef de la consolidation de l'État de droit et de la gouvernance démocratique, notamment dans les processus de transition politique. La FIDH soutient ainsi l'exercice par les victimes de crimes internationaux de leur droit à un recours effectif, de manière à soutenir ou encourager également les réformes politiques et juridiques nécessaires à la protection des droits humains.

Au travers de son Groupe d'action judiciaire (GAJ), un réseau d'avocats et de juristes travaillant *pro bono*, la FIDH apporte un soutien judiciaire direct aux victimes de crimes graves devant les juridictions pénales nationales, y compris en application de la compétence extra-territoriale, procédures dans lesquelles la FIDH est également constituée.

Lorsque les recours au niveau national sont impossibles ou inefficaces, la FIDH soutient l'accès des victimes aux juridictions internationales ou mixtes, telles que la Cour pénale internationale (CPI) et les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC).

Forte de sa délégation permanente auprès de la CPI à La Haye, la FIDH met en œuvre plusieurs activités destinées à renforcer la capacité des organisations locales à utiliser le système de Rome instituant la CPI, et à renforcer l'impact de celle-ci dans la lutte contre l'impunité au niveau national. Avec ses organisations membres, la FIDH a contribué à l'alimentation en informations de la CPI afin de favoriser l'ouverture de nouvelles enquêtes ou de soutenir les enquêtes et poursuites en cours.

Contexte

Sur l'accompagnement des victimes au niveau national

L'année 2010 a été marquée par l'adoption de certaines législations européennes, notamment en France, au Royaume-Uni et en Espagne, visant à restreindre le champ d'application de la compétence extra-territoriale des tribunaux nationaux pour ouvrir des enquêtes sur les crimes commis à l'étranger. Malgré ce recul législatif, d'importantes procédures sont toujours en cours et aboutissent à des procès et des condamnations, telles que celles prononcées dans les procès qui se sont déroulés en France concernant des crimes commis en Tunisie et au Chili.

Certains États qui avaient annoncé leur volonté de poursuivre les auteurs de crimes internationaux se révèlent frileux à s'engager sur la voie de la justice. Le procès contre l'ancien président tchadien Hissène Habré au Sénégal est reporté *sine die*, les autorités arguant fallacieusement de l'incapacité d'organiser ce procès pour des raisons budgétaires. En dépit des déclarations d'intention du pouvoir kenyan sur sa volonté de juger les auteurs des violences post-électorales qui ont causé la mort de plus de 1500 personnes en 2008, le projet de loi pour l'établissement d'un Tribunal spécial n'a toujours pas été adopté et la Commission vérité réconciliation est jusqu'à présent une coquille vide. Les procédures ouvertes en Guinée en février 2010 à la suite des massacres du 28 septembre 2009 représentent un enjeu majeur pour les victimes à l'aune duquel seront évaluées la capacité et la volonté de la justice guinéenne de poursuivre effectivement les responsables de ces crimes. En RDC, le projet de création des Chambres mixtes chargées de juger les crimes -notamment les crimes internationaux que la CPI ne pourra pas juger- semble au contraire avancer.

Sur l'accompagnement des victimes devant la CPI et les juridictions mixtes

L'année 2010 a également été marquée par le premier verdict rendu par les Chambres extraordinaires au Cambodge contre Kaing Guek Eav, alias Douch, condamné à 35 ans de prison. Toutefois ce procès a aussi vu une application très limitée du droit à réparation des victimes, qui fait l'objet d'une procédure d'appel en cours.

En 2010/2011, le Procureur de la CPI a ouvert deux nouvelles enquêtes l'une au Kenya, de sa propre initiative, l'autre en Libye, suite à la saisine unanime du Conseil de sécurité des Nations unies. La CPI a émis 14 mandats d'arrêts dont 5 ont été exécutés, et 9 citations à comparaître pour lesquelles tous les accusés, soudanais et kenyans (dont des ministres et des parlementaires), ont effectivement comparu devant la Cour.

En outre, le Procureur a continué ses poursuites en Ouganda, RDC, Soudan, RCA. Le procès de l'ancien vice-président de la RDC, Jean-Pierre Bemba, pour les crimes qui lui sont imputés en RCA s'est ainsi ouvert à La Haye en novembre 2010.

Le Bureau du Procureur mène également des analyses préliminaires (étapes antérieures à d'éventuelles ouvertures d'enquêtes) sur l'Afghanistan, la Colombie, la République de Corée, la Géorgie, le Honduras, la Côte d'Ivoire, le Nigéria, les Territoires palestiniens occupés et la Guinée.

La CPI est l'objet de nombreuses critiques du fait qu'elle mène des enquêtes exclusivement sur le continent africain. Certains chefs d'États africains et arabes ont condamné l'action de la juridiction internationale surtout suite à l'émission des mandats d'arrêt contre le président soudanais. Trois États parties au Statut de la Cour

■ ■ ■

ACTIVITÉS/PRODUCTIONS

Missions

- Europe - Missions FIDH-REDRESS sur la compétence extra-territoriale en Europe, en Slovénie (mai), Bulgarie, Roumanie et Hongrie (juin et septembre).
- Missions de préparation du procès Ben Saïd en Algérie et en Tunisie (mai).
- Sénégal - Missions de sensibilisation et plaidoyer à Dakar sur l'affaire Hissène Habré (mai, octobre, novembre).
- Autriche, Russie - Mission préparatoire (août) et mission d'observation judiciaire à Vienne sur l'affaire Israilov (novembre-décembre).
- RDC (Ituri) - Mission de contact auprès de victimes représentées par le Groupe d'action judiciaire devant la CPI (octobre-novembre).
- RDC (Beni) - Mission d'évaluation de l'impact du travail de la CPI en RDC (décembre).

Rapports et autres publications

Sur la compétence universelle (CU) et extra-territoriale

- Europe - Informe de la FIDH sobre la jurisdicción universal *Un enfoque paso a paso sobre el ejercicio de la jurisdicción (penal) universal en los países de Europa occidental* (traduction espagnol du rapport sorti en anglais et français en juin 2009)
- Tunisie / France - *Condamnation de Khaled Ben Saïd, une victoire contre l'impunité en Tunisie* novembre, (français, arabe, anglais)
- Europe - *Compétence extra-territoriale dans l'UE : Étude des lois et des pratiques dans les 27 États membres de l'Union européenne* (FIDH / REDRESS), décembre (français, anglais)
- Europe - *Stratégies garantissant l'efficacité des enquêtes et des poursuites relatives aux crimes internationaux graves : les pratiques des unités spécialisées dans les crimes de guerre* (FIDH / REDRESS) décembre, (français, anglais)
- Europe - *Les stratégies judiciaires dans les procédures en compétence universelle : la place des victimes et des témoins*, (FIDH / REDRESS) novembre, (français, anglais)
- EU Update on International Crimes, 6th to 9th éditions (FIDH / REDRESS) (anglais).

Sur la CPI

- Guinée-Conakry - *Un an après le massacre du 28 septembre 2009, nouveau pouvoir, espoir de justice ?*, septembre (français)
- France - *Juger enfin en France les auteurs de crimes internationaux* (Coalition française pour la Cour pénale internationale), janvier (français)
- Position Paper for the ICC Review Conference : *Renewing Commitment to Accountability*, mai (anglais)
- *Position Paper to the 9th Session of the Assembly of States Parties to the Statute of the International Criminal Court*, (novembre), anglais
- RCA - *L'affaire Bemba : questions, réponses, novembre* (français, anglais)
- Comments on the ICC Office of the Prosecutor's Policy on Victims' Participation, janvier (anglais)
- *Note sur les premières années de la CPI*, janvier (français, anglais, espagnol, arabe)
- *Manuel à l'attention des victimes, de leurs représentants légaux et des ONG- Les droits des victimes devant la CPI* (traduction française du rapport sorti en anglais et espagnol en avril 2007).

Sur les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

FIDH ADHOC LICADHO Comments on Victim Participation at the Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia, janvier (anglais).

Sur d'autres thèmes liés à la justice internationale

- ICJ AI FIDH REDRESS Draft Guidelines of the Committee of Ministers of the Council of Europe on Eradicating Impunity for Serious Human Rights Violations, octobre (anglais)
- Notes du Forum Justice internationale du Congrès de la FIDH en 2010, *De nouveaux défis : le droit à un recours effectif devant une juridiction indépendante*, mars (français, anglais, espagnol, russe).

Communiqués de presse et lettres ouvertes : 42

Documentaire

Desaparecidos-Disparus, Chili, Nicolas Joxe.

Séminaires organisés

- Conférence FIDH-REDRESS sur les législations CU en Europe à Bruxelles (décembre)
- Philippines : atelier de formation pour les défenseurs sur CU (juin)
- Réunion stratégique : Israël / TPO à Malaga sur CU (octobre)
- Russie : Participation à un atelier DH en Russie / CU à Oslo (septembre)
- RDC/ Béni : Mission / atelier à Béni sur la CPI et son impact sur victimes et les populations affectées avec 100 participants (décembre)
- Forum Justice lors du Congrès de la FIDH en Arménie (avril).

Interfaces de formation et d'échanges avec la CPI

- Interface Colombie / CPI à La Haye (avril)
- Interface Israël / CPI à La Haye pour défenseurs israéliens (février)
- Interface Kenya / CPI à La Haye (mars)
- Interface RCA / CPI à La Haye lors de l'ouverture du procès de Bemba (novembre)
- Interface RDC / CPI à La Haye (octobre)
- Interface Soudan / CPI à Kampala (mai) 14 défenseurs ont été formés au cours de ces interfaces.
- Conférence de révision du Statut de la CPI à Kampala (mai-juin) : délégation de 19 personnes
- Réunions ONG-CPI à la Haye (mars, octobre).

Mémoires déposés au nom de victimes devant la CPI

- Remise en question du manque de poursuites contre Bemba pour des crimes commis en RDC (juin)
- Accompagnement de demandes de participation de deux victimes personnes morales (juin)

Activités de plaidoyer auprès des OIG

Participation et intervention régulière au COJUR-CPI (Conseil de l'Union européenne) à Bruxelles ou la Haye. ■ ■ ■

ACTIVITÉS/PRODUCTIONS

Procédures en cours :

Responsabilité des États

- Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples : 3 communications conjointes contre la Libye, le Soudan et l'Algérie
- Cour européenne des droits de l'Homme : 1 *amicus* FIDH (Biélorus), 4 *amici* conjoints (co-signature) (Royaume-uni, République tchèque, France, Italie), 1 requête en représentation de victimes (France/Mauritanie)
- Commission interaméricaine des droits de l'Homme : 5 procédures contre le Chili
- Tribunal de la Communauté économique

des États d'Afrique de l'Ouest CEDEAO : suivi de la procédure Hissène Habré v. Sénégal

- Comité DESC : 2 plaintes déposées contre la Grèce et la Belgique, 2 projets en cours contre la France et la Croatie
- Comité des droits de l'Homme : 2 projets (Ouzbékistan).

Responsabilité pénale individuelle devant les juridictions nationales

- 32 affaires en compétence extraterritoriale : Algérie, Cambodge, Chili, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, Guinée, Irak, Mauritanie, Pérou, République démocratique

du Congo, Rwanda, Syrie, Tchad, Tchétchénie, Tunisie.

- 5 co-signatures d'*amicus* devant les juridictions étasuniennes (cas Guantanamo) et une co-signature d'*amicus* devant les juridictions cubaines.

Responsabilité pénale individuelle devant les juridictions internationales/régionales

- 1 procédure devant la CPI sur la situation en RDC
- 1 procédure devant les CETC dans le cadre du procès n°2.

(le Tchad, le Kenya et Djibouti) ont même accueilli le président Béchir sur leur territoire, violant ainsi leur obligation à coopérer avec la CPI et à l'arrêter. A de nombreuses reprises, l'Union africaine a appelé à la suspension, par le Conseil de sécurité, des procédures engagées par la CPI contre le président soudanais, et à la non coopération de ses États membres avec la Cour.

Si les victimes participent toujours plus nombreuses aux procès devant la CPI favorisant ainsi le développement d'un système de participation effective, la jurisprudence récente de la Cour a restreint le champ de leur participation au stade de la situation. Cette restriction consolide une tendance dans la jurisprudence de la Cour consistant à écarter les demandes des victimes tendant à interpellier la politique pénale du Procureur.

Actions et défis

Sur l'accompagnement des victimes au niveau national

La FIDH a continué à suivre des affaires devant les juridictions nationales s'agissant des crimes internationaux perpétrés en Algérie, au Cambodge, Chili, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, Guinée, Irak, Mauritanie, Pérou, République démocratique du Congo, Rwanda, Syrie, Tchad, Tchétchénie et en Tunisie.

Face au contexte de restriction du champ d'application des lois de compétence universelle, la FIDH, avec son partenaire REDRESS, a réuni des praticiens européens engagés au quotidien dans ce type de procédures, afin d'échanger sur les bonnes pratiques, les avancées, mais également les obstacles rencontrés dans la poursuite des responsables des crimes les plus graves. Parallèlement, la FIDH a renforcé son plaidoyer pour la création en France d'un pôle spécialisé d'enquêtes sur les crimes internationaux qui devrait voir le jour en 2011.

Par ailleurs, la FIDH a soutenu ses organisations membres dans l'accompagnement de victimes de crimes internationaux devant

les tribunaux de leur pays afin de les placer face à leur responsabilité de juger les auteurs des crimes les plus graves. Cela a été fait en Guinée où la FIDH s'est constituée partie civile avec son organisation membre et 67 victimes du massacre du 28 septembre 2009. En 2011, la FIDH mènera un programme spécifique sur la lutte contre l'impunité dans ce pays en vue d'obtenir des actes judiciaires favorables aux victimes.

Au lendemain des « révolutions dans le monde arabe », au cours du premier trimestre 2011, la FIDH s'est engagée à renforcer ses activités de formation des juges et avocats sur les règles du procès équitable et de l'accès des victimes à un recours effectif et à soutenir l'ouverture d'enquêtes sur les violations des droits de l'Homme.

Les efforts de la société civile mais aussi de la communauté internationale pour traduire Hissène Habré devant une juridiction sénégalaise n'ayant pas abouti, c'est devant une juridiction mixte internationalisée que, conformément à la décision de la Cour de justice de la CEDEAO, celui-ci devrait être jugé. La FIDH, dont le Groupe d'action judiciaire (GAJ) soutient des victimes tchadiennes d'Hissène Habré, a plaidé en faveur de la création d'une nouvelle juridiction qui accordera aux victimes un statut leur permettant de faire valoir leurs préoccupations dans le cadre de la procédure.

La FIDH a observé le procès des auteurs présumés de l'assassinat d'Umar Israilov à Vienne et soutenu la partie civile de nationalité tchétchène dont le fils, réfugié en Autriche, a été tué à Vienne le 13 janvier 2009. Son assassinat était lié à la plainte qu'il avait déposée devant la Cour européenne des droits de l'homme contre la Russie, désignant le Président tchétchène Ramzan Kadyrov, responsable de l'avoir torturé en 2003. La FIDH a également obtenu la citation de témoins experts devant la Cour qui ont apporté un éclairage indispensable sur le contexte politique en Tchétchénie.

La FIDH a participé à des procédures judiciaires menées en Colombie et en Belgique concernant les crimes commis par le

service d'intelligence du gouvernement colombien (Département administratif de sécurité – DAS). En effet, le DAS aurait mis à la disposition de groupes paramilitaires des informations qui auraient été utilisées pour harceler et menacer des défenseurs des droits de l'Homme, y compris la FIDH, ses organisations membres et leurs représentants.

La FIDH approfondira ses actions de soutien aux victimes de crimes internationaux, en utilisant tous les recours judiciaires disponibles, y compris des procédures de compétence extra-territoriale malgré les restrictions législatives adoptés dans certains pays. Suite aux mouvements de transition à la démocratie dans les pays arabes, la FIDH réorientera ses actions judiciaires vers un accompagnement désormais possible devant les juridictions nationales.

Enfin, la FIDH observe et accompagne les mécanismes de justice transitionnelle, y compris la mise en place de commissions vérité et réconciliation. La FIDH continuera à suivre et à contribuer aux processus de justice transitionnelle, en particulier au Togo, en Guinée, en Côte d'Ivoire et en Afghanistan.

Sur l'accompagnement des victimes devant la CPI et les juridictions mixtes

Dans le cadre de la préparation du second procès qui devrait s'ouvrir devant les CETC en 2011 contre les anciens plus hauts responsables Khmers Rouges, la FIDH a renforcé son plaidoyer pour que le règlement intérieur des Chambres soit modifié de manière à garantir un meilleur respect du droit à réparation des victimes et pour qu'elles conservent leur droit inhérent au statut de partie civile. En outre, la FIDH, au travers de son Groupe d'action judiciaire, représentera 10 parties civiles.

La FIDH, à l'image de son action sur les premières enquêtes de la CPI (en Ouganda, en RDC, au Soudan et en RCA), poursuit la documentation des crimes de la compétence de la Cour et les actions entreprises au niveau national pour juger les auteurs des crimes les plus graves, en application du principe de complémentarité. La FIDH a d'autre part activement continué à documenter les crimes commis en Colombie et au Honduras ainsi que l'absence de procédures nationales suffisantes, demandant ainsi l'ouverture d'enquêtes de la CPI. La participation active de la FIDH à la Conférence de révision du Statut de la CPI organisée à Kampala en mai-juin 2010, a contribué à accompagner les nouvelles stratégies de mise en œuvre du principe de complémentarité et de renforcement de la coopération des États avec la CPI. La FIDH, au travers de son Groupe d'action judiciaire, a continué à représenter dûment les intérêts de 20 victimes participantes dans le cadre de la situation en RDC.

De cette façon également, la FIDH entend contribuer à pallier l'espace d'impunité (*impunity gap*) existant du fait du nombre restreint d'affaires portées devant la CPI et du nombre massif de crimes restés impunis au niveau national. La FIDH poursuivra ses activités de plaidoyer pour la mise en place des Chambres mixtes en RDC en complément de l'action de la CPI et suivra les projets nationaux de création de juridictions *ad hoc*, comme au Kenya, et l'activation de mécanismes créés récemment, comme en Ouganda.



Congrès de la FIDH en Arménie, avril 2010.

Pour contribuer à l'analyse de l'application du principe de complémentarité, la FIDH développera des projets spécifiques visant à analyser la volonté et la capacité des autorités nationales à mener à bien des enquêtes et des poursuites, relatives, notamment, aux situations en Colombie, en Guinée, en Côte d'Ivoire et dans les Territoires palestiniens occupés.

La nouvelle jurisprudence de la CPI restreignant le droit des victimes à participer au stade de la situation a incité la FIDH à réorienter son aide aux victimes qu'elle soutenait devant la CPI vers des programmes d'assistance et de réparation. La FIDH continuera ses actions de plaidoyer auprès de la CPI et des États parties de manière à ce que les droits des victimes à participer devant la CPI et à réparation soit effectivement respectés.

Par ailleurs, la FIDH a continué d'accompagner la société civile birmane dans le plaidoyer pour la mise en place d'une commission internationale d'enquête sur les crimes graves commis en Birmanie par le Conseil de sécurité des Nations unies.

La FIDH facilite l'accès des victimes qu'elle accompagne dans les procédures judiciaires au niveau national et international à un soutien psychologique.

Résultats

Sur l'accompagnement des victimes au niveau national

- Aboutissement de deux procédures en compétence extra-territoriale en France, dans lesquelles la FIDH était partie civile :
 - Condamnation de Khaled Ben Saïd, ancien vice-consul tunisien en France, pour avoir ordonné la pratique de la torture au commissariat de Jendouba qu'il dirigeait alors en Tunisie. Il s'agit de la première condamnation au monde, et unique à ce jour, de la torture sous le régime de Ben Ali.
 - Condamnation de 13 anciens responsables chiliens pour la torture et la disparition de 4 franco chiliens pendant la dictature de Pinochet au Chili. Il s'agit de la seule procédure ouverte en Europe à la suite de l'arrestation à Londres d'Augusto Pinochet en 1998 qui a abouti.

■ ■ ■

- Versement partiel de l'indemnisation due aux parties civiles dans l'affaire Ely Ould Dah, au terme d'une longue procédure devant la Commission d'indemnisation des victimes d'infraction, suivant la condamnation du capitaine mauritanien Ely Ould Dah le 2 juillet 2005.
- Création du centre de documentation Natalia Estemirova par 9 ONG russes et internationales dont la FIDH visant à documenter les violations des droits de l'Homme dans la région Nord Caucase de la Fédération de Russie, afin de rompre le climat d'impunité et d'aider à préserver la mémoire historique.
- Contribution à la procédure engagée contre les auteurs du massacre du 28 septembre 2009 en Guinée via la constitution de parties civiles de la FIDH et de son organisation membre en soutien de 67 victimes.
- Contribution aux déclarations du Procureur de la CPI sur le besoin de complémentarité positive pour la lutte contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves devant les tribunaux kenyans, ivoiriens et guinéens.

Sur le renforcement des capacités d'action des tribunaux nationaux

- Présentation d'un projet de loi en France visant la création d'un pôle spécialisé pour les enquêtes et poursuites impliquant des

crimes contre l'humanité, génocide, crimes de guerre et torture en France, incorporant les recommandations d'un plaidoyer important de la FIDH.

Sur l'accompagnement des victimes au niveau international

- Des représentants d'ONG locales de défense des droits de l'Homme, membres de la FIDH, sont devenus des interlocuteurs privilégiés du Bureau de Procureur de la CPI sur l'analyse des situations.
- Ouverture du procès de Jean-Pierre Bemba devant la CPI sur les crimes graves commis en RCA, à laquelle la FIDH a contribué en documentant ces crimes et l'incapacité des juridictions nationales à enquêter et poursuivre, et en transmettant de manière très régulière ces informations au Bureau du Procureur.
- Incorporation des recommandations de la FIDH aux résolutions de la Conférence de révision du Statut de la CPI en matière de droits des victimes, de mise en œuvre du principe de complémentarité de la CPI avec les juridictions nationales et de renforcement de la coopération des Etats avec la CPI.
- Contribution à la préparation du procès concernant le dossier n°2 devant les CETC y compris en représentation de victimes parties civiles.
- Ouverture d'une analyse préliminaire par le Procureur de la CPI sur la situation au Honduras.

LES DROITS DES VICTIMES DEVANT LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

**Manuel à l'attention des
victimes, de leurs représentants
légaux et des ONG**

is par

nt un patrimoine commun, et soucieux du fait que
à tout moment. Ayant à l'esprit qu'au cours de
es et d'hommes ont été victimes d'atrocités qui
nent la conscience humaine. Reconnaisant que
a paix, la sécurité et le bien-être du monde (...)
fins et dans l'intérêt des générations



FOCUS

Aboutissement positif de deux procédures de compétence extraterritoriale à l'encontre de tortionnaires tunisien et chiliens en France

L'année 2010 a été marquée par l'aboutissement de deux procédures auxquelles la FIDH était partie et avait largement contribué. Ainsi, le 24 septembre 2010, la Cour d'Assises de Meurthe-et-Moselle a condamné en appel l'ancien vice-consul tunisien, Khaled Ben Saïd, à 12 ans de réclusion criminelle pour avoir ordonné des actes de torture à l'encontre de la plaignante dans le commissariat de Jendouba où il travaillait au moment des faits. La Cour a aggravé la peine prononcée en première instance. La FIDH avait soutenu la partie civile tout au long de ce procès et s'était constituée à ses côtés. Ce procès a rompu l'impunité et le silence en Tunisie sur la pratique systématique de la torture sous le régime Ben Ali.

Le 17 décembre 2010, la Cour d'assises de Paris a condamné 13 anciens responsables de la dictature de Pinochet pour la disparition et la torture de 4 franco-chiliens. Au-delà de l'établissement des responsabilités individuelles des accusés, ce procès a été l'occasion d'établir et sanctionner le fonctionnement du système répressif mis en place par la dictature de Pinochet, telle qu'elle a régné de 1973 à 1990 au Chili. Il s'agit de la seule procédure de compétence extraterritoriale ouverte à la suite de l'arrestation de Pinochet à Londres en 1998, qui a abouti à une sanction définitive. Ce procès a bénéficié d'une très importante couverture médiatique, tant en France qu'à l'étranger. Plus de 80 médias de la presse écrite l'ont couvert, ainsi que les principales chaînes de radio et télévision françaises, mais aussi européenne ou diffusées au niveau international. Un film de 45 minutes « Disparus-Desaparecidos » réalisé par Nicolas Joxe et produit par la FIDH, en amont du procès a fait l'objet d'une exploitation sur le web : il a été posté sur le site de la FIDH ainsi que sur celui du site Mediapart. Des images du film ont été utilisées par différentes chaînes françaises pour illustrer leur reportage. Une projection organisée au CAPE a fait salle comble. Enfin, copié sur DVD, ce film a été distribué à des journalistes et des membres de la société civile au Chili. Une projection du film sera organisée lors de la mission de la FIDH au Chili en 2011, visant à renforcer la visibilité de ce procès et son impact dans ce pays.

Ouverture du procès contre Jean-Pierre Bemba devant la CPI

Le 22 novembre 2010, le procès de Jean-Pierre Bemba s'est ouvert devant la CPI. Il s'agit du premier procès contre un haut responsable politique. C'est la première fois aussi que les crimes commis en République centrafricaine bénéficient enfin d'une attention particulière. L'ancien Vice-président de République démocratique du Congo est accusé de crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis par ses troupes en RCA pendant le conflit dans ce pays en 2002 et 2003.

Depuis 2003, la FIDH et ses organisations membres avaient régulièrement soumis des communications au Bureau du Procureur de la CPI sur les crimes commis en RCA, en soulignant la gravité de ces crimes et l'incapacité du système judiciaire national à enquêter et poursuivre les auteurs présumés de ces crimes, contribuant ainsi directement à l'ouverture de l'enquête en mai 2007, et l'arrestation de Jean-Pierre Bemba un an plus tard. La FIDH n'avait eu de cesse de porter la voix des victimes centrafricaines.

La FIDH continue son plaidoyer pour que d'autres auteurs présumés de crimes commis en RCA soient également traduits devant la CPI.

Témoignage de Pigeon Mahuka, défenseur congolais des droits de l'Homme

« Je suis convaincu que l'accompagnement de la FIDH a fort aidé l'association de victimes que je dirige à s'ouvrir au monde. Les victimes se sont senties soutenues par la FIDH, et enfin reconnues en tant que telles. Durant les derniers mois, mes collègues et moi avons été sollicités pour intervenir dans différents ateliers, marquant ainsi la reconnaissance de l'expertise acquise. C'est en grande partie le fruit de nos différentes formations reçues de la FIDH. Je souhaite ainsi naturellement remercier la FIDH, tout en l'invitant à poursuivre cette œuvre grandiose de soutien aux victimes ».

Forum « Justice – nouveaux défis : le droit à un recours effectif devant une juridiction indépendante » organisé à l'ouverture du 37ème congrès international de la FIDH

A l'occasion de son 37ème congrès international, qui s'est tenu à Erevan (Arménie) du 6 au 8 avril 2010, la FIDH a organisé un Forum intitulé « Justice-nouveaux défis : le droit à un recours effectif devant une juridiction indépendante ». En présence d'une soixantaine d'experts, tels que Luis Moreno Ocampo, Procureur de la CPI, Françoise Tulkens, Juge à la Cour européenne des droits de l'Homme, Janez Lenarcic, Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, Shirin Ebadi, défenseur des droits de l'Homme et Prix Nobel de la Paix 2003, mais aussi d'experts venus de ses organisations membres de la FIDH, ce forum a permis d'analyser les enjeux et les défis actuels relatifs au droit à un recours effectif devant une juridiction indépendante. Il a contribué au renforcement de l'expertise et de la stratégie d'action de la FIDH et de ses organisations membres. Il a en outre confirmé la plus value de l'approche contentieuse multiple et spécifique de la FIDH, de soutien aux victimes devant les juridictions nationales, régionales et internationales, invoquant tant la responsabilité de l'État, que la responsabilité individuelle et celle des entreprises, comme moyen d'activation de leviers visant à surmonter les obstacles tant juridiques que politiques au droit à la justice.

Priorité 5

Renforcer le respect des droits de l'Homme dans le cadre de la mondialisation

Stratégies et objectifs

Si la mondialisation peut être porteuse de progrès, elle contribue aussi à fragiliser les populations les plus vulnérables et à creuser les inégalités. Face à la libéralisation du commerce et des investissements, la FIDH milite pour que les responsabilités des États et des entreprises soient engagées partout où ils interviennent et pour que les droits économiques, sociaux et culturels (DESC) soient pleinement reconnus.

Aussi le travail de la FIDH s'articule-t-il autour de 3 grands axes : le renforcement de la responsabilité des entreprises en matière de droits de l'Homme ; la promotion des droits de l'Homme dans les négociations commerciales ; et la justiciabilité des droits économiques, sociaux et culturels.

Sur le volet de la responsabilité des entreprises, la FIDH oriente son activité sur l'information et la formation de ses organisations membres et partenaires concernant les instruments et mécanismes internationaux pertinents et leur portée potentielle. A cet égard, la publication en 2010 d'un guide pratique à destination des victimes et des ONG sur les recours existants en cas de violations des droits de l'Homme impliquant des entreprises, a constitué une priorité. En outre, la FIDH continue avec ses ligues son travail de documentation et de plaidoyer au niveau international et européen, pour renforcer le cadre juridique opposable aux États et aux acteurs non-étatiques, en particulier les entreprises. Enfin, elle continue d'inciter directement les entreprises à mettre en pratique leurs engagements en matière de responsabilité sociale, en particulier dans leur chaîne d'approvisionnement.

Pour ce qui concerne la libéralisation du commerce, la FIDH oriente son travail sur la sensibilisation des institutions européennes aux effets potentiels des accords de libre échange négociés avec les pays tiers. En 2010, la FIDH envisageait en particulier de convaincre des acteurs clés du Parlement et de la Commission européenne de l'utilité de la réalisation d'études d'impact de tels accords sur les droits de l'Homme.

La FIDH agit enfin pour la pleine reconnaissance des droits économiques, sociaux et culturels et est engagée dans la campagne pour la ratification du Protocole facultatif au PIDESC.

Contexte

La compétition au niveau mondial pour l'accès aux marchés et l'exploitation des ressources - qu'il s'agisse des richesses du sous-sol ou des terres agricoles - se fait de plus en plus grande, exacerbant les tensions entre les populations et les acteurs économiques souvent soutenus par des États. La crise économique - ainsi que les crises alimentaire et climatique - ont rendu plus évidente encore la crise de confiance vis à vis des décideurs économiques et la nécessité pour les acteurs économiques, notamment les entreprises, de répondre aux aspirations légitimes des sociétés en adoptant des comportements plus responsables. Les atteintes aux droits de l'Homme et à l'environnement sont néanmoins toujours légion, et l'émergence des BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) et des sociétés transnationales de ces pays, présentes dans de nombreux pays du Sud, pose des défis importants pour le respect des droits de l'Homme.

Les initiatives intergouvernementales ou privées dans le domaine de la responsabilité des entreprises se sont multipliées de façon conséquente ces dernières années nécessitant un effort accru de la société civile pour veiller à ce qu'elles contribuent réellement à une amélioration des pratiques des entreprises sur le terrain. Les années 2010 et 2011 sont déterminantes étant donné que de nombreux instruments portant sur les responsabilités des entreprises doivent être révisés ou adoptés. Le travail du représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies sur entreprises et droits de l'Homme, dont le mandat prend fin en juin 2011, a fortement contribué à faire avancer les débats dans ce domaine, l'ensemble des acteurs, entreprises, États et société civile se retrouvant désormais autour de trois grands principes : l'obligation de l'État de protéger les droits de l'Homme, la responsabilité des entreprises de respecter les droits de l'Homme, et le droit des victimes à un recours. Il convient désormais de rendre effectifs ces principes en droit et dans les faits.

La reconnaissance de la valeur et de l'importance des DESC a fortement progressé ces dernières années grâce notamment à l'affirmation de leur justiciabilité dans de nombreux pays et au niveau international via l'adoption du protocole facultatif au PIDESC. En parallèle, les droits économiques sociaux et culturels font l'objet de davantage de recherche pratique et théorique, et des organisations spécialisées de la société civile se sont développées ces dernières années.

De manière générale, la mobilisation sociale pour le respect des droits économiques, sociaux et culturels s'est accentuée en 2010 dans les pays du Nord, touchés par la crise et l'accroissement des inégalités sociales, mais également dans les pays émergents comme la Chine, les pays d'Amérique latine ou de façon plus subite dans les pays du Maghreb et du Moyen Orient. Cette mobilisation croissante, surtout lorsqu'elle touche aux intérêts économiques, a pour pendant une répression accrue. Les événements de début 2011 dans le monde arabe ont démontré combien les revendications sociales étaient indissociables des demandes de respect des libertés individuelles et d'un État de

droit, affirmant ainsi le caractère inextricable des droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels.

Action et défis

La documentation des impacts des activités des entreprises et surtout l'attribution de responsabilités aux différentes entreprises, aux États et autres acteurs engagés dans un projet économique demeurent complexes. Plus difficile encore est l'appréhension des effets directs et indirects des accords de libre-échange sur les droits humains et la détermination des responsabilités des acteurs extra-territoriaux. Les capacités des organisations membres de la FIDH en matière d'enquête et de plaider restant très inégales et de nombreux défenseurs des droits de l'Homme se sentent peu équipés pour travailler tant sur les DESC en général que sur la responsabilité des entreprises. Aussi la FIDH a-t-elle entamé un travail de renforcement de ses organisations membres à travers des enquêtes conjointes et des études de cas, de l'échange d'information sur les développements internationaux et du plaidoyer commun.



ACTIVITÉS/PRODUCTIONS

Missions d'enquête / accompagnement études de cas

- Inde : mission sur les droits au travail dans la chaîne d'approvisionnement (janvier)
- Algérie : mission sur les droits économiques, sociaux et culturels (février)
- Brésil : mission d'accompagnement et rencontres avec les autorités et entreprises dans le cadre de l'étude de cas sur la chaîne minière-sidérurgique (septembre)
- Cameroun (décembre) : mission d'enquête sur les plantations bananières
- Cambodge : mission d'enquête sur les impacts des plantations d'hévéa sur des communautés autochtones (décembre).
- Équateur : mission de plaider et publication de l'étude de cas sur les mines (janvier 2011).

Publications

- *Exploitation minière à grande échelle en Équateur : l'urgence d'un moratoire pour prévenir les violations des droits humains*, (janvier 2011. Version intégrale du rapport en espagnol, version résumée en anglais, français et espagnol)
- *Entreprises et droits de l'Homme, un guide pratique sur les recours existants à*

l'intention des victimes et des ONG, juillet 2010 (en français et en anglais)

- *Les États membres de l'UE sous surveillance : inclure les droits de l'Homme dans les stratégies d'investissement : évaluation extra-financière des 27 États de l'UE*, juillet 2010 (français et anglais)
- *La Mal-vie en Algérie, rapport sur les droits économiques, sociaux et culturels, mai 2010, (français et arabe).*

Activités de plaider

Commerce et droits de l'Homme : La FIDH a été auditionnée à plusieurs reprises par différentes commissions du Parlement européen travaillant sur les clauses environnementales et sociales dans les accords de libre-échange et a présenté une note de position sur la cohérence des politiques de l'UE en octobre 2010 au COHOM lors de la révision stratégique de la politique droits de l'Homme de l'UE.

Responsabilité des entreprises : Afin de renforcer les normes applicables aux entreprises et les voies de recours pour les victimes, la FIDH est notamment intervenue avec Human Rights in China au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU en juin ; a participé avec plusieurs de ses ligues (Finlande, Russie) à la Consultation organisée par le Haut Commissariat aux

droits de l'Homme sur entreprises et droits de l'Homme ainsi qu'au Multistakeholder Forum de l'UE en novembre 2010, où la FIDH a soumis une note de position et a été invitée à intervenir en séance plénière. La FIDH a également participé à plusieurs réunions organisées par l'OCDE et OECD Watch concernant la révision des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales.

Utilisation des voies de recours

- Comité européen des droits sociaux : en octobre 2010, la FIDH et la ligue belge des droits de l'Homme ont introduit une réclamation collective alléguant de violations de la Charte sociale européenne à l'encontre de « gens du voyage ». Cette communication a été déclarée recevable le 1er décembre 2010
- Comité DESC des Nations unies : soumission des rapports Algérie, Kazakhstan
- Commission inter-américaine : demande d'audience pour 2011 sur les entreprises minières et la criminalisation de la protestation sociale en Équateur.



La population du village La Victoria, en Équateur, se baigne dans la rivière Niuchide contaminée par des puits de pétrole et des oléoducs qui surplombent la rivière. © Natalie Ayala

En matière de documentation, la FIDH a réalisé différentes enquêtes en Algérie (voir section Maghreb et Moyen-Orient), au Brésil, au Cambodge, au Cameroun et en Equateur. Au Brésil, en Equateur et au Cameroun, la FIDH a utilisé une méthodologie basée sur la participation des communautés dans la réalisation d'études d'impacts sur les droits humains de projets d'investissements directs. Les capacités diverses des organisations, l'important travail de coordination requis pour la réalisation de ce type d'étude ainsi que les difficultés d'accéder à l'information amènent la FIDH à adapter ses moyens d'action sur ces thèmes. Au Cameroun par exemple et en dépit d'un soutien important déployé par la FIDH pour réaliser l'étude de cas, la FIDH a dû organiser une mission d'enquête « classique » afin de compléter la recherche.

Le rôle des entreprises des pays émergents est un défi important pour les défenseurs des droits humains, car le dialogue entamé depuis des années avec des entreprises des pays du Nord sensibles à leur réputation se heurte souvent dans le discours et dans les faits à la concurrence avec des entreprises moins soumises à la pression publique. Ainsi, alors que la FIDH avait entamé un dialogue constructif dans le cadre de l'étude de cas en Équateur avec l'entreprise canadienne chargée de l'exploration minière, à la fois auprès de son siège à Vancouver et avec les équipes sur place en Équateur, le rachat de l'entreprise canadienne (et donc des concessions en Équateur) par un consortium chinois a interrompu pour un temps le lien ainsi établi. Un tel rachat illustre éloquentement la difficulté rencontrée par les communautés affectées et leurs représentants dans l'établissement de la responsabilité des différents acteurs privés, notamment entre les phases d'exploration et d'exploitation minière, et rend plus difficile la possibilité d'influencer l'entreprise suite à la publication de l'étude de cas. Considérant l'importance des entreprises des pays émergents, la FIDH a par ailleurs décidé en 2010 de travailler sur l'entreprise multinationale brésilienne, Vale.

En parallèle, considérant leur impact pour des milliers de travailleurs dans le monde, la FIDH continue de dialoguer avec Carrefour ainsi qu'avec les entreprises multinationales du secteur de la grande distribution regroupées au sein du Global Social Compli-

ance Programme (GSCP) qui vise le respect des droits au travail dans la chaîne d'approvisionnement.

Pour renforcer le cadre juridique sur la responsabilité des entreprises, la FIDH a participé activement et de manière critique au travail du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU sur les entreprises et les droits de l'Homme qui élabore des principes directeurs sur entreprises et droits de l'Homme. Au niveau européen, la FIDH au travers de son implication dans la Coalition d'ONG européennes ECCJ (European Coalition for Corporate Justice), a continué de plaider pour une exigence de transparence, pour la responsabilité des sociétés mères vis-à-vis de leurs filiales et fournisseurs et pour l'accès à la justice pour les victimes. Dans ce contexte, la FIDH a participé à la campagne publique européenne « Des droits pour tous, des règles pour les multinationales » lancée en 2010 par ECCJ.

Le travail des défenseurs des droits de l'Homme est particulièrement difficile quand il touche à des intérêts économiques importants, comme en témoigne la tendance croissante à la criminalisation de la protestation sociale. A travers l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, la FIDH a réagi en 2010 sur des nombreux cas de répression de syndicalistes (Bahreïn, Algérie, Guatemala, Cambodge, Tunisie...) et s'est mobilisée en faveur de défenseurs du droit à un environnement sain (Guatemala, Russie, Équateur), du droit à la santé (Chine) ou dénonçant les agissements des entreprises (Pérou, RDC, Zimbabwe). L'inégalité entre les moyens déployés par les acteurs économiques et ceux des personnes qui dénoncent leurs agissements est criante. La FIDH devra développer ses actions de protection et de dénonciation dans les années qui viennent.

Enfin, la FIDH, à travers la coalition internationale pour le Protocole facultatif au PIDESC – qui n'est pas encore entré en vigueur, a participé à la réalisation de documents de plaidoyer et cherche à mobiliser les organisations de son réseau les plus à même d'intervenir auprès des autorités nationales pour la ratification de cet instrument. La mobilisation devra continuer en vue d'une ratification la plus large possible. ■ ■ ■



Bhopal: une catastrophe environnementale industrielle. Un nuage toxique s'échappe d'une usine chimique exploitée par une filiale d'Union Carbide Company (USA) provoque la mort de plus de 25 000 personnes. © CC-BY-SA-2.0. / Simone.lippi.

FOCUS

Un guide pratique sur entreprises et droits de l'Homme pour soutenir les ONG et les victimes dans leur lutte contre l'impunité

Au vu, d'une part, des lacunes persistantes dans l'accès à la justice pour les victimes d'atteintes aux droits de l'Homme commises par des entreprises transnationales et, d'autre part, les difficultés de ses organisations membres et plus généralement des ONG locales à identifier les mécanismes existants pour faire valoir les droits des victimes, l'idée de publier un guide recensant les différents instruments a émergé lors du Congrès de la FIDH en 2007.

En 2010, la FIDH a publié ce guide sur les recours et mécanismes existants pour les victimes de violations de droits de l'homme impliquant des entreprises. La FIDH a travaillé pendant 2 ans avec le soutien d'experts juristes pour l'élaboration de ce document de 600 pages traitant des mécanismes intergouvernementaux aux niveaux international ou régional, des mécanismes mis en place par les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales, des mécanismes des institutions financières ainsi que des initiatives volontaires de responsabilité sociale des entreprises qui peuvent servir aux victimes et à leur représentants pour mettre en cause les pratiques des entreprises multinationales. Ce guide est construit sur la base de l'expérience d'organisations de la société civile et d'avocats. Il a été publié en français et en anglais le 7 juillet 2010 lors d'un événement à Amsterdam intitulé «*Corporate Justice? In search of effective remedies for victims of corporate abuse*» co-organisé avec le Business and Human Rights resources Center et OECD Watch.

Le guide a été diffusé aux 164 organisations membres de la FIDH et présenté tout au long de l'année 2010 à différentes occasions: en Afrique, lors de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples en octobre 2010, aux représentants des institutions européennes notamment lors du forum des parties prenantes sur la RSE, aux institutions nationales des droits de l'Homme réunies à Édimbourg en novembre 2010, ou encore lors de consultation organisée par le Haut commissariat en octobre 2010 à Genève. De nombreuses demandes pour une diffusion accrue parviennent à la FIDH émanant d'organisations non-gouvernementales et

de juristes mais également d'entreprises, d'universitaires et d'étudiants. Plusieurs professeurs d'université ont indiqué à la FIDH avoir recouru au guide dans leurs cours, le guide est également très utilisé dans des formations pour les ONG. Dans un discours sur la responsabilité des entreprises pour des atteintes aux droits de l'Homme le 20 octobre 2010 à BPP Law School, Bianca Jagger, s'est fortement appuyé sur le guide. De nombreux liens vers le guide ont été fait par des sites internet de première importance et destinés à diverses audiences, y compris le site du Global Compact de l'ONU, HURICOS (Human Rights Information and Documentation System) et sur le wiki (BASESwiki) portant sur les mécanismes de résolution des différends lancé par le Représentant spécial de l'ONU sur entreprises et droits de l'Homme.

Le guide en français a été vu 2127 fois sur le site de la FIDH, et sa version anglaise 6800 fois.

« Ce guide est une réalisation magnifique, sur le fond comme sur la forme. Je n'ose pas tenter de calculer le travail que cela a représenté. Mais le résultat est à la hauteur de l'investissement. » - Olivier de Schutter, Rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation.

Dans une lettre adressée à la FIDH, son organisation tanzanienne a ainsi indiqué que « cette publication était excellente, informative et s'avère très utile dans le cadre de notre travail sur la responsabilité des entreprises » - Francis Kiwanga, Directeur exécutif, The Legal and Human Rights Centre (LHCR)

La FIDH souhaite réviser le texte du guide eu égard aux nombreux développements intervenus en 2010 et 2011.

Étude de cas sur l'industrie minière et sidérurgique au Brésil

L'organisation membre de la FIDH au Brésil, Justiça Global, a sollicité l'appui de la FIDH pour réaliser une étude d'impact des activités de la société multinationale brésilienne Vale, l'une des plus importantes entreprises minières au monde. En janvier 2009, la FIDH avait pu participer, en marge du forum social mondial de Belém, à une visite organisée par le MST (mouvement des sans-terre) à Carajas, où se trouve la plus grande mine

de fer à ciel ouvert opérée par Vale. Étant donné l'ampleur des activités de l'entreprise au Brésil, et la mobilisation déjà importante sur l'entreprise, il a été décidé de focaliser l'enquête sur des communautés dans l'État du Maranhão affectées par des activités sidérurgiques.

En mars 2010, un représentant de Justiça Global a pu participer à une formation organisée par Droits et Démocratie à Montréal sur la méthodologie d'études de cas et a ainsi bénéficié de l'échange d'expériences de personnes ayant participé à de tels projets, notamment des membres de l'équipe ayant mené une telle étude avec la FIDH en Équateur. L'équipe de recherche a été mise en place au printemps 2010 incluant des membres de Justiça Global et de la Coalition Justiça nos trilhos, et avec la participation active des deux communautés affectées. L'équipe a collecté des informations et des témoignages sur place pendant l'été, se focalisant sur le droit à la santé. Une mission de la FIDH a été organisée en septembre 2010 incluant une personne ayant participé à l'étude en Équateur. Cette mission a permis de rencontrer les autorités nationales, provinciales et locales, et de nouer un dialogue avec l'entreprise. Tant les communautés impliquées que les partenaires de la FIDH ont confirmé que la mission de la FIDH a contribué à faire connaître la situation au niveau national et faire pression sur les différents acteurs responsables – notamment au niveau provincial- afin de faciliter la mise en place d'un processus de négociation visant à réparer l'une des deux communautés affectées. Une audience publique convoquée par la Procureure générale de l'Etat du Maranhão a permis d'entamer les discussions sur la relocalisation de cette communauté afin d'obtenir des engagements concrets de la part de tous les acteurs responsables.

Edvar Cardeal and William Santos, de Piquiá de Baixo

« *Nous remercions beaucoup la FIDH pour son appui. Cela fait des années que nous revendiquons nos droits, mais peu de personnes jusqu'à présent nous ont écouté. Avec vous, notre lutte a beaucoup gagné en attention et en force. Nous sommes très fiers de pouvoir représenter notre communauté devant les autorités, il nous semble que nous avons obtenu plus de respect aujourd'hui grâce au soutien de la FIDH.* »

Résultats

Le plaidoyer au niveau de l'Union européenne a eu des impacts positifs :

- Un rapport du Parlement européen a recommandé à la Commission européenne de réaliser des études d'impact des accords commerciaux sur les droits de l'Homme, la Commission a indiqué que telles évaluations pourraient être mises en œuvre.
- Les institutions européennes sont de plus en plus réceptives aux demandes de régulation des entreprises. Par exemple, en 2011, la Commission européenne a annoncé qu'elle envisageait de rendre obligatoire le reporting des entreprises européennes en matière ESG (environnement, social et gouvernance).

Au niveau du renforcement du cadre international de protection des droits de l'Homme :

- 36 États ont signé le Protocole facultatif au PIDESC et 3 l'ont ratifié ;
- Les principes directeurs sur les entreprises et les droits de l'Homme présentés au Conseil des droits de l'Homme en juin 2011 par le Représentant spécial de l'ONU reconnaissent les responsabilités des entreprises en matière de droits de l'Homme et l'obligation pour les États de réguler les entreprises. Certaines des préoccupations de la FIDH ont été intégrées notamment en ce qui concerne la protection spécifique des travailleurs migrants. Cependant, certains enjeux cruciaux, y compris l'étendue extra-territoriale des obligations des États ainsi

que les obstacles à l'accès à la justice, y sont insuffisamment reflétés.

L'action de la FIDH est également importante au niveau national :

- En Algérie, la société civile est mieux armée pour réclamer les droits économiques, sociaux et culturels en se fondant sur les observations finales du Comité DESC.
- En Équateur, la réalisation et la publication de l'étude de cas a permis de réunir différents acteurs de la société civile autour d'un projet commun, en plus de permettre la tenue de discussions inter-ministérielles sur le développement de la mine à grande échelle dans le pays. L'étude de cas a notamment permis de nourrir le travail de l'Ombudsman gouvernemental qui a subséquentment publié un rapport sur la criminalisation de la protestation sociale, incluant un focus particulier sur le secteur de l'industrie extractive.
- Au Cambodge, la mission d'enquête de la FIDH a permis aux acteurs locaux impliqués d'obtenir des informations clés de la part des différents ministères ainsi que de l'entreprise impliquée concernant le cas sous enquête, mais également concernant les processus d'octroi de concessions économiques et de reconnaissance des titres de propriété collectifs pour les peuples autochtones au Cambodge.
- A la suite de sa mission en Inde, la FIDH a alerté fortement Carrefour sur les violations des droits des travailleurs induits par le Sumangali scheme, Carrefour a mis en place un dialogue avec une ONG locale aux fins de renforcer la capacité des travailleuses à faire respecter leurs droits.



Campement de Roms près de Krasnodar, en Russie, Septembre 2004. © Céline Anaya Gautier.

Priorité 6

Mobiliser la communauté des États

Stratégies et objectifs

La FIDH, en partenariat avec ses organisations membres et partenaires, développe une mobilisation des mécanismes intergouvernementaux, notamment à travers les instruments et mécanismes politiques et judiciaires, régionaux et internationaux, visant à améliorer leur impact sur la situation des droits de l'Homme dans les pays du monde entier.

Cette mobilisation se concentre sur deux objectifs :

- Soutenir et renforcer une interaction stratégique entre les défenseurs des droits de l'Homme et les mécanismes internationaux, pour obtenir plus de protection et faire jouer des leviers en politique internationale dans des situations de violations des droits de l'Homme
- Renforcer la mobilisation de la communauté internationale et la mise en place des politiques, des mécanismes et des instruments relatifs aux droits de l'Homme.

Les modalités d'une telle intervention passent par un plaidoyer quotidien et des interfaces régulières. Ces interfaces consistent en une série de rencontres entre les défenseurs des droits de l'Homme et les représentants des institutions concernées. Au delà de ces rencontres, la FIDH fournit un soutien direct pour poursuivre la mobilisation. Ces modalités peuvent aller de la production de lettres de soutien, de rapports et de lettres ouvertes, à la participation à des auditions publiques, ou des interventions orales, et enfin des publications dans la presse. Elles visent :

- Les mécanismes et les institutions des NU de défense des droits de l'Homme à Genève et à New York (le Conseil des droits de l'Homme, ses Procédures spéciales et son Examen périodique universel, les organes des Traités, le Troisième commission de l'Assemblée générale), ou les institutions des NU susceptibles d'influencer les droits de l'Homme en raison de leur mandat (le Conseil de sécurité des Nations unies) ;
- Les politiques de l'Union européenne envers les pays tiers, et en particulier ses instruments politiques relatifs aux droits de l'Homme (lignes directrices, consultations et sanctions liées aux droits de l'Homme) qui ont été définis, mis en place et évalués par le Service européen pour l'action extérieure, le Conseil de l'Union européenne, la Commission européenne et le Parlement européen ;
- Les organisations intergouvernementales régionales qui ont un

rapport direct ou indirect avec les droits de l'Homme (l'Union africaine, les sessions et mécanismes de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (ACHPR), la Ligue des États arabes (LAS), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Conseil de l'Europe, la Commission interaméricaine des droits de l'Homme (IACHR), la Commission indépendante des droits de l'Homme de la région ASEAN (AICHR)

- Les politiques diplomatiques influentes dans les capitales, comme celle de la France et d'autres membres du Conseil de sécurité (Brésil, Turquie). En 2010, la FIDH s'est rapprochée des institutions de politique étrangère des Nations unies, et a tenu ses premières interfaces à Washington : au ministère des Affaires étrangères, à la Maison blanche, à la Chambre des représentants et au Sénat.

Dans ce rapport, le présent chapitre se focalisera sur la mobilisation conduite au niveau international à travers les Nations unies et l'Union européenne, alors que la mobilisation menée par les institutions régionales des droits de l'Homme sera abordée au chapitre Priorité 7.

Contexte

En 2010, la mobilisation des institutions internationales a été conditionnée par plusieurs évolutions significatives, qui ont eu un impact sur leur travail et l'influence qu'elles ont exercée, par la suite, sur les droits de l'Homme dans ce domaine.

- Réduction du mandat de protection : alors que l'efficacité des mécanismes régissant les droits de l'Homme des NU s'est accrue, plusieurs États se sont mobilisés en conséquence pour affaiblir leurs capacités de protection. Cela a eu un impact significatif au moment de considérer la situation de certains pays à la suite de l'inscription des violations des droits de l'Homme par le Conseil des droits de l'Homme des NU (consultez la section Focus). En outre, plusieurs tentatives de remise en cause de l'indépendance des procédures spéciales des NU du Bureau du Haut Commissariat aux droits de l'Homme, ont été menées. À titre d'exemple, un rapport mondial sur les détentions secrètes réalisé par le Rapporteur spécial en charge de la défense des droits de l'Homme pour enrayer le terrorisme, a été soumis à de fortes pressions visant

■ ■ ■



Shirin Ebadi, prix Nobel de la paix 2003, fondatrice du Centre des défenseurs des droits de l'Homme en Iran et Javier Solana, Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE. Juin 2009. Bruxelles. © FIDH.

à empêcher sa présentation au Conseil des droits de l'Homme. Il a fallu plusieurs mois pour le mettre à l'ordre du jour, en débattre et l'adopter.

- Mise à l'épreuve des normes régissant les droits de l'Homme
 - une autre tendance a vu le jour ces dernières années : certains États ont tenté de défier l'organisme existant régissant les normes internationales relatives aux droits de l'Homme. Bien qu'elles aient été retirées du document sur les conclusions de la Conférence d'examen de Durban, des tentatives visant à réglementer le concept de « diffamation des religions » ou à ajouter des « normes complémentaires », en faisant passer l'idée que les « droits » des religions existaient au détriment de la protection des individus, ont été maintenues. De plus, dans l'exercice de ses fonctions, l'Examen périodique universel (EPU) a pu mettre en évidence les interventions de certains États, alors qu'ils évaluaient le comportement d'autres États, qui visaient à nier la validité légale de discrimination basée sur l'orientation sexuelle, de soutenir la peine de mort et d'encourager des pratiques dictatoriales.
- Intégration des droits de l'Homme dans la mobilisation du Conseil de sécurité de l'ONU
 - La considération que le Conseil de sécurité de l'ONU accorde aux droits de l'Homme connaît une évolution constante. Il fait référence, pour la première fois, aux défenseurs des droits de l'Homme dans la résolution de la Mission des Nations unies en République du Congo (MONUC), adoptée en décembre 2009. À travers son travail en faveur de la lutte contre le terrorisme, il s'est intéressé également de manière progressive aux droits de l'Homme. Ce fut le cas notamment dans sa réponse aux arrêts de la Cour de justice européenne qui mit au défi la compatibilité des procédures de listing du Comité des « Sanctions » 1267 des NU avec la procédure régulière. La nomination, fin 2009, d'un médiateur chargé de superviser les procédures de listing, marque, de ce point de vue, une évolution significative.
- Au niveau de l'Union européenne, la mise en œuvre du traité de Lisbonne en 2009 a entraîné la création du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et la nomination à sa tête de la haute représentante de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, ont conduit à une redéfinition des rôles et des responsabilités au sein de la politique étrangère de l'Union européenne. Ce traité

a également conduit à ce que la politique étrangère des droits de l'Homme soit évaluée, afin d'ancrer, en tant qu'élément majeur, les droits de l'Homme dans la Politique Étrangère et de Sécurité Commune, et notamment à travers l'établissement d'une puissante unité du SEAE. Le traité de Lisbonne a également prévu de renforcer le rôle du Parlement européen dans la politique commerciale et la politique étrangère de l'Union européenne. Son application a fait l'objet de débats au cours de l'année 2010, avec des audiences et de rapports spécifiques en vue d'alimenter une politique que poursuivra le Parlement européen dans le cadre de ses compétences renforcées en matière commerciale.

- Mise à l'épreuve de l'efficacité de la politique étrangère de l'Union européenne en matière de droits de l'Homme : alors que l'élaboration de lignes directrices et de dialogues sur les droits de l'Homme représente un progrès significatif, leur mise en place n'entraîne pas toujours les changements attendus dans ce domaine. Les outils politiques de défense des droits de l'Homme ont souvent été instrumentalisés par les pays tiers, qui y voient un moyen de canaliser les critiques en matière de droits de l'Homme, afin de limiter leur impact sur l'ensemble des relations bilatérales. Au niveau de l'UE, une divergence d'intérêts est toujours perçue entre la promotion des droits de l'Homme et la sécurisation des intérêts énergétiques, commerciaux, économique ou la lutte contre le terrorisme. Par conséquent, une mise en place rigoureuse de « la boîte à outils » consacré à la défense des droits de l'Homme, fourni par l'Union européenne, implique une réflexion à long terme, et notamment à travers l'élaboration de stratégies de défense des droits de l'Homme adaptées en fonction des pays et à travers une méthodologie cohérente, en vue d'obtenir des résultats tangibles.
- La considération renouvelée qu'ont manifesté les États-unis envers les organisations multilatérales, à l'échelle mondiale, a eu un impact auprès du Conseil des droits de l'Homme des NU. Devenus membres de certaines d'entre elles, ils ont rapidement poursuivi leur action par des initiatives adaptées dès septembre 2010, qui ont contribué à mettre en lumière l'attention portée à des pays (Guinée-Conakry) et à des thématiques (liberté des associations) et ont permis de répondre aux défis lancés contre les normes des droits de l'Homme (initiatives à l'encontre de la résolution sur la «diffamation des religions»). Outre les USA, 2010 a également vu le développement d'un autre acteur majeur, le Brésil, qui a engagé une nouvelle politique étrangère sur des questions clés, telles que la protection des défenseurs des droits de l'Homme.

Actions et défis

Dans ce contexte, les activités de la FIDH auprès des Nations unies se focalisent sur trois thèmes principaux :

- Renforcement de l'attention portée à la situation de certains pays par le Conseil des droits de l'Homme et l'Assemblée générale de l'ONU, et notamment à travers l'organisation des interfaces. (consultez la section Focus)
- Promotion des instruments relatifs aux droits de l'Homme, indépendants et experts contre des dynamiques politiques et interétatiques. Les tentatives visant à remettre en cause les normes existantes sur les droits de l'Homme (qui passent notamment par des initiatives sur la diffamation des religions) et les dynamiques engendrées par l'Examen périodique universel interétatique ap-

pellent, toutes deux, à accroître le rôle des mécanismes relatifs aux droits de l'Homme basés sur une expertise. La FIDH a renforcé sa mobilisation à ces fins :

- En soutenant l'utilisation fréquente des mécanismes des organes des traités onusiens (9 interfaces avec les organes des traités onusiens), et en développant des initiatives de suivi des conclusions de ces traités, principalement à travers la diffusion médiatique, des réunions de préparation de sessions de l'Examen périodique universel (6 interfaces) et en favorisant des concertations bilatérales sur les droits de l'Homme dans l'Union européenne.
- En se mobilisant contre les tentatives visant à limiter les normes régissant les droits de l'Homme, et notamment à travers la résolution sur la diffamation des religions et le suivi du processus d'examen de Durban, qui donnent lieu à des exposés et à un soutien auprès des délégations à Genève et dans les capitales. Elle a également soutenu la reconnaissance et la ratification des instruments internationaux régissant les droits de l'Homme, à travers des campagnes de soutien en faveur de la ratification de la Convention contre les disparitions forcées, le protocole facultatif au pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et en faveur de la levée des réserves à la CEDAW (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes).
- En travaillant en faveur des procédures spéciales des NU relatives aux droits de l'Homme et notamment en dénonçant les critiques émises à l'encontre de leurs rapports (par ex. les rapports du rapporteur spécial des NU sur les droits de l'Homme et la lutte antiterrorisme). Elle a également renforcé le recours aux procédures spéciales dans son suivi de la publication des rapports d'enquête de la FIDH. Enfin, elle a encouragé leur développement (et notamment sur la liberté des associations et sur la discrimination à l'encontre des femmes).
- Renforcement de la considération que porte de Conseil de sécurité

des NU aux droits de l'Homme. La FIDH a focalisé son engagement autour de cet objectif, qu'il s'agisse de situations liées à des pays ou à des thématiques. Elle a encouragé la prise en compte des droits de l'Homme par le CSONU et l'évaluation du travail du CSONU dans le respect des lois et dans le contexte de la mise en place de la mission MONUSCO. À cette fin, elle s'est notamment assuré qu'au cours de la visite des ambassadeurs du CSONU à la Conférence d'examen de Durban, une rencontre avec les organisations de la société civile était prévue. Elle a intensifié son interaction avec les groupes de travail de lutte contre le terrorisme (3 interfaces), en vue de fournir des preuves sur la remise en cause de l'efficacité de la lutte antiterroriste, comme résultat des violations des droits de l'Homme au Yémen, aux Philippines et en Russie (consultez le chapitre sur l'administration de la justice).

À l'Union européenne, dans le contexte de l'application du traité de Lisbonne, la FIDH a concentré son action sur trois axes spécifiques ;

- Évaluer les instruments de la politiques de droits de l'Homme : la FIDH a assuré le suivi de son action visant à consolider le format du dialogue sur les droits de l'Homme entamé entre l'UE et la Chine pour prendre en compte des évolutions liées aux droits de l'Homme dans ce domaine. Elle a également lancé et publié une évaluation du dialogue entre l'UE et la Russie. Elle a ensuite contribué à l'examen complet de la politique étrangère des droits de l'Homme de l'UE, parmi les États membres de l'UE, à l'intérieur du SEAE et au Parlement européen (consultez la section Focus).
- Renforcer la contribution des défenseurs des droits de l'Homme à la politique étrangère de l'Union européenne : le développement d'interfaces (19 interfaces avec 36 défenseurs des droits de l'Homme) a contribué à renforcer l'impact de leurs analyses et recommandations sur la politique étrangère de l'UE envers certains pays spécifiques.
- Étendre l'approche des droits de l'Homme européens à l'ensemble des composantes de la politique étrangère : La FIDH a rendu public des interventions, des évaluations et des notes de position qui

■ ■ ■

ACTIVITÉS/PRODUCTIONS

Interfaces

Au niveau international, en 2010, la FIDH a permis à 120 défenseurs des droits de l'Homme de participer à 64 interfaces avec des institutions des NU, de l'Union européenne et des États-Unis.

- Institutions onusiennes à Genève – 67 défenseurs des droits de l'Homme formés / 28 interfaces
- Institutions onusiennes à New York et administration nord-américaine à Washington – 17 défenseurs de droits de l'Homme / 9 interfaces
- Institutions européennes à Bruxelles – 36 défenseurs de droits de l'Homme formés / 19 interfaces.

Audiences / interventions publiques

- Institutions onusiennes à Genève – 23 déclarations orales au cours des sessions et des

sessions spéciales du Conseil des droits de l'Homme, 10 manifestations, des exposés publics ou des interventions de commission – Institutions onusiennes à New York et administration nord-américaine à Washington – une conférence publique sur le rapport Goldstone

- Institutions européennes à Bruxelles – 4 audiences au sein des groupes de travail du Conseil de l'UE, une audience avec le Comité politique et de sécurité de l'UE (COPS), 4 audiences au Parlement européen, 5 interventions à des conférences publiques.

Rapports / notes

- Institutions onusiennes à Genève – 9 rapports alternatifs des organes de traité, 11 conclusions et notes de réunion de l'Examen périodique universel
- Institutions onusiennes à New York et admin-

istration nord-américaine à Washington – 4 notes de réunion et 5 lettres ouvertes du Conseil de sécurité, 2 notes de réunion de l'Assemblée générale des Nations unies et 2 rapports alternatifs des organes de traité

- Institutions européennes à Bruxelles – 4 notes de position et 19 lettres ouvertes aux institutions européennes.

Communiqués et conférences de presse

- Institutions onusiennes à Genève – 12 communiqués de presse et 5 conférences de presse
- Institutions onusiennes à New York et administration nord-américaine à Washington – 4 communiqués de presse et une conférence de presse
- Institutions européennes à Bruxelles – 8 conférences de presse.

décrivent les défis d'efficacité de la politique de défense des droits de l'Homme de l'UE et encouragent son intégration dans d'autres domaines de la politique, tels que le commerce, les entreprises, la lutte antiterroriste et le développement. L'environnement post-Lisbonne a fourni l'opportunité de générer des débats et des rapports sur cette question. (consultez la section Focus)

Au niveau des États-Unis, la FIDH a manifesté son soutien à travers des interfaces sur le Yémen, les Philippines, la Russie, le Pakistan, le Pérou et la Colombie, en réussissant à obtenir un nombre important de rencontres avec l'Administration Obama, au département des Affaires étrangères, au ministère du commerce (Pérou), au Conseil de sécurité nationale de la Maison blanche, ainsi qu'au Congrès.

Résultats

- Le développement d'initiatives adaptées en fonction des pays au sein des organes de défense des droits de l'Homme onusiens : une résolution sur la Guinée Conakry, les sessions spéciales sur la situation en Haïti et en Côte d'Ivoire. La poursuite des mandats des pays du Conseil des droits de l'Homme ou du Troisième comité de l'Assemblée générale sur le Burundi, le Cambodge, Haïti, l'Iran, la Birmanie, les Territoires occupés palestiniens et le Soudan.
- L'établissement de mandats thématiques des procédures spéciales pertinents au Conseil des droits de l'Homme des NU (un groupe de travail sur la lutte contre les discriminations faites aux femmes et un rapporteur spécial sur la liberté des associations)
- Les interfaces avec les mécanismes des organes de traités onusiens ont systématiquement donné lieu à des recommandations de la FIDH et de ses organisations partenaires, révélées dans des conclusions transmises par les organes du traité au pays concerné. À titre d'exemple, à l'occasion du contrôle qu'a mené le CERD (Comité pour l'élimination de la discrimination raciale) auprès de la France, des recommandations clés, sur les déportations de Roms, sur les lois discriminatoires à l'encontre des migrants et des réfugiés et sur les déclarations officielles et publiques incitant à la haine, ont été reprises par les experts du Comité dans les conclusions. L'alerte média qui a été planifiée en parallèle a permis de rendre ces conclusions beaucoup plus visibles, l'information étant passée sur toutes les chaînes de télévisions des journaux du soir.

- La résolution sur « la lutte contre la diffamation des religions » a obtenu une baisse du soutien considérable, démontrant ainsi une prise de conscience progressive que cette résolution ne répond pas à des restrictions disproportionnées de la liberté des religions. Des tentatives visant à définir des projets de normes et de standards complémentaires qui engagent les États auprès de l'ICERD (Comité sur l'élimination des discriminations raciales) pour renforcer la protection de l'expression de l'identité religieuse dans les sociétés, en contradiction avec les recommandations des experts sur la question, ont été rejetées.
- En décembre 2010, par le mandat des membres du directoire exécutifs de lutte antiterroriste, il a été spécifié que la réception d'exposés de la société civile soit autorisée. Cela constitue une étape significative qui justifiera par la suite l'évaluation de ces politiques et pratiques dans le monde entier. C'est aussi le résultat des interfaces qui ont été organisées, pour la toute première fois, par la FIDH avec le CTED (Comité contre le terrorisme et sa direction exécutive), plusieurs semaines avant l'adoption de la résolution.
- Les interfaces de la FIDH ont donné lieu à la première audience d'un défenseur des droits de l'Homme sur la situation dans la RDC, dans le cadre d'un exposé sur Arria. Le plaidoyer qui s'en suit a permis d'inclure la « protection des défenseurs des droits de l'Homme » dans la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies adoptée en 1925, qui a donné naissance à la mission MONUSCO (à la place de MONUC).
- Shirin Ebadi, lauréate du prix Nobel et Karim Lahidji, vice-président de la FIDH sont parvenus à présenter leurs analyses et recommandations au Comité politique et de sécurité de l'UE (COPS) et à rencontrer le Haut représentant de l'UE, Catherine Ashton. Les recommandations qu'ils prodiguent ont servi de base à la rédaction d'un document présenté sous la forme d'un « options paper » sur l'Iran, document interne stratégique qui fait le lien entre tous les domaines politiques de l'UE, en vue de renforcer l'impact de leur mobilisation sur la situation des droits de l'Homme en Iran.
- Le Parlement européen a demandé à ce que tous les accords commerciaux incluent des études d'impact sur les droits de l'Homme. Au niveau de la Commission européenne, le projet de directive sur les réglementations intelligentes requiert la mise en place d'indicateurs de défense des droits de l'Homme, ouvrant ainsi la voie à l'évaluation de toutes les réglementations de l'UE à venir, à travers leur impact sur les droits de l'Homme.



Soldats exhumant des corps sans nom trouvés dans des fosses communes afin de les identifier. Six corps de femmes ont été exhumés, certains avec les pieds et poings liés, Osh, 26 Juin 2010.

FOCUS

La considération de la situation de certains pays par le Conseil des droits de l'Homme des NU

Le Conseil des droits de l'Homme des NU a constaté, ces dernières années, que les réponses spécifiques des pays face aux crises des droits de l'Homme avaient tendance à être fortement limitées. Avec la mise en place de l'Examen périodique universel, et sachant que les pays qui soutiennent traditionnellement les résolutions sont devenus une minorité, les années passées ont vu la dégradation ou l'interruption de mandats spécifiques ou même l'absence de résolution face à de graves crises des droits de l'Homme.

La FIDH soutient le développement d'instruments adaptés aux pays dans des situations où il y a une grave tendance aux violations des droits de l'Homme, étant donné qu'ils sont souvent la seule opportunité d'engager la responsabilité des pays et d'empêcher les mauvais traitements. En conséquence, la FIDH a renforcé son soutien envers des initiatives spécifiques de certains pays, notamment en programmant des interfaces entre les sessions du Conseil des droits de l'Homme ou de l'Assemblée générale (8 interfaces, au Burundi, à la RDC, à Haïti, en Iran, en Côte d'Ivoire, en Birmanie, dans les Territoires palestiniens occupés, au Soudan). En effet, les informations, les témoignages et l'expertise des défenseurs des droits de l'Homme locaux restent des atouts majeurs permettant d'influencer les représentants des États membres des NU et d'éveiller l'intérêt des médias.

En 2010 les membres du Conseil des droits de l'Homme se sont abstenus d'adopter toute initiative sur la situation des droits de l'Homme en Iran, malgré un terrain favorable à la répression, et d'améliorer la considération qu'ils portent à la Birmanie, en créant une commission d'investigation pour enquêter sur les crimes perpétrés contre les minorités ethniques. L'étude des crises en Afrique était, à l'exception du Soudan, adaptée selon les termes et conditions du contrat pour répondre aux autorités des gouvernements responsables des violations de droits de l'Homme. Par exemple, le mandat des experts indépendants auprès de la République démocratique Congo a été résilié et remplacé par un plan d'actions qui doit être préparé par les autorités congolaises. Il doit permettre

d'assurer le suivi des recommandations formulées par le Haut Commissariat aux droits de l'Homme, l'expert indépendant et d'autres procédures spéciales.

En dépit de cet environnement, grâce à un soutien continu, un certain nombre de mandats ont continué d'être émis par pays au Conseil des droits de l'Homme : au Burundi, au Cambodge, à Haïti, en Birmanie, en Corée du nord, dans les Territoires occupés palestiniens, en Somalie et au Soudan, et à l'Assemblée générale des Nations unies : en Iran, en Birmanie, en Corée du Nord et dans les Territoires occupés palestiniens. Des sessions spéciales ont été organisées à Haïti et en Côte d'Ivoire. Enfin, les États-unis ont négocié l'introduction d'une nouvelle résolution, qui a révélé la crise en Guinée Conakry, plus de six mois après son apparition. À l'Assemblée générale, à New York, les votes sur les résolutions des pays en Iran, en Birmanie et en Corée du nord, ont recueilli les suffrages les plus élevés jamais atteints.

Cela confirme certainement que les courants négatifs sont progressivement en train d'être surpassés en nombre. Selon la FIDH, le soutien continu et les interactions répétées des défenseurs des droits de l'Homme locaux avec les représentants des États membres des NU ont contribué à l'inversion de la tendance.

Renforcement de la politique étrangère des droits de l'Homme de l'UE

La délégation de la FIDH auprès de l'UE, qui a contribué à la définition, la mise en place et l'évaluation de la politique des droits de l'Homme de l'UE, a pris une part active dans son évaluation globale qu'elle a alimentée, à travers trois notes de position spécifiques, et des audiences auprès du COHOM ou du Parlement européen.

Une évaluation globale de la politique des droits de l'Homme de l'UE, qui s'intitule « bridges and ladders », a été publiée. Elle dégage trois grands défis qu'il appartient à l'UE de relever, selon la FIDH. Le premier consiste à améliorer la mise en œuvre des instruments existants de promotion des droits de l'Homme : « boîte à outils », composée des lignes directrices, dialogues, sanctions, etc. Le deuxième défi consiste à assurer la cohérence entre les activités relatives aux droits de l'Homme dans les négociations avec des pays tiers, et les

questions soulevées au plus haut niveau de la hiérarchie de l'UE à l'occasion de ces négociations. Enfin le troisième défi est d'assurer une intégration efficace des droits de l'Homme dans toutes les composantes de la politique étrangère de l'UE.

Après 5 années de « consultations » sur les droits de l'Homme conduites entre l'UE et la Russie, la FIDH a publié une évaluation de l'exercice auquel elle a pris part. Ce document faisait suite à l'évaluation précédente que la FIDH avait menée à partir du dialogue sur les droits de l'Homme entre l'UE et la Chine. Cette étude conclut en constatant l'absence de progrès significatifs à l'issue de ce dialogue. Le document recommande que le dialogue soit soumis à des indicateurs de progrès, rendus publics, que les modalités du dialogue soient reformulées et qu'elles fassent l'objet de contrôles substantiels publics sur les progrès effectués. La FIDH a rendu ses conclusions au sous comité du Parlement européen sur les droits de l'Homme, qui lui a apporté son soutien.

Priorité 7

Soutenir le respect des droits de l'Homme et l'Etat de droit en période de conflit, dans les situations d'urgence ou de transition politique

> Afrique Sub-Saharienne

Stratégies et objectifs

Face au contexte particulier des conflits et de crises politiques, la FIDH développe ses actions de soutien à ses organisations membres, parfois peu outillées, entravées dans leur liberté d'action ou même menacées du fait de leurs activités, pour documenter les situations de graves violations des droits de l'Homme et diffuser au mieux l'information en fonction des cibles identifiées, y compris à travers les réseaux sociaux.

La stratégie de la FIDH repose également sur la multiplication des interactions avec les autorités nationales pour les inciter à prendre des mesures concrètes pour la protection des droits de l'Homme, notamment pour la lutte contre l'impunité.

Depuis quelques années, l'utilisation des mécanismes judiciaires nationaux en soutien aux victimes est aussi privilégiée pour contribuer au renforcement de l'État de droit. En cas d'incapacité ou de non volonté de ces juridictions, la FIDH intervient de plus en plus auprès des instances judiciaires régionales et internationales (cf. partie justice). A cet égard, la FIDH entend utiliser la nouvelle Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples et développe un important plaidoyer pour contrer la perception négative par certains États de l'intervention de la CPI en Afrique.

La mobilisation des OIG est également un axe prioritaire d'action. La FIDH renforce sa présence et son influence auprès des instances de l'Union africaine (UA) en vue de leur action pour

le règlement et la prévention des conflits conformément à leur mandat de protection des droits humains. Il s'agit ainsi d'œuvrer à l'ouverture d'espaces de dialogue avec les institutions de l'UA, de prime abord réfractaires à une interaction avec la société civile indépendante, pour la prise en compte de ses préoccupations et recommandations. Par ailleurs, la FIDH développe un important plaidoyer auprès du Conseil de sécurité des Nations unies pour le renforcement des mandats des opérations de maintien ou de consolidation de la paix en faveur de la protection de la population civile et de la lutte contre l'impunité.

Contexte

Au début de l'année 2010 de nombreux conflits armés continuaient de déchirer le continent. La population civile à l'est de la République démocratique du Congo (RDC) demeurait l'otage des affrontements entre l'armée, des groupes rebelles et des milices d'autodéfense. La lutte pour le contrôle de la région des Kivus qui regorge de ressources naturelles et dont l'exploitation illégale attire toutes les convoitises, maintenait une grande insécurité dans la région en dépit de la présence de la plus importante mission des Nations unies. En Somalie, la situation ne faisait qu'empirer. Au Darfour, dans la région occidentale du Soudan, de graves violations des droits de l'Homme étaient toujours commises en toute impunité contre la population civile, les parties en conflits étant dans l'incapacité de s'accorder sur les dispositions d'un accord de paix. L'année 2010 était également celle de tous les dangers au regard

des processus électoraux à hauts risques qui devaient s'organiser dans plusieurs pays.

Le Burundi devait passer un important test démocratique avec l'organisation de cinq scrutins dont la première élection présidentielle au suffrage universel direct depuis la fin de la guerre civile et les accords de paix d'Arusha de 2000. En Guinée, le Conseil national pour la démocratie et le développement mené par Sékouba Konaté après l'exil forcé du lieutenant Moussa Dadis Camara, responsable du massacre du 28 septembre 2009, avait la difficile tâche d'organiser l'élection présidentielle avant la fin de l'année. Les auteurs du coup d'État au Niger ayant déposé le président Tandja, présentaient également des gages de volonté de rendre le pouvoir aux civils début 2011. Enfin, la perspective de l'organisation de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire prévue en novembre, après 6 reports successifs et l'organisation du référendum d'autodétermination du Sud Soudan prévue en janvier 2011, présentaient d'inquiétantes potentialités conflictuelles.

Dans ce contexte, la situation des défenseurs, aux avant-postes de la dénonciation des graves violations des droits de l'Homme et des irrégularités des processus électoraux, était particulièrement à risque.

Actions et défis

La documentation de la situation des droits de l'Homme dans les zones de conflit demeure complexe, y compris en raison du refus de certaines autorités d'autoriser la présence de la FIDH sur leur territoire, comme c'est le cas du Soudan et de la Somalie. Pour autant, la FIDH et ses organisations membres ont souhaité prêter une attention particulière à la situation au Darfour en informant de manière constante la communauté internationale afin de maintenir sa mobilisation pour la protection de la population civile et la lutte contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves, comme moyen de sanction et de prévention.

■ ■ ■

ACTIVITÉS/PRODUCTIONS

Missions

- Burundi - Mission d'enquête sur le contexte pré-électoral (mars)
- Burundi - Mission d'enquête de l'Observatoire sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme (novembre)
- Gambie - Mission d'enquête de l'Observatoire sur la situation des défenseurs (mai)
- RDC - Mission d'observation judiciaire de l'Observatoire dans l'affaire Firmin Yangambi (mai)
- RDC - Mission à Béni sur la justice internationale (décembre)
- RDC - Mission de solidarité de l'Observatoire dans l'affaire de l'assassinat des défenseurs Floribert Chebeya et Fidèle Bazana (juin)
- Guinée Conakry - Mission d'enquête sur la lutte contre l'impunité (mai/juin)
- Cameroun - Mission d'enquête sur la responsabilité sociale des entreprises (décembre)
- Sénégal - Missions de plaidoyer sur l'affaire Hissène Habré (mai, octobre, novembre).

Publications

- Niger - Soutien au rapport de l'ANNDH : La démocratie confisquée, février, (français)
- Burundi - Les élections de 2010 : un test à ne pas rater pour consolider la paix, mai, (français, anglais)
- Nigeria - Situation of Human Rights Defenders (mai). Rapport de l'Observatoire (anglais)
- Soudan - Re-engaging the Garantors

to the Sudanese Comprehensive Peace Agreement, juillet, (anglais)

- RDC - La justice congolaise met Firmin Yangambi dans les couloirs de la mort en dépit d'une procédure irrégulière, août (français)
- Guinée Conakry - 1 an après le massacre du 28 septembre 2009 - Nouveau pouvoir, espoir de justice ?, septembre (français)
- RDC/RCA - L'Affaire Bemba, Questions - réponses, novembre (français, anglais)
- Sénégal - Soutien au rapport des organisations civiles sur les droits des travailleurs migrants, novembre (français, anglais).

Guides

- Réédition du Guide pratique sur la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples, mai (français, anglais)
- Cahiers d'exigences de la campagne l'Afrique pour les droits des femmes, mars (français, anglais)

Communiqués de presse et appels urgents de l'Observatoire

- 90 appels urgents, communiqués et lettres ouvertes en français et 50 en anglais

Actions judiciaires

Soutien à la participation de victimes devant la CPI sur la situation en RDC, soutien aux victimes dans les procédures contre l'ancien président tchadien Hissène Habré au Sénégal, contre le capitaine mauritanien Ely Ould Dah en France, contre des présumés

génocidaires en France, contre des présumés auteurs du massacre du Beach de Brazzaville en France, soutien aux victimes du massacre du 28 septembre 2009 devant les tribunaux guinéens, soutien à des défenseurs soudanais via une communication contre le Soudan devant la CADHP.

Activités de plaidoyer auprès des instances intergouvernementales

Participation de 50 représentants des organisations membres de la FIDH en Afrique (du Burundi, Niger, Guinée Conakry, RDC, Soudan, Kenya, Côte d'Ivoire, Zimbabwe, Sénégal, Rwanda, Mauritanie) aux sessions de mai et de novembre de la CADHP, à 1 conférence régionale du Groupe de travail de la CADHP sur la peine de mort, aux sessions de janvier et de juin du Sommet des chefs d'État de l'UA, à 3 réunions de la Commission de l'UA, aux sessions du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies et de l'Examen périodique universel, à 1 interface auprès du Conseil de sécurité, à 3 interfaces auprès de l'Union européenne, à 4 interfaces auprès du Conseil des droits de l'Homme, à 2 interfaces à La Haye auprès de la CPI, à la conférence de Révision du Statut de la CPI à Kampala, au Sommet de Montreux de l'OIF.



Stade du 28 septembre (Guinée Conakry) où s'est déroulé, le 28 septembre 2009, le massacre de 167 personnes par la garde présidentielle du capitaine putchiste Dadis Camara. La FIDH et l'OGDH accompagnent les victimes devant la justice guinéenne et internationale. © Martin Pradel / FIDH.

La problématique était différente s'agissant de la situation en République démocratique du Congo (RDC), les violations des droits de l'Homme dans le contexte du conflit à l'Est du pays étant plutôt bien documentées. En conséquence, la FIDH a souhaité mettre l'accent cette année sur le plaidoyer auprès des autorités nationales pour l'obtention d'actes concrets en matière de lutte contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves ; et auprès du Conseil de sécurité des Nations unies, en vue de renforcer le mandat de la mission des Nations unies, la MONUSCO, concernant la protection de la population civile.

Compte tenu de la fragilité sécuritaire des pays en transition et post-conflit, des défis en terme de protection des droits de l'Homme et des risques conflictuels liés à l'organisation de processus électoraux, la FIDH a décidé de suivre de près les situations au Niger, en Guinée et au Burundi. Des missions d'enquête ont été menées dans ces pays dans le but d'analyser les conditions d'organisation des processus électoraux et de proposer des actes concrets pour améliorer la protection des droits de l'Homme. Pour maintenir une attention sur ces situations, la FIDH a compté sur l'organisation d'interfaces de plaidoyer pour mobiliser les institutions régionales et internationales intergouvernementales et de protection des droits - notamment l'Union africaine et la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP) - afin qu'elles contribuent à la protection des droits dans les pays visés.

Enfin, pour soutenir et sécuriser l'action des défenseurs dans ce contexte spécifique, la FIDH a diversifié ses moyens d'actions : renforcement des activités de plaidoyer auprès des autorités nationales afin d'obtenir des engagements en matière de protection, suivi des procédures judiciaires engagées dans des affaires impliquant des assassinats de défenseurs (RDC, Burundi), formation de représentants de ses organisations membres aux techniques sécurisées de communication et de stockage de l'information, fourniture de moyens en équipements adéquats pour la poursuite et la visibilité de leurs actions de dénonciation et proposition d'assistance matérielle (notamment soutien au processus de relocalisation).

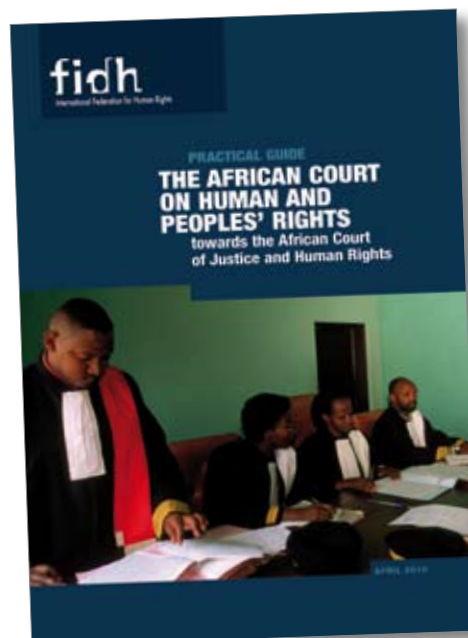
Résultats

Au niveau national

- Des actes des autorités congolaises (RDC) en faveur de la lutte contre l'impunité, comme la présentation d'un projet de loi d'adaptation en droit interne du Statut de la CPI et la rédaction d'un avant projet de loi sur la création d'un Cour spécialisée mixte pour juger les auteurs de crimes internationaux.
- Raviver la procédure guinéenne dans l'affaire du massacre du 28 septembre 2009 via le soutien à la constitution de partie civile de 67 victimes et la constitution de la FIDH et son organisation membre l'OGDH dans ce dossier.
- Des déclarations des autorités guinéennes en faveur de la lutte contre l'impunité.
- La protection par les services diplomatiques présents à Bujumbura, Burundi, de certains défenseurs en danger et à la régularisation du FORSC, une plateforme de la société civile, dont l'agrément avait été retiré par le ministre de l'Intérieur.
- L'utilisation par une vingtaine de représentants d'organisations membres de la FIDH des techniques sécurisées de communication et de stockage des informations.

Au niveau international et régional

- L'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies d'un mandat renforcé de la MONUSCO pour la protection de la population civile, y compris des défenseurs en danger en RDC.
- Le renouvellement des mandats des Experts indépendants du Conseil des droits de l'Homme sur les situations au Burundi et au Soudan.
- L'adoption par la CADHP de résolutions initiées par la FIDH sur les élections en Afrique en 2010 et la lutte contre l'impunité des crimes sexuels en RDC.
- L'adoption par les chefs d'État et de gouvernement de l'UA de résolutions condamnant les violations des droits de l'Homme au Soudan et sur le respect de la démocratie au Niger, en Guinée et en Côte d'Ivoire.
- De multiples déclarations des États-Unis et de l'Union européenne pour l'organisation, dans des conditions régulières et pacifiques, du referendum au Sud Soudan.



FOCUS

Activités de la FIDH sur la situation en République démocratique du Congo et ses impacts

Dismas Kitenge Senga, Président du Groupe Lotus, Vice-président de la FIDH.

“Grâce à la FIDH, des représentants de ses organisations membres en RDC ont pu alerter toutes les OIG concernées et les diplomaties influentes sur les graves violations des droits de l’Homme commises dans le cadre du conflit armé à l’est du pays.

Pour la première fois, des membres de la société civile congolaise ont pu faire part de leurs préoccupations sur l’impunité, les exécutions sommaires et les violences sexuelles aux instances de l’Union africaine à l’occasion des sommets des chefs d’État et de gouvernement.

Sous notre impulsion, ces instances ont pris des décisions pour condamner ces crimes et demander au gouvernement congolais de réagir. Sur la base de l’un de nos projets, la CADHP a adopté une résolution appelant à la lutte contre l’impunité des auteurs de crimes sexuels.

Avec la FIDH, nous sommes parvenus à réunir autour d’une même table à New York l’ensemble des pays membres du Conseil de sécurité (première réunion de ce type entre les membres du Conseil et les ONG) pour les inciter à renforcer le mandat de la MONUSCO sur la protection de la population civile, y compris celle des défenseurs des droits humains en danger. Ce qu’ils ont fait.

Notre plaidoyer auprès des autorités congolaises, notamment du ministre de la Justice, pour la lutte contre l’impunité a également porté ses fruits. Répondant à nos attentes, un projet de loi d’adaptation du Statut de Rome en droit interne a été soumis et jugé recevable par l’Assemblée nationale et le ministre a déclaré son accord à la mise en place d’une Cour mixte spécialisée pour le jugement des auteurs de crimes internationaux. Nous devons poursuivre en 2011 notre attention sur ces points”.

Activités de la FIDH sur la situation en Guinée Conakry et ses impacts

Le 28 septembre 2009, une manifestation pacifique des partis politiques d’opposition et de la société civile contestant la volonté du capitaine putschiste Moussa Dadis Camara de se présenter à l’élection présidentielle en dépit de ses précédentes déclarations, est réprimée dans le sang : les forces de sécurité ont tué au moins 156 civils ; plusieurs dizaines de personnes sont portées disparues ; au moins 109 femmes ou jeunes filles ont été victimes de viols, de mutilations sexuelles et d’esclavage sexuel.

La FIDH et son organisation membre, l’Organisation guinéenne des droits de l’Homme et du citoyen (OGDH), ont mené une mission d’enquête à Conakry en mai pour analyser l’évolution de la procédure judiciaire ouverte depuis février dans l’affaire du 28 septembre et s’assurer du respect des droits des victimes à la justice.

Constatant un certain enlèvement de la procédure, la FIDH et l’OGDH ainsi que 2 avocats du Groupe d’action judiciaire se sont constitués parties civiles pour représenter les intérêts de 67 victimes, soutenir et contribuer à l’accélération de la procédure ou, le cas échéant, pouvoir

démontrer l’absence de volonté des autorités politiques et judiciaires à mener à bien ce dossier. Depuis, plusieurs mesures d’instruction ont été prises.

Par ailleurs, les interventions des représentants de l’OGDH auprès de la CADHP (en mai) et de l’UA (en juillet), ainsi que les multiples interpellations des autorités guinéennes sur ce dossier à l’appui de notre rapport d’enquête, ont poussé les candidats au second tour de l’élection présidentielle de novembre à s’exprimer sur l’importance de la lutte contre l’impunité des auteurs des crimes les plus graves, y compris du massacre du 28 septembre 2009.

La FIDH continuera son soutien aux victimes dans la procédure guinéenne et, en cas de blocage à la procédure, veillera à ce que la Cour pénale internationale, saisie de ce dossier, ouvre une enquête.



49^{ème} Session de la Commission africaine des droits de l’Homme et des Peuples (Gambie). Me Sidiki KABA, président d’Honneur de la FIDH présente la situation générale des droits de l’Homme en Afrique devant le Forum des ONG.

> Les Amériques

Stratégies et objectifs

En Amérique latine, à l'exception de Cuba, les régimes dictatoriaux sont des faits du passé et seul un conflit armé interne perdure, celui de la Colombie. Cependant, les niveaux très élevés d'homicides dans de nombreux pays de la zone rappellent combien les démocraties sont fragilisées par l'omniprésence de la violence et du crime organisé (par exemple au Mexique, Guatemala, El Salvador, Honduras, Colombie, Venezuela et Brésil). Les liens que ces derniers peuvent entretenir avec les autorités étatiques affectent profondément le fonctionnement de l'État de droit et de la justice. C'est pour cette raison que à la suite du Congrès de la FIDH en Arménie, ses ligues membres ont confirmé que l'amélioration de l'administration de la justice et la lutte contre l'impunité des plus graves violations des droits de l'Homme seraient l'un des principaux axes d'action pour lutter contre l'aggravation de la violence dans la région.

La criminalisation de la protestation sociale constitue une autre tendance lourde parmi les violations des droits de l'Homme observées dans la région. Cela exacerbe les tensions et couve des potentialités conflictuelles. La FIDH entend développer une stratégie multiforme de lutte contre ce phénomène via des activités vouées à l'amélioration de l'administration de la justice, le développement d'une jurisprudence interaméricaine sur le sujet et un travail d'analyse régionale sur ce phénomène.

Le travail classique de la FIDH de missions d'établissement des faits et des responsabilités a pour objectif d'enrichir les activités de plaidoyer auprès des autorités nationales et internationales dans le but de proposer des mesures concrètes pour le respect des droits. Dans son plaidoyer auprès des instances intergouvernementales, la FIDH souhaite insister auprès de l'Union européenne pour que les droits de l'Homme soient placés au cœur des accords de coopération contractés avec plusieurs pays de la région.

Les rapports d'enquête servent également à alimenter des instances contentieuses nationales, régionales et internationale. Un accent particulier est mis sur l'utilisation des procédures de la Commission et de la Cour inter-américaine des droits de l'Homme, devenu un outil privilégié pour placer les autorités face à leur obligation de protéger les droits humains.

Enfin, ceux qui dénoncent les violations des droits de l'Homme dans les situations de conflit et de tensions ou de crises politiques sont particulièrement en danger. La protection des défenseurs dans ce contexte spécifique constitue ainsi l'un des objectifs prioritaires de la FIDH.

Contexte

L'année 2010 a notamment été marquée par les événements du 12 janvier 2010 en Haïti. 35 secondes ont suffi pour déclencher une catastrophe humanitaire sans précédent. Plus de 200 000 personnes ont trouvé la mort lors du tremblement de terre, environ 300 000 personnes ont été blessées et 1,9 million déplacées. Des institutions, déjà fragiles avant le tremblement de terre, se sont complètement effondrées.

En Colombie, le conflit continue. Il oppose l'armée et les paramilitaires (maintenant nommés «Bacrim» - «bandes criminelles» - par le gouvernement) aux mouvements de guérilla. La Colombie demeure le second pays au monde en nombre de déplacés internes et le premier en nombre d'assassinats de syndicalistes. Toutes les parties au conflit sont responsables de graves violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire. L'élection de Juan Manuel Santos en août 2010 à la présidence de République pourrait marquer une nouvelle étape après une période de huit ans, caractérisée par une politique d'attaque à l'encontre des défenseurs de droits de l'Homme, mais aussi à l'encontre de tous ceux qui pouvait représenter une opposition au président Uribe, y compris les juges des hautes cours. Le nouveau chef de l'État semble vouloir marquer une certaine rupture, du moins en apparence, avec la stigmatisation et la polarisation que prônait l'ancien président.

Au Honduras, la persistance de l'impunité des crimes commis pendant le coup d'État ainsi qu'une très grande polarisation politique de la société, ont conduit à une recrudescence de la violence et notamment des homicides tout au long de l'année. En effet, c'est à la suite du coup d'État de juin 2009 et de la tenue d'élections qui n'ont pas respecté le libre jeu démocratique que le président Lobo a pris ses fonctions.

Au Nicaragua, la dégradation progressive de l'État de droit s'est accentuée avec, notamment, la multiplication des obstacles à la liberté d'expression et de réunion et une atteinte caractérisée aux droits de choisir des représentants et de participer à des élections libres.

En 2010, alors que dans une grande partie du monde les taux de croissance sont en berne, le continent latino-américain affiche des résultats économiques très positifs. Pourtant la population, dans sa grande majorité, ne tire pas de bénéfices de cette croissance. Au contraire, elle souffre souvent d'une exploitation intensive des ressources naturelles et se voit même privée de ses droits les plus fondamentaux comme le droit à l'alimentation, à la santé ou à l'éducation. Ceci est particulièrement vrai des communautés indigènes et rurales. Dans beaucoup de pays comme au Pérou, en Colombie, en Équateur, au Brésil, au Chili, il en est résulté une hausse de la protestations sociale pour le droit à la terre ou à un environnement sain, entre autres revendications. Ces situations

comportent des risques conflictuels et sont génératrices de violence car les États y répondent, le plus souvent, par la répression, la stigmatisation et la criminalisation.

Actions et défis

Trois mois après le tremblement de terre en Haïti, la FIDH a réalisé une mission afin de dresser le bilan de la gestion de l'aide humanitaire et de présenter les enjeux de la reconstruction en matière de droits humains. Cette mission était également l'occasion d'exprimer sa solidarité avec le mouvement de droits de l'Homme, lui aussi très affecté, et d'évaluer les besoins des trois ligues membres de la FIDH. Elle a servi d'outil de plaidoyer auprès, notamment, de la CIDH.

Toujours dans le souci de dénoncer les violations graves des droits de l'Homme commises dans le cadre du conflit en Colombie et de contribuer à la lutte contre l'impunité de leurs auteurs, la FIDH a publié en mai 2010 un rapport démontrant l'implication du gouvernement de l'ancien président Uribe, à travers les services secrets colombiens, dans les attaques perpétrées sous

son mandat à l'encontre des défenseurs de droits de l'Homme, des juges et des opposants au gouvernement. La FIDH a continué à demander l'ouverture d'une enquête sur ce pays par la Cour pénale internationale.

La FIDH et sa ligue au Honduras ont continué, tout au long de l'année, à dénoncer la présence des instigateurs du coup d'État dans les institutions étatiques, la stigmatisation des juges, journalistes et autres défenseurs qui ont dénoncé les crimes commis pendant ce putsch. En 2011, la FIDH entend mener une mission d'enquête sur les nombreux cas d'assassinats dans la région du Bajo Aguán, phénomène particulièrement alarmant dans le cadre des tensions entre des entrepreneurs et des paysans, dont les terres sont utilisées pour la monoculture du palmier à huile.

En mai 2010, la FIDH a envoyé une mission conjointe avec l'Observatoire et l'OMCT au Nicaragua, afin d'enquêter sur les libertés d'expression, d'association ainsi que sur les droits politiques. Elle a présenté ses conclusions préliminaires lors d'une audience devant la CIDH en mars 2011.

■ ■ ■

ACTIVITÉS/PRODUCTIONS

Missions

- Colombie- Mission d'observation judiciaire du procès de Jorge Noguera (DAS) (février)
- Colombie- Mission judiciaire- envoi d'un avocat pour suivre le contentieux DAS (juillet-décembre 2010)
- Panama- Mission d'urgence- demande d'asile territorial de fonctionnaires du DAS (novembre)
- Brésil- Mission d'enquête sur l'impact de la présence d'industries métallurgiques près de deux villages (mars)
- Haïti - Mission d'enquête suite au tremblement de terre (avril)
- Nicaragua- Mission d'enquête sur les libertés d'expression et de réunion et droits politiques (mai).

Publications

- Guatemala : Le droit à l'alimentation au Guatemala, (Mars). Espagnol
- Haïti : Haïti, une nation ébranlée : Pour une reconstruction fondée sur les droits humains incluant le peuple Haïtien, (Mai). Espagnol, français.
- Colombie : Les activités d'intelligence de l'Etat au service d'intérêts criminels et de la persécution politique, (Mai). Anglais, Espagnol.

- Chili : rapport de la mission d'observation du jugement contre Mme Pascale BONNEFOY, (Juin). Espagnol
- Mexique : rapport de suivi de la mission d'enquête sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme, (Novembre). Espagnol.

Interventions urgentes de l'Observatoire

180 appels urgents, communiqués de presse et lettres ouvertes en Espagnol

Activités de plaidoyer

- 5 Audiences à la CIDH en présence des gouvernements de Haïti, Canada, Colombie, Nicaragua, Mexique, avec la participation de 7 défenseurs
- Participation de 3 défenseurs au Conseil des droits de l'Homme à l'occasion des Examens périodiques universels (EPU) du Honduras, du Nicaragua et une interface sur la mise en œuvre des recommandations de l'EPU de la Colombie
- 6 interfaces à Bruxelles (Haïti 2, Colombie 2, Honduras 2) avec la participation de 6 défenseurs.

Contentieux

- Haïti : soutien aux avocats travaillant sur les plaintes contre Duvalier pour crime

- contre l'Humanité
- Colombie : constitution de partie civile en Colombie dans plusieurs plaintes relatives au fait du DAS
- Colombie : constitution de partie civile en Belgique dans une plainte contre X concernant les interceptions de communications, vols de documents relatifs au travail de la FIDH en Colombie et actes d'intimidation commis sur le territoire belge
- Chili : la FIDH et sa ligue membre au Chili, parties civiles au procès de quatre ressortissants franco-chiliens, disparus, procès qui s'est tenu en France
- Chili : Requêtes déposées devant la CIDH en 2008 concernant l'utilisation de la prescription, et la demi-prescription pour réduire les peines des responsables de crimes contre l'Humanité. Phase d'admissibilité
- Chili : 2 Requêtes déposées devant la CIDH concernant l'application de la loi antiterroriste à des membres de la communauté Mapuche
- Honduras: en représentation de certaines des victimes, dépôt d'une requête auprès de la CIDH pour violations de la Convention américaine des droits de l'Homme pendant le coup d'Etat. Cette requête est en phase d'admissibilité.



Une délégation du « Comité des femmes stérilisées d'Anta » se rend au village d'Izcuchaca pour rencontrer un représentant municipal. Juillet 2006, Anta, Pérou.

La FIDH a, par ailleurs, réagi à différents cas de criminalisation de la protestation sociale, en publiant une note de suivi et des communiqués sur les négociations intervenues à la suite des tensions dans la région amazonienne de Bagua au Pérou, et des communiqués sur les tensions à Oyon et Islay qui ont eu lieu le même pays. Au Panama, avec son organisation membre, la FIDH a également contribué au retrait de la loi de réforme du code des ressources minières (contraire aux normes internationales) et à la libération d'indigènes Shuars d'Équateur qui manifestaient contre la réforme de la loi hydraulique; ces derniers font néanmoins toujours l'objet de poursuites. En Équateur, l'enquête et le rapport sur les mines à grande échelle publiés par la FIDH en janvier 2011, a permis de mettre en contexte certains cas de criminalisation.

Par ailleurs, la criminalisation de la protestation sociale devant être appréhendée comme un phénomène régional pour lequel il ne suffit plus de réagir au cas par cas, la FIDH a préparé en 2010, conjointement avec ses ligues membres, une stratégie visant à mieux le combattre, y compris via l'utilisation des voies de recours régionales lorsque les États dérogent aux dispositions internationales de protection des droits humains. La préparation du contentieux Mapuche, est l'une des premières étapes de la stratégie qui sera développée en 2011. En effet, en 2010, la FIDH est restée mobilisée sur le conflit Mapuche appelant, en particulier, à la révision des peines prononcées contre 10 représentants de cette communauté sur la base de la loi antiterroriste, à la cessation de son application à d'autres Mapuche et à la réforme de cette loi. La FIDH a ainsi poursuivi le processus d'accompagnement de 8 Mapuche, condamnés en application de la loi antiterroriste, devant la CIDH. Celle-ci a émis un rapport de fond allant dans le sens des préconisations de la FIDH. Si l'État ne met pas en œuvre ces recommandations, la CIDH devrait transmettre le cas à la Cour Interaméricaine des droits de l'Homme. Ce serait le premier contentieux demandant à la Cour de se prononcer, notamment, sur la criminalisation de la protestation Mapuche.

Résultats

Au niveau international

- A la suite de l'audience de la FIDH auprès de la Commission inter-américaine des droits de l'Homme (CIDH) dénonçant la situation dramatique des camps de déplacés et le peu d'avancées dans la reconstruction d'Haïti presque 10 mois après le séisme, l'instance régionale a émis deux communiqués à ce sujet et demandé un moratoire au gouvernement au sujet des expulsions de déplacés.
- Informé par la FIDH des graves crimes commis pendant le coup d'État au Honduras, le Procureur de la CPI a placé la situation de ce pays sous enquête préliminaire, stade d'examen avant l'éventuelle ouverture d'une enquête.

Au niveau national

- La FIDH a contribué, avec son organisation membre, au retrait de la loi de réforme du code des ressources minières du Panama contraire aux normes internationales.
- L'engagement en Colombie de poursuites judiciaires à l'encontre du fonctionnaire identifié par la FIDH comme étant le responsable de l'espionnage d'ONG étrangères, notamment sur le territoire belge.
- La demande d'extradition par le gouvernement colombien de Maria del Pilar Hurtado, ex-directrice du DAS, qui a obtenu l'asile territorial au Panama.
- Face aux manquements constatés dans le mandat de la Commission Nationale de Vérité et Réconciliation établie au Honduras suite au coup d'État, notamment en matière de lutte contre l'impunité, la FIDH a activement participé à la mise en place d'une Commission vérité alternative, visant à garantir l'ouverture d'enquêtes impartiales et effectives sur les violations commises dans le cadre du coup d'État ainsi que le jugement et la sanction des responsables.



Mémorial à ceux qui ont disparu ou ont été exécutés sous la dictature de Pinochet. Cimetière général, Santiago, Chili.

FOCUS

COLOMBIE

En mai 2009, le scandale concernant les activités illégales des services secrets colombiens (DAS) dépendant directement de la présidence a éclaté. Il a notamment révélé que le DAS avait, telle une police politique, intercepté des communications, harcelé et organisé des montages contre des juges des plus hautes Cours, des journalistes, des opposants politiques, des défenseurs des droits de l'Homme et des organisations internationales. Toutes ces révélations ont permis de mettre en perspective la procédure judiciaire déjà en cours en Colombie à l'encontre de Jorge Noguera Cotes, directeur du DAS sous le premier mandat présidentiel d'Alvaro Uribe Vélez, pour 3 homicides aggravés et association de malfaiteurs.

En février 2010, dans le cadre de l'Observatoire, la FIDH a mandaté une avocate pour faire acte de solidarité avec les avocats des victimes menacés et observer le procès de Jorge Noguera Cotes. La FIDH a ensuite publié en mai 2010 un rapport de mission décrivant de manière détaillée les informations découvertes et leur portée et établissant une série de recommandations. En Europe, la conférence de presse de présentation du rapport a eu lieu au Parlement européen. Parallèlement, la FIDH a décidé de se constituer partie civile en Colombie et de promouvoir, en Belgique, une plainte conjointe avec de nombreuses autres ONG internationales et belges concernant les interceptions de communications, vols de documents et actes d'intimidation commis sur le territoire belge. La FIDH a également organisé une interface auprès des institutions de l'Union européenne et des représentations permanentes et procédures spéciales onusiennes afin de dénoncer les agissements du DAS. Le dialogue avec le gouvernement colombien s'est traduit par un rendez-vous avec le vice-président et le directeur du DAS et des lettres envoyées par le DAS avec leurs commentaires sur le rapport publié par la FIDH.

En novembre 2010, arguant d'un manque de garanties de la part de la justice colombienne, plusieurs fonctionnaires du DAS ont cherché à fuir le pays. Ils ont été soutenus par l'ancien président colombien qui leur a conseillé, dans un communiqué de

presse, de fuir « la cabale judiciaire ». Ainsi, le 19 novembre, Maria del Pilar Hurtado, ex-directrice du DAS, a obtenu l'asile territorial au Panama. Informée d'autres demandes d'asile territorial en cours, la FIDH a envoyé une mission d'urgence au Panama afin de rappeler au gouvernement de ce pays que selon la Convention de Genève de 1951, l'asile politique ne peut être octroyé aux personnes pour lesquelles il existe des motifs sérieux permettant de considérer qu'elles ont commis un crime grave de droit commun, ou qu'elles se sont rendues coupables d'agissements contraires aux buts et aux principes des Nations unies. Afin d'éviter que d'autres demandes d'asile territorial ne soient octroyées, la FIDH a mené une campagne incluant la mission susmentionnée, ainsi que la signature par 25 parlementaires européens d'une lettre demandant aux pays hispanophones de ne pas octroyer l'asile à des fonctionnaires du DAS, qui a été transmise par différentes ligues des Amériques membres de la FIDH, à leurs gouvernements.

Résultats

- L'initiation de procédures en Colombie concernant les activités illégales du DAS
- Un dialogue avec les autorités colombiennes qui s'est traduit par l'ouverture de poursuites judiciaires à l'encontre du fonctionnaire identifié par la FIDH comme étant le responsable de l'espionnage d'ONG étrangères, notamment sur le territoire belge.
- La campagne concernant les demandes d'asile territorial a permis de lutter efficacement contre d'autres soustractions à la justice. Le gouvernement colombien quant à lui, à la suite de l'audience de la FIDH à la CIDH en avril 2011, a demandé l'extradition de Maria del Pilar Hurtado.
- Le contentieux en Colombie et l'audience devant la CIDH ont également contribué à la mise en cause de la présidence, à travers l'ouverture d'une enquête à l'encontre de Bernardo Moreno, ancien Secrétaire général de la présidence, ainsi que l'ouverture d'une enquête préliminaire par la Commission d'accusations de la Chambre des représentants contre le président Uribe (bien qu'il ne soit inquiété que pour écoute téléphonique et non pas pour l'ensemble des violations des droits de l'Homme perpétrées par le DAS sous

ses deux mandats.)

- Le retour sécurisé du secrétaire général de la FIDH après une dizaine d'années d'exil via la présence d'un diplomate belge à son arrivée en Colombie, l'acquisition d'une voiture blindée et son suivi par les Peace Brigades International.

Témoignage de Pierre Espérance, Directeur Exécutif du Réseau national de défense des droits humains (RNDDH)

« Je tiens à souligner la réactivité et l'implication de la FIDH face aux conséquences dramatiques du séisme. En effet, rapidement, la FIDH a mandaté une mission en Haïti au cours de laquelle elle a rencontré, entre autres, le président de l'époque, René Préval et visité plusieurs camps de personnes sinistrées, de manière à évaluer la l'ampleur de la crise humanitaire et à veiller à l'inclusion des droits de l'Homme dans la reconstruction.

En parallèle, la FIDH nous a permis d'intervenir auprès des institutions internationales, notamment le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, la Commission interaméricaine des droits de l'Homme et les institutions européennes, et d'attirer l'attention de ces institutions sur la situation des droits de l'Homme en Haïti suite au séisme et sur la nécessité d'établir leur protection comme priorités d'action.

Enfin, merci à la FIDH pour son soutien à nos avocats dans la plainte contre Duvalier pour crimes contre l'Humanité.»

> Asie

Stratégies et Objectifs

En Asie, la FIDH doit faire face à des situations très disparates et adapter ses stratégies et objectifs en conséquence.

Plusieurs pays sont en proie à des conflits internes ou à d'autres situations de violence, conduisant à la perpétration de crimes internationaux et de graves violations des droits de l'Homme.

Documenter de telles violations reste très difficile dans des pays tels que l'Afghanistan, où la situation sécuritaire est très instable. Dans d'autres pays, ce sont les autorités qui imposent un contrôle fort aux ONG locales, ces dernières étant souvent contraintes de s'exiler et d'opérer depuis l'étranger. En outre, certains gouvernements restreignent la présence d'ONG internationales. Par ailleurs, les mécanismes nationaux indépendants et efficaces d'enquête, de poursuite et de réparation sont le plus souvent inexistant, ce qui a conduit la FIDH à mener des campagnes pour, à titre d'exemple, créer une Commission d'enquête sous l'égide des Nations unies, concernant la situation en Birmanie.

Dans ce contexte spécifique, la FIDH apporte un soutien à ses organisations membres, dans leurs activités de plaidoyer auprès des organisations internationales, ainsi qu'auprès d'autres acteurs internationaux clés, comme l'Union européenne ou les États-Unis, en vue de leur fournir des informations fiables et de faire en sorte que tous les actions possibles soient entreprises pour renforcer la protection des droits fondamentaux, même dans des situations de grande insécurité. Elle s'est aussi attachée à mobiliser les organisations intergouvernementales pour qu'elles s'engagent pleinement et de façon cohérente, en mettant l'accent sur les critères principaux qui doivent être respectés par les autorités nationales, pour le maintien de la paix et de la stabilité de leur pays.

Un certain nombre de pays se singularisent par leurs régimes autoritaires, qui empêchent et / ou répriment toute critique de leurs politiques et de leurs agissements. Dans un tel contexte, les défenseurs des droits de l'Homme et leurs familles sont les premières victimes ; par conséquent, leur protection constitue une priorité d'action de la FIDH. Cette dernière, conjointement avec ses organisations membres, collecte également des informations sur les violations des droits de l'Homme et informe les organes intergouvernementaux des violations généralisées et systématiques commises par les autorités en organisant, par exemple, des missions d'enquête ou des interfaces de plaidoyer. En outre, elle alerte les principales institutions intergouvernementales de l'importance qu'il y a à défendre publiquement les droits de l'Homme et l'État de droit dans leur engagement et leur dialogue avec les régimes autoritaires, en particulier la Chine qui, depuis que son influence politique et économique s'est renforcée, peut se permettre de plus en plus d'ignorer les pressions internationales.

La FIDH soutient également le dialogue entre les autorités nationales et les représentants d'ONG pour affirmer encore la reconnaissance de leur travail, influencer des réformes au niveau national fondées sur les normes internationales relatives aux droits de l'Homme, et contribuer ainsi indirectement à leur protection.

De nombreux pays se caractérisent également par un haut niveau d'impunité vis-à-vis de violations des droits de l'Homme passées ou en cours. La FIDH appelle ainsi à l'établissement des responsabilités pour les violations perpétrées par les forces de sécurité des États, en particulier dans le contexte de la lutte contre le terrorisme.

Pour ces raisons, la FIDH partage son expertise en matière de justice internationale et notamment pour ce qui concerne la compétence universelle, la Cour pénale internationale (CPI), et les commissions vérité et réconciliation, permettant ainsi à ses organisations membres de renforcer leurs connaissances et leurs capacités dans leur lutte pour la justice. De la même façon, la FIDH a activement œuvré à la création de mécanismes plus efficaces permettant aux victimes de crimes internationaux d'accéder à la justice devant des tribunaux internationaux ou mixtes.

Depuis février 2010, en Asie, la FIDH a également établi un bureau à Bangkok, afin de renforcer son soutien aux organisations membres dans la région et de consolider sa capacité à influencer les politiques nationales en faveur de la protection des droits de l'Homme. Dans ce même but, le bureau de la FIDH en Thaïlande développe un travail de plaidoyer auprès de l'Association des nations de l'Asie du sud-est (ANASE ou ASEAN) et facilite l'accès de ses membres aux différents organes de cette organisation, notamment à sa Commission des droits de l'Homme créée en 2009.

La FIDH travaille à renforcer le niveau de coopération entre ses différentes organisations membres en Asie. Suivant une décision du Congrès de 2010, elle a organisé, en janvier 2011, son premier atelier régional à Bangkok, en présence de toutes ses organisations membres en Asie, afin de faciliter le partage d'expériences face à des défis communs tels que la défense des droits de l'Homme dans les conflits et les situations d'urgence, mais aussi la défense des droits des femmes, l'administration de la justice et la responsabilité des entreprises dans les violations de droits de l'Homme.

Contexte

En Chine, le gouvernement a poursuivi sa politique de contrôle strict et de répression de la société civile et des mouvements de contestation, en dépit du développement de nouvelles formes de militantisme allant des manifestations en faveur des droits économiques et sociaux, à l'utilisation des réseaux sociaux en ligne pour mobiliser la société civile. La persécution des défenseurs des droits de l'Homme s'est intensifiée suite à la condamnation de Liu

Xiaobo au mois de décembre 2009. Elle s'est encore aggravée en octobre 2010, quand le prix Nobel lui a été décerné. De surcroît, la situation des Tibétains et d'autres minorités fortement représentées dans certaines régions, a continué de se détériorer, s'accompagnant d'un mépris des droits économiques, sociaux et culturels. Depuis les manifestations de 2008 des moines tibétains contre les autorités chinoises, la répression s'amplifie.

En Birmanie, où une junte militaire est en place et où un conflit interne oppose les forces gouvernementales à des groupes ethniques rebelles, de nombreuses allégations de graves violations des droits de l'Homme ont été rapportées, parmi elles : travail forcé, viols ou exécutions extrajudiciaires. 2010 a été marquée par une impunité persistante et un simulacre d'élections générales au mois de novembre. Aung San Suu Kyi a été libérée, la durée de son assignation à résidence s'étant achevée quelques jours après les élections de novembre, mais plus de 2100 prisonniers politiques sont toujours derrière les barreaux.

L'Afghanistan, le pays le plus pauvre d'Asie, miné par une guerre qui dure depuis trente ans, est resté dans une situation extrêmement instable. La situation s'est même détériorée à cause de la recrudescence des affrontements entre des groupes affiliés aux talibans et l'armée afghane (soutenue par les forces de la coalition) dont l'impact sur les populations civiles, surtout les femmes, est

particulièrement néfaste. Ce conflit a eu des répercussions dans la région. Depuis 2009, dans le nord-ouest du Pakistan, à la suite du conflit armé entre les forces armées pakistanaïses et des groupes religieux comprenant des militants d'Al-Qaïda, les offensives militaires et des attentats terroristes se sont poursuivis sans relâche.

D'autres régimes autoritaires et extrêmement répressifs, tel que ceux du Vietnam, du Laos et de l'Iran, ont continué de restreindre et de violer les libertés fondamentales. Après l'élection présidentielle de 2009 en Iran, la répression des défenseurs des droits de l'Homme, des militants pour la démocratie et des membres de groupes d'opposition s'est poursuivie et aggravée en 2010. Les condamnations à mort continuent d'être prononcées et des vagues d'exécutions ont lieu.

Plusieurs pays asiatiques ont connu des situations de post-conflit ou d'autres situations de violences, marquées par un niveau élevé d'impunité et/ou par la répression de mouvements anti-gouvernementaux, en particulier dans le contexte de la guerre contre le terrorisme : parmi ces pays on trouve le Bangladesh, le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, le Népal, le Pakistan, les Philippines, le Sri Lanka et la Thaïlande. Les exécutions extrajudiciaires ou les disparitions forcées, ainsi que les agressions de défenseurs des droits de l'homme, se sont généralisées. En Thaïlande, la crise politique

■ ■ ■

ACTIVITÉS/PRODUCTIONS

Missions

- Bangladesh : mission d'enquête sur l'application de la peine de mort et l'administration de la justice, focus sur les cas de personnes condamnées pour « terrorisme » (avril)
- Indonésie : mission d'enquête sur les réformes démocratiques engagées depuis la chute de Suharto, focus sur le rôle des forces de sécurité de l'État, sur les violations des droits de l'Homme perpétrées dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, et sur la montée de l'intégrisme religieux (mai / juin)
- Cambodge : mission d'enquête menée par l'Observatoire sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme, les libertés d'expression, d'association et de rassemblement (février). Mission de suivi en septembre, présentation du rapport et des recommandations
- Philippines : mission de dialogue politique. Évaluation des recommandations du rapport 2008 de la FIDH (juillet).

Publications

- Bangladesh: La justice pénale vue à travers le prisme de la peine de mort et

de la lutte contre le terrorisme, octobre. (anglais)

- Indonésie: Ombres et nuages : les droits de l'Homme en Indonésie - un passé trouble, un avenir sombre, décembre. (anglais)
- Vietnam : Des aspirations à la réalité : La situation des droits de l'homme au Vietnam pendant sa présidence de l'ANASE, septembre (anglais).

Les actions judiciaires

- Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) - Une étape importante a été franchie au mois de juillet, avec la condamnation de Kaing Guek Eav, connu sous le nom de 'Douch', pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, ce qui en fait le premier responsable Khmer rouge à être traduit en justice. Dans l'affaire n°002, le groupe d'action judiciaire de la FIDH a continué de représenter, devant les CETC, les parties civiles et les victimes cambodgiennes qui résident en France.

Communiqués de presse, lettres ouvertes et appels urgents de l'Observatoire :

134 en anglais.

Activités de plaidoyer auprès des instances intergouvernementales

- Bangladesh : interface auprès du Conseil des droits de l'Homme (septembre)
- Birmanie : interfaces auprès du Parlement européen à Bruxelles et de l'ONU à New York (septembre et octobre)
- Chine : interface auprès du Conseil des droits de l'Homme (juin)
- Iran : interface auprès du Conseil des droits de l'Homme en prévision de l'Examen périodique universelle (février), auprès de l'Union européenne (septembre), du Comité des Nations unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (pré-session en novembre), et de l'ONU à New York en novembre.
- Pakistan : interface auprès de responsables politiques américains à Washington (mai)
- Philippines : interface à l'ONU ; missions auprès de l'ONU à New York et des principaux responsables politiques américains à Washington (novembre).



La prison centrale de Dhaka, au Bangladesh.

s'est aggravée l'année dernière, alors que des partisans de l'ancien premier ministre, Thaksin Shinawatra, sont descendus dans la rue pour occuper de façon prolongée quelques-uns des grands carrefours de Bangkok. L'état d'urgence avait été décrété avant, pendant et après les manifestations, donnant au gouvernement des pouvoirs élargis, lui permettant de restreindre les libertés fondamentales, de censurer les médias, et d'arrêter et d'interroger les manifestants et d'autres personnes ayant critiqué les agissements du gouvernement. Aux Philippines, l'élection du président Benigno Aquino III, et son programme de campagne qui promettait de mettre fin à l'impunité, était porteur d'une promesse de développement. Toutefois, ces engagements ont été difficiles à mettre en œuvre concrètement, car des cas d'exécutions extrajudiciaires, ou de disparitions forcées impliquant des acteurs étatiques, n'ont fait l'objet d'aucune enquête ou sont restés embourbés dans des procédures judiciaires.

L'Inde, généralement considérée comme une démocratie stable, reste tout de même confrontée à de graves problèmes concernant le respect des droits de l'Homme, notamment en ce qui concerne les conflits entre l'armée indienne et des groupes séparatistes, ainsi qu'un certain mépris, à bien des égards, des droits économiques, sociaux et culturels, ce qui se traduit par une forte instabilité sociale et de graves tensions politiques.

À l'échelle du continent, la Commission intergouvernementale sur les droits de l'Homme de l'ANASE (CIDHA, ou AICHR en anglais), récemment créée, a agit le plus souvent à huis clos en 2010, ne donnant que très peu d'informations au public, et refusant de dialoguer de façon officielle et de débattre avec la société civile.

Actions et défis

La FIDH a concentré son action dans les 17 pays où ses organisations membres et/ou des partenaires sont présents. Opérer dans des contextes où des régimes autoritaires sont en place est un défi majeur, car ils interdisent la présence sur leur territoire ou restreignent fortement la marge de manœuvre des organisations indépendantes de défense des droits de l'Homme. Les sept organisations membres de la FIDH en exil ont donc été contraintes d'opérer depuis l'étranger et d'adapter leurs opérations en conséquence. En Iran par exemple, une campagne a été lancée en juin 2010, en

partenariat avec Reporters sans frontières (RSF), pour la libération des prisonniers politiques. Elle coïncidait avec l'anniversaire de la répression qui a fait suite aux élections de 2009. Un kit de campagne en quatre langues (persan, anglais, français et espagnol) a été élaboré pour soutenir cette campagne et une page spéciale a été créée sur le site Internet de la FIDH.

La FIDH et ses organisations membres ont également continué de collecter des informations et de réagir publiquement et rapidement face à des situations complexes et instables comme en Iran, en publiant un grand nombre de déclarations et d'appels urgents à propos de la répression menée à l'encontre de défenseurs des droits de l'Homme. Elle a également poursuivi son travail de plaidoyer au niveau international, auprès des Nations unies à Genève et à New York, de divers organes conventionnels et procédures spéciales, ainsi qu'auprès des principales institutions de l'Union européenne.

Dans le cas de la Birmanie, la FIDH a continué de collecter des informations sur la situation des prisonniers politiques et, afin qu'une Commission d'enquête soit créée, de renforcer son action de plaidoyer conjointement avec ses partenaires et d'autres ONG, dont le Réseau européen pour la Birmanie, le Conseil des avocats birmans et le Réseau ALTSEAN-Burma. La FIDH a continué de s'appuyer sur son rapport d'août 2009, intitulé Birmanie/Myanmar - Crimes internationaux commis en Birmanie : besoin urgent d'une Commission d'enquête (en version anglaise uniquement), pour appeler à la création d'une commission d'enquête de l'ONU. En outre, elle a travaillé à renforcer les connaissances et les capacités des militants birmans à se mobiliser et à utiliser les mécanismes internationaux, tels que la Cour pénale internationale. En janvier, dans la ville frontalière de Mae Sot, en Thaïlande, la FIDH a apporté son soutien à l'organisation, par la Ligue des femmes de Birmanie, d'un atelier de trois jours destiné aux militants birmans. Lorsque c'était possible, la FIDH a organisé des missions d'enquête sur, notamment, la situation des défenseurs des droits de l'Homme et les libertés d'expression, d'association et de rassemblement (Cambodge), la peine de mort et l'administration de la justice (Bangladesh), ou encore les réformes démocratiques et la politique anti-terroriste (Indonésie). La FIDH a publié son premier rapport sur l'Indonésie : il a été présenté aux autorités indonésiennes à Jakarta en février 2011. Il a également été communiqué aux membres clefs de la communauté internationale, en particulier les États-Unis, l'Australie et l'Union européenne.

Des missions auprès des interlocuteurs politiques ont été organisées, comme c'est le cas aux Philippines où le but était d'assurer un suivi de la mise en œuvre nationale des recommandations formulées lors de l'Examen périodique universel (EPU) des Philippines en 2008 ainsi que lors de la mission d'enquête sur terrorisme et droits de l'Homme, réalisée par la FIDH en 2007. Dans le cadre de cette mission, un atelier conçu pour les défenseurs des droits de l'Homme et les avocats, a été organisé sur la compétence universelle et son utilisation dans le contexte philippin. Pour assurer la protection des défenseurs des droits de l'Homme, la FIDH emploie une gamme de stratégies et d'outils, dont les appels urgents, les lettres aux autorités, ouvertes ou fermées, l'assistance matérielle aux défenseurs et à leurs organisations et des communi-

cations adressées aux instances intergouvernementales afin de les exhorter à s'engager pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme et à faire pression sur les gouvernements pour qu'ils cessent de violer les droits des défenseurs. Des interfaces sont également organisées avec des défenseurs, en vue d'informer les instances intergouvernementales sur les menaces spécifiques auxquelles ils font face et les mesures qui peuvent être prises pour leur protection.

À l'échelle de l'ANASE, la FIDH participe, en tant qu'observateur, au plaidoyer pour une solidarité pour la défense des peuples asiatiques (Solidarity for Asian People's Advocacy) et au groupe de travail sur l'ANASE et les droits de l'Homme : une coalition active d'organisations de la société civile de la région qui interpelle l'ANASE sur les questions liées aux droits de l'Homme. En outre, le Bureau de la FIDH à Bangkok, individuellement ou conjointement avec d'autres organisations de la société civile, maintient une communication individuelle avec chaque membre de la Commission intergouvernementale des droits de l'Homme de l'ANASE (AICHR), pour relayer les préoccupations et recommandations, y compris les besoins de transparence, de consultation réelle et institutionnalisée avec les parties concernées, et le renforcement du mandat de protection de l'AICHR.

Résultats

Au niveau international

- L'appel à la création d'une Commission d'enquête a été reprise par le Rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'Homme en Birmanie dans son rapport au Conseil des droits de l'Homme. Cet appel a été soutenu par un nombre croissant de pays.
- L'adoption par l'Assemblée générale de l'ONU de la plus forte résolution sur l'Iran à ce jour, et l'adoption par le Conseil des droits de l'Homme d'une résolution historique sur l'Iran en mars

2011, s'accompagnant de la nomination d'un Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'Homme en Iran, l'Union européenne envisage des sanctions individuelles début 2011.

Au niveau national

- En octobre au Bangladesh, le rapport de la mission d'enquête de la FIDH sur la justice et la lutte contre le terrorisme a attiré l'attention des médias et a permis de raviver le débat national et le mouvement pour l'abolition, ainsi de sensibiliser le public au respect des droits de l'Homme dans le contexte de la lutte contre le terrorisme. Il a également fourni une plateforme pour un plaidoyer national renouvelé par les membres et partenaires de la FIDH.
- Au Cambodge, la FIDH a obtenu des résultats en faisant pression sur les autorités en les interpellant publiquement et au travers des acheteurs internationaux de vêtements fabriqués au Cambodge. Cela a permis le retrait des menaces de poursuites en justice à l'encontre des travailleurs et des syndicalistes ayant fait grève en septembre 2010 pour exiger un salaire minimum plus élevé.
- La FIDH et ses partenaires au Cambodge ont systématiquement plaidé pour que le règlement intérieur des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens soit modifié de manière à garantir un meilleur respect du droit à réparation des victimes et pour qu'elles conservent leur droit inhérent au statut de partie civile. Les Chambres ont modifié le règlement intérieur en conséquence au mois de septembre 2010. Plus généralement, les Chambres ont aussi accepté la mise en œuvre de programmes d'assistance aux victimes et défini des règles pour une meilleure coordination entre la section de soutien aux victimes, les parties civiles et les ONG.
- Le Service de recherche du Congrès américain a inclus dans son rapport sur les Philippines, un certain nombre de préoccupations relatives aux droits de l'Homme, soulevées par la FIDH et son organisation membre, l'Alliance philippine pour les défenseurs des droits de l'Homme (PAHRA en anglais), lors de l'interface auprès du Service de recherche en novembre à Washington.



© Iran, AFP

FOCUS

Campagne de plaidoyer pour la création d'une Commission d'enquête de l'ONU pour la Birmanie

Au mois de mars de cette année, les efforts de la FIDH dans le cadre de sa campagne pour la création d'une commission d'enquête de l'ONU ont commencé à porter leurs fruits, lorsque le Rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'Homme en Birmanie a déclaré, pour la première fois, dans son rapport au Conseil des droits de l'Homme, que l'ONU devrait envisager de créer une Commission d'enquête concernant les allégations de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. En second lieu, le nombre de pays soutenant la création d'une Commission d'enquête a régulièrement augmenté pour atteindre un total de 14 à la fin 2010, dont les États-Unis et un bon nombre de pays membres de l'Union européenne.

En 2010, la FIDH et ses partenaires ont publié 14 déclarations concernant la Birmanie ; ils ont aussi créé un dossier spécial sur le site Internet de la FIDH en prévision des élections de novembre et ont produit deux rapports en anglais : *“Les lois électorales du Conseil d'État pour la paix et le développement ont préparé le terrain pour une mascarade d'élections et Faire avancer les droits de l'homme et lutter contre l'impunité en Birmanie : Quels leviers externes ?”*. La FIDH et son organisation membre, Altsean-Burma, ont publié un rapport commun pour l'Examen périodique universel de la Birmanie en juillet 2010.

La FIDH a également tenu deux conférences de presse à Paris (septembre) et à New York (novembre) sur les questions relatives aux droits de l'Homme en Birmanie, afin d'accroître son impact médiatique et d'attirer l'attention de la communauté internationale. Le 13 novembre à la mairie

de Paris, la FIDH a également soutenu un événement public à l'occasion de la libération d'Aung San Suu Kyi.

À 15 reprises, des interfaces et des réunions de plaidoyer auprès d'instances intergouvernementales et de pays clefs ont été organisées, comprenant notamment des missions auprès de l'ONU à New York et à Genève, des agences onusiennes et des institutions de l'Union européenne.

Résolution de l'Assemblée générale des Nations unies sur l'Iran

Des efforts soutenus de plaidoyer auprès de l'ONU et de l'UE se sont traduits par la résolution la plus forte que l'assemblée générale de l'ONU ait adoptée à ce jour. Ces progrès sont le résultat d'un travail de plaidoyer obstiné de la part de la FIDH auprès de l'ONU à Genève et à New York, ainsi qu'auprès des missions diplomatiques. Pendant l'automne 2010, le Brésil, qui avait toujours été opposé à toute résolution axée sur un pays en particulier, a demandé une réunion avec les représentants des 15 États indécis, afin de les convaincre de soutenir cette résolution. Suite à cela, le Conseil des droits de l'Homme a adopté, en mars 2011, une résolution historique sur l'Iran. Il a nommé un Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'Homme en Iran, qui va surveiller les violations des droits de l'Homme commises dans le pays et interagir avec les autorités iraniennes. Dans ses efforts de plaidoyer qui ont conduit à ce nouveau mandat, la FIDH a travaillé en étroite coopération avec Shirin Ebadi, prix Nobel de la paix et présidente du Centre des défenseurs des droits de l'Homme, une organisation membre de la FIDH, qui a organisé les réunions à Genève. Ces réunions ont permis d'informer les divers ambassadeurs et diplomates dont le soutien a contribué à la nomination de ce nouveau rapporteur spécial. En 2010, la mobilisation de la FIDH sur le dossier iranien avait un objectif principal : obtenir l'adoption de sanctions individuelles contre les principaux responsables de violations des droits de l'Homme. C'est en grande

partie grâce à la pression qu'elle a exercé, et en particulier ses interfaces organisées avec Shirin Ebadi, qu'en septembre 2010, l'Union européenne a décidé de considérer l'adoption de sanctions individuelles. Ces sanctions ont été adoptées en mars 2011.

> Europe de l'Est et Asie Centrale

Stratégies et objectifs

Les graves violations des droits de l'Homme commises dans le cadre des conflits armés, des crises politiques (notamment à l'occasion des échéances électorales) et de la gouvernance de régimes autoritaires dans la région, sont souvent méconnues de la communauté et de l'opinion publique internationales car mises sous silence par les autorités nationales.

Aussi, l'un des objectifs de la FIDH est de faire connaître ces violations en organisant des missions d'enquêtes internationales, en coordination avec les organisations nationales, et en alimentant en information - de façon aussi systématique que possible - les instances intergouvernementales et de protection des droits, qui constituent souvent les derniers leviers pour une société civile bâillonnée. Un pont est ainsi établi, permettant des échanges réguliers entre cette société civile et les instances régionales et internationales. Le plaidoyer est particulièrement développé envers l'Union européenne et des diplomaties influentes, comme celles de certains pays d'Europe ou encore des États-Unis qui ont un poids diplomatique et économique important, y compris pour prendre des mesures de sanction contre les États violateurs des droits.

La création d'espaces de dialogue entre les autorités nationales et les défenseurs est également un objectif prioritaire de la FIDH. Dans la région, les représentants de l'État sont souvent réfractaires à toute coopération et concertation avec la société civile, perçue comme regroupant des opposants politiques ou des terroristes. Pourtant, ces prises de contact sont nécessaires afin d'informer les autorités des violations commises et d'échanger sur les mesures appropriées pour prévenir les violations ou lutter contre l'impunité de leurs auteurs. La FIDH cherche à contribuer à l'ouverture de ces dialogues via ses missions d'enquête ou de solidarité, ou encore d'ateliers à l'occasion desquels la FIDH et ses organisations membres et partenaires demandent audience aux autorités, rencontrent et interagissent avec celles-ci.

Ces échanges contribuent à la reconnaissance du travail des défenseurs et à la prise en compte de leurs recommandations concernant le respect des droits de l'Homme dans la région. A cet égard, la FIDH cherche également à renforcer la visibilité du travail des ONG locales via des campagnes de plaidoyer et des actions médiatiques. Ces actions visent à favoriser l'image positive du travail des ONG dans un contexte souvent hostile.

Le troisième objectif général de l'action de la FIDH face aux cas de conflits et de crises politiques est le renforcement de la capacité des ONG à répondre aux situations d'urgence et la protection des

défenseurs. Plusieurs moyens sont développés (soutien matériel aux ONG locales, organisation d'ateliers et de séminaires d'échanges stratégiques) afin de contribuer à soutenir l'action des défenseurs indépendants et leur fournir des pistes d'action sur la base de bonnes pratiques.

Contexte

En 2010, en Europe de l'Est et Asie Centrale, les tensions liées aux conflits des années passées ont persisté, comme en Tchétchénie, alors même que de nouveaux conflits apparaissaient.

En Russie, la République de Tchétchénie constitue une zone de risque extrême pour les défenseurs des droits de l'Homme quotidiennement menacés. Ce territoire est caractérisé par une impunité quasi totale pour les auteurs de violations multiples des droits de l'Homme - en premier lieu, du droit à la vie.

En outre, des conflits gelés persistent dans la région, notamment entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan au sujet du Haut Karabakh et entre la Géorgie et la Russie au sujet de l'Ossétie du Sud, avec un risque permanent de reprise des hostilités. Cela provoque des flux migratoires importants qui mettent un nombre croissant de personnes dans une situation de non-droit dans un contexte d'impunité et de corruption omniprésents.

Plusieurs crises politiques majeures ont éclaté dans la région, accompagnées de graves violations des droits de l'Homme. Au Kirghizstan, d'importantes manifestations de l'opposition ont fait tomber le régime en avril 2010, au cours d'affrontements qui ont fait plusieurs dizaines de morts et des centaines de blessés. En juin, des violences entre communautés kirghize et ouzbèke au sud du pays dans la ville de Osh et dans la région ont fait



Famille Ouzbek à la recherche de dents et ossements pour identifier leurs proches dans les cendres de leur ancienne maison, Osh, 27 juin 2010.

plusieurs centaines de morts et contraint au déplacement des centaines de milliers de personnes.

Au Bélarus, la tension était forte tout au long de l'année dans la perspective des élections présidentielles de décembre 2010. Entachées de graves irrégularités, les élections qui ont reconduit au pouvoir le président Loukachenko ont été suivies d'une forte répression des manifestations pacifiques de l'opposition et de la société civile, d'un nombre croissant de prisonniers politiques et d'un acharnement contre toutes les voix critiques dans le pays.

L'absence de pluralisme dans la majorité des pays de la région (Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan, Ouzbékistan, Russie, Turkménistan) renforce l'autoritarisme des gouvernements qui considèrent toutes voix dissidentes comme une menace à la stabilité de leur régime. En Ouzbékistan, par exemple, 16 défenseurs, dont 9 membres de la ligue membre de la FIDH Human Rights Society of Uzbekistan (HRSU), se trouvent en prison, condamnés à de lourdes peines, et beaucoup d'autres ont dû prendre la route de l'exil. C'est le cas aussi de la Russie, où 9 militants ont été assassinés rien qu'en 2009, sans que les enquêtes, à une exception près, aboutissent au jugement de leurs auteurs.

Dans un contexte où les régimes autoritaires sont majoritaires, les menaces sérieuses et incontestables d'attaques terroristes ont servi de prétexte à des arrestations arbitraires, des tortures et exécutions extrajudiciaires, en particulier dans le Caucase du Nord et l'Asie Centrale. Le monitoring des violations des droits de l'Homme commises dans ce domaine est particulièrement important afin de replacer la lutte contre le terrorisme dans le cadre international des droits de l'Homme. Le fonctionnement de certains mécanismes régionaux, allant parfois à l'encontre des accords et des traités internationaux - comme certains dispositifs de l'Organisation de Coopération de Shanghai, doit faire l'objet d'une vigilance particulière.

Actions et défis

Dans un contexte d'urgence, la FIDH a mené une importante mission d'enquête pour mettre en lumière les graves violations des droits de l'Homme commises lors des violences de juin 2010 au Kirghizstan. Le rapport de cette mission a servi de plaidoyer devant les instances intergouvernementales afin, notamment, de lutter contre l'impunité des auteurs de ces crimes. A cet effet, le rapport a été présenté aux autorités kirghizes, à l'occasion d'une mission de suivi en décembre.

La FIDH a également documenté et dénoncé l'accroissement du phénomène des prisonniers politiques dans la région, en particulier en Arménie et en Géorgie. Cette question sera traitée de façon prioritaire dans l'ensemble des pays de la région, au travers de programmes développés par le bureau pour les prochaines années. La FIDH a également poursuivi sa mobilisation sur la question de la lutte contre le terrorisme et le respect des droits de l'Homme, notamment en Russie (voir la partie anti-terrorisme).

La FIDH a également cherché à répondre au défi posé par le durcissement de la répression orchestrée par les régimes autoritaires



Souhayr Belhassen, Présidente de la FIDH et Ales Bialiatzky, Vice-Président de la FIDH et Président de HRC Viasna (Bélarus) avec Tursunbek Akun, ombudsman du Kirghizstan, décembre 2010.

à l'encontre des défenseurs : des missions de solidarité ont été menées au Kirghizstan et au Kazakhstan en soutien aux défenseurs et pour appeler les autorités à les protéger. Des missions d'observation judiciaire en Russie ont permis de suivre les procédures engagées contre des défenseurs pour exiger le droit à un procès équitable conformément aux dispositions des conventions internationales. Des visites en prison, sur des cas emblématiques, notamment ceux des défenseurs Evguenyi Zhovtis (directeur du Kazakhstan International Bureau for Human Rights and Rule of Law, Kazakhstan) et Azimjan Askarov (de l'organisation Vozdukh, Kirghizstan) ont également été conduites. La FIDH s'est par ailleurs attelée à renforcer et sécuriser les capacités d'action de ses organisations membres et partenaires. En 2010, la FIDH a procédé à plusieurs exfiltrations de membres de ses ligues membres ou organisations partenaires pour garantir leur sécurité physique.

Alliant les objectifs de renforcement des dialogues entre les acteurs de la société civile et les autorités nationales et la consolidation de la visibilité et de la reconnaissance du travail des ONG de la région, la FIDH a organisé en avril 2010 son premier Congrès dans un pays d'ex-URSS, en Arménie. A cette occasion, les défenseurs des droits de l'Homme arméniens ont pu présenter aux autorités leurs préoccupations concernant la situation des droits de l'Homme dans le pays.

Enfin, pour soutenir l'action des défenseurs, la FIDH a développé des activités de plaidoyer conjoint avec ses membres et partenaires. La FIDH poursuivra son évaluation des mécanismes existants de protection des droits de l'Homme, notamment l'OSCE, l'UE, et le Conseil de l'Europe. Certains de ces mécanismes ont en effet connu des crises importantes ces derniers temps. Ainsi, l'OSCE a traversé une crise politique : en 2010, sous la présidence kazakhe, un sommet des États membres a été convoqué pour la première fois et la société civile a été obligée d'organiser un sommet parallèle afin de replacer les droits de l'Homme et la « dimension humaine » au cœur des préoccupations de l'OSCE et d'adresser de nombreuses recommandations aux États membres. A l'issue du sommet, ces derniers se sont contentés d'une « commémoration » officielle de la dimension humaine. Si l'Union européenne, reste un acteur clef dans la région, la question de la cohérence de sa politique dans le domaine des droits de l'Homme reste centrale, notamment en ce qui concerne les sanctions qu'elle

lève pour des États qui n'ont pourtant pas rempli les conditions requises: c'est par exemple le cas de l'Ouzbékistan, fin 2009.

La FIDH cherchera à restaurer les droits de l'Homme comme priorité à tous les niveaux des relations de ces institutions avec les pays membres ou partenaires et fera un usage effectif de tous les leviers existants.

Résultats

Au niveau international

- Une attention inédite et soutenue de la Communauté internationale, notamment du Conseil des droits de l'Homme à travers l'EPU et de l'UE sur la situation des droits de l'Homme au Bélarus et des condamnations de la répression.
- La visite du Rapporteur de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (PACE) sur le territoire du Caucase du Nord en mars 2010 après des mois de refus systématique des autorités, grâce au plaidoyer conjoint d'organisations internationales des droits de l'Homme, dont la FIDH. Cette visite a été suivie par le vote de la délégation russe d'une résolution du PACE en juin, condamnant la situation des droits de l'Homme dans le Caucase du Nord, ce qui était une première.
- Les recommandations du Comité CEDAW, rendues publiques le 30 juillet 2010, après l'examen du rapport de la Russie reprennent un nombre important de préoccupations exprimées par la FIDH et ses partenaires. Le Comité a notamment abordé

les questions des crimes d'honneurs commis contre les femmes, des enlèvements de fiancées et du statut inégal des femmes dans la famille, dans certaines parties du pays. Le Comité a, entre autres recommandations, appelé la Russie à adopter une loi contre la violence faite aux femmes, à criminaliser le viol conjugal et les crimes d'honneur.

- L'inclusion de cas individuels soulevés par la FIDH dans la liste de l'Union européenne sur l'Ouzbékistan.
- La question des prisonniers politiques a été introduite en 2010 à l'agenda des sessions du dialogue droits de l'Homme UE-Géorgie.

Au niveau national

- La libération en 2011 de tous les prisonniers politiques arméniens arrêtés suite aux événements de mars 2008 en Arménie.
- La mise en sécurité de 4 familles de défenseurs des droits de l'Homme tchéchènes, ingouches, et ouzbèkes par le biais d'exfiltrations et du soutien à l'obtention de visas et du statut de réfugié.
- Au Kirghizstan, la Commission internationale d'enquête a repris l'analyse du rapport de mission la FIDH concernant l'incapacité de l'État kirghize à assurer sa responsabilité de protection de la population, dans son rapport final publié en mai 2011.
- La mobilisation de l'opinion publique arménienne sans précédent sur les questions des droits de l'Homme dans le cadre du Congrès de la FIDH à Erevan en avril 2010.

...

ACTIVITÉS/PRODUCTIONS

Missions

- Arménie – Mission sur l'administration de la justice (février)
- Kirghizstan :
 - Mission d'enquête sur les affrontements violents au Sud du pays (juin)
 - Mission de suivi et de présentation du rapport aux autorités et la société civile (décembre)
- Kazakhstan – Mission de solidarité avec le défenseur des droits de l'Homme Eugeni Zhovtis, (juillet)
- Russie – Missions d'observation judiciaire dans l'affaire Kadyrov vs. Orlov (Président du Centre des droits de l'Homme Memorial) (septembre et novembre)
- Russie – Missions d'observation judiciaire dans l'affaire du défenseur des droits de l'Homme arbitrairement condamné M. Sokolov (mars et mai)
- Autriche – Missions d'observation judiciaire dans l'affaire Israilov (réfugié tchéchène assassiné pour avoir témoigné sur les tortures exercées par le

Président de la République Tchétchène), le procès continue depuis novembre.

Publications

- Rapport du séminaire régional «Migrations internationales : Travailleurs migrants, demandeurs d'asile et réfugiés en Europe de l'Est, Asie centrale et Caucase du sud», avril (français, anglais, russe)
- Russie, rapport sur les violences faites aux femmes, du Centre Anna avec le soutien de la FIDH, juillet (anglais)
- Bélarus, Rapport conjoint préparé avec un groupe d'ONG belarusses en vue de l'examen périodique universel du Bélarus, février (anglais)
- Kirghizstan, rapport de la mission d'enquête d'urgence, septembre (français, anglais, russe)
- Ouzbékistan, rapport sur le travail forcé en Ouzbékistan de l'Association Droits de l'Homme en Asie Centrale, avec le soutien de la FIDH, mars (anglais).

Communiqués de presse et appels urgents de l'Observatoire

13 communiqués et appels urgents en français; 106 en anglais et 19 en russe.

Activités de plaidoyer

Participation de 20 représentants des organisations membres de la FIDH (de Russie, Kirghizstan, Kazakhstan, Ouzbékistan, Turkménistan, Géorgie, Bélarus) aux sessions et réunions des organes des traités de l'ONU à Genève et New-York, de l'ODIHR de l'OSCE à Varsovie, du Conseil de l'Europe à Strasbourg et du Ministère français des Affaires étrangères, lors de 17 interfaces et 11 réunions publiques de plaidoyer (événements parallèles, briefings...) auprès des institutions européennes, onusiennes et de l'OSCE.

Activités judiciaires

Préparation de deux plaintes individuelles sur l'Ouzbékistan pour le Comité des droits de l'Homme de l'ONU (dont un partenariat avec l'organisation REDRESS).

FOCUS

Activités de la FIDH sur la situation au Kirghizstan

Tolekan Ismailova, Présidente de l'ONG «Citizens Against Corruption», Kirghizstan *“Dès le renversement du régime du Président Bakiev en avril nous avons pu apprécier le soutien de la FIDH via l'adoption d'une motion de son Congrès. Une mission d'urgence de la FIDH a été dépêchée dès les événements dramatiques de juin. Cette mission, conduite par le Vice-Président de la FIDH, Ales Bialitski, a été ressentie comme une véritable marque de solidarité dans ce moment si difficile pour nos organisations, alors même que le pays semblait dans l'extrême violence. Symbole du danger environnant, la mission a été victime d'une tentative de sabotage de son véhicule, mais le travail a pu être mené à terme.*

Le rapport de cette mission, qui comprend de nombreux témoignages de victimes des crimes les plus graves, a été présenté aux autorités Kirghizes ainsi qu'aux instances régionales et internationales intergouvernementales. Grâce à notre mobilisation, les crimes commis ne sont pas passés sous silence.

L'un des chargés de mission de la FIDH a même intégré la commission internationale d'enquête et contribué de façon très efficace à son rapport. La visite rendue par la présidente de la FIDH en décembre 2010 à Azimjan Askarov, condamné à la perpétuité et emprisonné depuis septembre 2010 en raison de ses activités de défense des droits de l'Homme dans le sud du pays, a contribué à porter l'attention de la communauté internationale sur son cas et sur les nombreuses condamnations intervenues dans le sud du Kirghizstan suite aux événements de juin.”.

Le premier Congrès mondial de la FIDH dans un pays de l'ex-URSS

En Avril 2010, s'est tenu en Arménie le premier Congrès de la FIDH dans un pays d'ex-URSS.

En amont du Congrès, la FIDH a organisé un Forum qui a réuni plus de 350 personnes, y compris des représentants de toutes les ligues membres de la FIDH et des experts internationaux, autour du thème “JUSTICE : nouveaux défis – Le droit à un recours effectif devant une juridiction indépendante”. Ce Forum a été dédié à la

mémoire de Natalia Estemirova, défenseuse des droits de l'Homme tchétchène assassinée en juillet 2009.

Parmi les invités se trouvaient le Procureur de la Cour pénale internationale, Luis Moreno Ocampo, M. Janez Lenarcic, Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme (BIDDH) de l'OSCE, M. Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, Mme Françoise Tulkens, Juge à la Cour européenne des droits de l'Homme, Mme Shirin Ebadi, Prix Nobel de la Paix 2003.

Le Forum a représenté une occasion unique de travailler sur les différents recours pour les victimes de violations des droits de l'Homme dans leur lutte pour la vérité, la justice et la réparation aux niveaux national, régional et international et de se pencher sur la question de la prévention des crimes internationaux sur la base des échanges et des expériences entre les ONG présentes, originaires de tous les continents.

Dans un pays tel que l'Arménie, en plein développement institutionnel et encore marqué par la crise de 2008 autour des élections présidentielles contestées, la tenue de ce Forum a permis l'ouverture d'espaces de dialogue entre les autorités et la société civile sur la situation des droits de l'Homme dans le pays, notamment sur les prisonniers politiques.

Une manifestation de l'opposition condamnant l'existence de prisonniers politiques a pu se tenir le jour de l'ouverture du Forum. Des rencontres publiques ont été organisées avec des familles de victimes du 1er Mars 2008 et des femmes de prisonniers politiques. La FIDH a rendu une visite aux prisonniers politiques hospitalisés en raison de leur état de santé préoccupant. Mme Shirin Ebadi, Prix Nobel de la Paix, a pu également rendre une visite officielle au nom du Congrès de la FIDH à M. Nikol Pashinyan, rédacteur en chef d'un journal de l'opposition, dans la prison «Noubarashen».

Enfin, une rencontre avec le Président arménien a été le lieu d'échanges inédits sur les droits de l'Homme et la démocratie dans le pays et a permis de présenter au chef de l'État les préoccupations de la société civile arménienne, concernant les prisonniers politiques. Impact direct de ce dialogue : les prisonniers politiques arméniens ont tous été libérés en 2011.

Le Forum a également été l'occasion de resserrer les liens entre les ligues membres de la FIDH dans la région. Il a donné lieu à des actions symboliques d'importance, notamment une rencontre entre des ONG de défense des droits de l'Homme turques et arméniennes pour discuter du processus en cours très compliqué de ratification des Protocoles entre les deux pays et sur le rôle de la société civile. Les ligues membres de la FIDH de ces deux pays ont adopté une résolution commune sur le génocide arménien. Et le 24 avril, le jour de la 95ème année de commémoration du génocide, une manifestation de commémoration a été organisée pour la première fois à Istanbul où plus de cent personnes se sont réunies à l'appel de la ligue membre de la FIDH.

Témoignage d'Aliaksandr Bialitski, Président du Centre des droits de l'Homme Viasna, Bélarus, et vice-président de la FIDH

“En 2010, dans la perspective des élections présidentielles de décembre, nous avions de grandes craintes que le régime autoritaire de Lukashenko multiplie les violations des droits de l'Homme. Nous avons reçu le soutien actif de la FIDH afin que la communauté internationale porte une attention particulière au respect des droits de l'Homme au Bélarus avant, pendant, et après les élections. Ce soutien est essentiel dans notre travail, l'observation électorale que nous avons menée étant une activité particulièrement risquée et les menaces à notre rencontre pouvant se réaliser bien après les élections. Si l'interpellation de l'UE n'a pas permis d'éviter les graves violations des droits de l'Homme perpétrées par le pouvoir à l'occasion des élections présidentielles, les pays européens ont largement condamné et sanctionné leur auteurs, et le soutien accru que la FIDH nous apportera en 2011 est primordial pour la poursuite de nos activités”.

> AFRIQUE DU NORD ET MOYEN-ORIENT

Stratégies et objectifs

Dans la poursuite de son objectif de contribuer aux transformations démocratiques dans le monde arabe, et face à la persistance de politiques de répression systématique, la FIDH s'est fixée comme première priorité de soutenir les défenseurs des droits de l'Homme afin de leur permettre de mener à bien leurs activités de documentation des violations des droits de l'Homme et de plaider aux niveaux national, régional et international.

En poursuivant sa mobilisation sur la promotion de la liberté d'association et l'un de ses corollaires, la liberté d'expression, la FIDH entend également contribuer à renforcer le dialogue entre les ONG de défense des droits de l'Homme et d'autres acteurs importants de la société civile que sont les ONG spécialisées, les syndicats ainsi que, dans une certaine mesure, les partis politiques et les mouvements religieux.

En outre, la FIDH a décidé de travailler de façon plus approfondie sur les raisons de la protestation sociale et sa répression en enquêtant notamment sur les violations des droits économiques, sociaux et culturels.

L'amélioration de la justice nationale et la lutte contre l'impunité est un axe d'action prioritaire dans cette zone marquée par de graves conflits et des tensions politiques exacerbées, afin de prévenir et réprimer les crimes les plus graves, faire triompher la vérité, et contribuer ainsi à l'établissement d'une société plus juste et d'une paix durable.

Outre la poursuite des activités visant au renforcement des mécanismes internationaux de protection, l'interaction avec les mécanismes régionaux a continué d'être un enjeu essentiel en 2010. L'entrée en vigueur de la Charte arabe des droits de l'Homme et l'établissement d'un Comité d'experts en charge de l'évaluation de sa mise en œuvre par les États parties a constitué un tournant important en 2009. La FIDH continue également à soutenir la participation de ses organisations membres et partenaires aux sessions de l'Union africaine et de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) et à les encourager à soumettre des communications relatives aux violations graves des droits de l'Homme perpétrées dans leurs pays respectifs. Enfin la FIDH poursuit ses démarches visant à promouvoir la contribution des organisations de la société civile à la politique de l'Union européenne pour les réformes institutionnelles dans la région arabe et au développement d'un dialogue régulier et approfondi entre les ONG de droits de l'Homme et les institutions européennes, en particulier au niveau local.

Contexte

De nouveau, l'année 2010 s'est illustrée, dans de nombreux pays de la région, par la poursuite de la répression, conduite par les appareils sécuritaires, des opposants aux régimes autoritaires et des défenseurs des droits de l'Homme.

La répression a pris diverses formes, telles les arrestations et poursuites judiciaires arbitraires, l'interdiction de quitter le territoire national, l'incitation sous forme de pressions voire de menaces à abandonner les activités en faveur des droits de l'Homme, ou encore les entraves systématiques à la liberté d'association. La tentative d'isolement des activistes en contrôlant strictement l'ensemble des moyens de communication (téléphone, internet...) s'est systématisée par le développement de méthodes de plus en plus perfectionnées, notamment en Égypte, en Syrie, au Bahreïn (à titre d'exemple les lignes de téléphones portables de certains activistes égyptiens ont été coupées par les opérateurs et n'ont jamais été rétablies pendant tout le temps de la révolution).

Cette année encore la question de la garantie du respect des droits de l'Homme dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre le terrorisme, et ses implications sur l'administration de la justice nationale, tel par exemple, le recours à des tribunaux spéciaux et militaires pour juger les civils jusqu'alors déferés devant les tribunaux ordinaires (en Syrie, au Bahreïn, en Égypte, au Liban) a marqué cette région. Les dérives des systèmes judiciaires dans le cadre des états d'exception mettent en avant de manière flagrante les faiblesses de l'indépendance de la justice et le manque de formation des magistrats et des avocats de la région aux principes fondamentaux des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Le conflit israélo-palestinien a continué à dominer largement l'actualité régionale en 2010, et plus particulièrement à travers le blocus hermétique de la bande de Gaza et les tensions inter-palestiniennes résultant des dissensions entre le Hamas et le Fatah. La population gazaouie se retrouve sous le joug liberticide de dirigeants démocratiquement élus par elle d'un côté, et celui de l'occupation de facto opérée par Israël de l'autre. Par ailleurs, la mise en œuvre des recommandations du rapport de la Commission d'enquête de l'ONU (« rapport Goldstone ») sur les violations graves des droits de l'Homme commises au cours de l'Opération « Plomb durci » en janvier 2009 dans la bande de Gaza, est restée lettre morte. La lutte contre l'impunité des responsables reste un combat à mener au cours des prochains mois.

D'autre part, de larges franges de la population ont continué d'être confrontées à d'importantes difficultés économiques créant des





*Aytham al-Maleh, éminent défenseur des droits de l'homme.
Le 4 Juillet 2010, violation flagrante de son droit
à un procès équitable, il a été condamné à trois ans d'emprisonnement.*

tensions majeurs et des situations d'urgence. Des mouvements de protestations sociales plus ou moins organisés avaient déjà tenté au cours des deux années précédentes de se faire entendre de leurs pouvoirs publics. Ces revendications lorsqu'elles ont pris la forme de manifestations ont été très largement réprimées en 2010 (Algérie, Sahara Occidental, Tunisie, Égypte...) mais ont atteint un point de non retour en Tunisie le 17 décembre, lorsque Mohamed Bouazizi, vendeur ambulant de fruits et légumes, s'est immolé par le feu après avoir été humilié et frappé par une femme agent des forces de l'ordre. Cette étincelle sacrificielle a marqué le début d'un soulèvement populaire sans précédent, baptisé la révolution de Jasmin, qui mènera en janvier 2011 à la chute du Président Ben Ali, avant d'inspirer la population égyptienne, elle aussi étouffée sous le joug d'un régime autocratique depuis trois décennies.

Après plusieurs décennies d'apparente stabilité, les soulèvements populaires du début de l'année 2011, certes imprévisibles mais sans doute inévitables au vu de l'accélération, ces deux dernières années, de la spirale oppression-protestation-répression, ont bouleversé le paysage régional. Ces mouvements qui, pour la plupart ont trouvé leur origine dans des revendications économiques et sociales, sont devenus des mouvements populaires plus larges revendiquant plus de libertés. Après avoir vu la chute des Présidents Ben Ali et Moubarak, cette vague pro-démocratique s'est étendue à l'ensemble du monde arabe, en touchant certains pays en particulier et en plongeant la population dans le chaos d'une répression sanglante.

De l'Égypte et la Tunisie, où l'optimisme règne encore sur les perspectives de transition démocratique, à la Libye, la Syrie ou le Yémen, où la peur d'un effondrement de l'État et la violence domine largement, la région doit faire face à des défis nombreux et sans précédent ; tout comme les régimes en place font face à des mouvements de contestation populaire dont l'objectif est de les faire tomber et d'obtenir la mise en place de réformes démocratiques fondamentales.

Actions et défis

Un travail de documentation et de plaidoyer :

Pour éclairer les situations des droits de l'Homme dans la région et appeler les États au respect de leurs engagements internationaux, des missions internationales d'enquêtes et d'observation judiciaire ont été

conduites notamment en Algérie, au Sahara Occidental ou encore en Syrie. Des missions de plaidoyer de haut-niveau ont également été menées par la présidente de la FIDH, notamment en Israël et dans les Territoires palestiniens occupés.

Afin de contribuer au renforcement des capacités des organisations membres et partenaires de la FIDH, des séminaires et des ateliers ont été organisés ou soutenus, notamment à destination des défenseurs yéménites, tunisiens et marocains sur des sujets tels que la réforme du système judiciaire ou encore la protection des droits de l'Homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Enfin, de nombreuses activités d'interfaces entre les défenseurs de la région et les instances inter-gouvernementales régionales et internationales ont été réalisées, que ce soit auprès des organes de l'ONU à Genève et à New-York, auprès des instances européennes à Bruxelles ou encore auprès de la CADHP. Des activités de sensibilisation et de plaidoyer ont également été menées avec succès, pour la première fois, en ce qui concerne des organisations de la FIDH dans cette région, auprès de l'administration américaine ainsi que du Congrès : ce fut notamment le cas pour des organisations yéménites en parallèle des conférences internationales sur la lutte contre le terrorisme au Yémen.

Le manque de coopération des autorités :

Dans le contexte de la montée en puissance de la répression face aux mouvements de protestations sociales au cours de l'année 2010, et a fortiori depuis le début de l'année 2011, la FIDH a dû faire face à plusieurs difficultés liées à la non coopération de plusieurs États de la région, sans que leur refus soit nécessairement exprimé. Ainsi, une mission d'enquête internationale qui devait être conduite au Bahreïn en octobre 2010, suite à l'arrestation, la mise en détention arbitraire et à des actes de tortures à l'encontre d'opposants au régime, dont plusieurs défenseurs des droits de l'Homme, a dû être reportée puis finalement annulée car les visas n'ont pas été délivrés aux chargés de mission et les rendez-vous politiques sollicités n'ont pas abouti.

De même, initialement programmée en septembre 2010, la tenue d'un séminaire de formation sur les droits économiques et sociaux en Algérie à destination d'organisations de la société civile, d'avocats et de journalistes algériens, a dû être reportée au premier trimestre 2011 suite aux propos hostiles à la FIDH tenus dans la presse algérienne par le président de la Commission nationale consultative pour la promotion et la protection des droits de l'Homme (CNCPPDH). Cette campagne médiatique faisait suite à la publication du rapport de la mission sur la situation des droits économiques et sociaux ainsi que du rapport annuel sur les défenseurs des droits de l'Homme.

Cette situation appelle une réflexion sur les moyens de renforcer le dialogue entre les autorités et les ONG nationales et internationales ainsi que sur les modes alternatifs d'intervention de la FIDH dans les pays où sa présence n'est pas souhaitée.

Des mécanismes régionaux inefficients :

En 2009, la FIDH s'était félicitée de la mise en place du comité arabe des droits de l'Homme, organe conventionnel chargé d'assurer le respect des provisions contenues dans la Charte arabe des droits de l'Homme.

Ce nouveau mécanisme, qui concerne 395 millions de personnes, ne saurait être négligé par les organisations de la société civile régionale. C'est pourquoi la FIDH a pris le parti depuis 4 ans de soutenir la mise en place et le fonctionnement de ce comité. La délégation de la FIDH au Caire est en contact régulier avec les différents acteurs concernés (le comité, le département des droits de l'Homme et le cabinet du secrétaire général de Ligue des États Arabes).

Selon les dispositions de la Charte arabe des droits de l'Homme, le comité doit établir ses propres règles de procédure et son règlement intérieur. Faute de précisions, il apparaît difficile pour les membres du comité, le département des droits de l'Homme et le secrétaire général de la LEA de trouver un terrain d'entente sur le modus operandi et les conditions d'indépendance du comité des

droits de l'Homme. Les activités de ce dernier s'en trouvent durablement affectées et ses relations avec le département des droits de l'Homme de la LEA considérablement dégradées.

Il est donc pour l'heure extrêmement difficile pour les organisations de la société civile, et la FIDH en particulier, de développer les interactions entre ses organisations membres et le comité arabe des droits de l'Homme puisque celui-ci n'est pas pleinement opérationnel. Seules des activités de plaidoyer auprès du cabinet du Secrétaire Général ont été réalisées en 2010, notamment sur la situation au Darfour et la coopération de la LEA avec la CPI, et sur la situation dans les territoires palestiniens occupés.

Autre défi, les activités de plaidoyer auprès du Conseil de la

■ ■ ■

ACTIVITÉS/PRODUCTIONS

Missions

- Maroc – Mission de suivi du séminaire sur la réforme du pouvoir judiciaire (mars)
- Maroc – Mission d'enquête internationale au Sahara Occidental (décembre)
- Algérie – Mission d'enquête internationale sur la situation des droits ECOSOC en Algérie (février)
- Tunisie – Mission internationale d'enquête en vue du procès en appel de Khaled Ben Saïd (mai)
- Égypte – Mission de suivi du rapport sur la pratique de la torture dans le cadre de la lutte contre le terrorisme (juin)
- Israël/Palestine – Mission de haut niveau sur un an après l'opération militaire « Plomb durci » conduite par l'armée israélienne dans la bande de Gaza en janvier 2009 (janvier)
- Bahreïn – Mission d'observation judiciaire sur le procès de 25 opposants accusés de terrorisme (novembre).

Publications

- Algérie – Rapport de mission « la mal vie : situation des droits ECOSOC en Algérie » (mars) – FR et ARA
- Tunisie – Rapport alternatif soumis au comité CEDAW (octobre) – FR et EN
- Égypte – Rapport de mission « Counterterrorism against the background of an endless state of emergency » (mars) – ENG et ARA
- Syrie – Rapport « On the compliance of the trial of Muhannad Al Hasani before the second criminal court in Damascus with international standards of fair trial » (juin) – ENG et ARA
- Yémen – Rapport de mission d'enquête « In the name of national security – Human

Rights violations in Yemen » (janvier) – ENG et ARA

Communiqués de presse, lettres ouvertes, appels urgents de l'observatoire : 103

Séminaires/Interfaces

- Maroc – Séminaire sur les réformes du pouvoir judiciaire (janvier)
- Algérie – Interface auprès du Comité sur les DESC (mai) ; Interface en amont du Conseil d'association UE-Algérie (31 mai et 1 juin) ; Interface auprès de la Commission Africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP) (mai)
- Tunisie – Interface entre la FIDH et le Rapporteur Spécial pour la promotion des droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans la lutte anti-terroriste (janvier) ; Interface à Bruxelles avec la CADHP et le Conseil de l'Union Européenne (juin) ; Interface auprès du comité CEDAW (octobre) ; Atelier de formation pour avocats tunisiens engagés dans la lutte contre l'impunité (novembre)
- Égypte – Briefing des officiels UN et des missions diplomatiques en amont de l'EPU Égypte (janvier) ; Interface avec les assistants Rapporteurs Spéciaux contre les violences contre les femmes, torture, indépendance des juges et des avocats et contre-terrorisme (janvier) ; Conférence de presse post-EPU à Genève (février) ; Présentation des conclusions et recommandations du rapport de mission à la Délégation de l'Union Européenne au Caire (mai)
- Israël/Palestine – Interface à la Haye, auprès de la Cour Pénale Internationale sur le suivi de l'analyse de la situation à

Gaza (février) ; Participation de la FIDH, du PCHR, et de PCATI à la Conférence de révision du Statut de Rome à Kampala (juin) ; Interface à Kampala avec la Rapporteuse Spéciale de l'ONU sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme ; Interface pour l'examen du rapport d'Israël par le Comité des droits de l'Homme (juillet 2010) ; Rendez-vous avec des procédures spéciales de l'ONU en marge de la session du Comité des droits de l'Homme (juillet)
- Bahreïn – Interface à Bruxelles (septembre)
- Yémen – Interface New York/Washington avec le Département d'État, la Maison Blanche, le Congrès et l'ONU (30 août – 4 septembre) ; Interface auprès de la Commission européenne et le Conseil Séminaire de la société civile yéménite en parallèle de la Conférence de Londres sur la lutte contre le terrorisme (janvier) Séminaire stratégique à Sanaa sur le suivi des recommandations des organes de l'ONU (juin) ; Séminaire de formation sur la documentation des actes de torture à Sanaa (novembre).

Contentieux

- Communication conjointe avec le CFDA auprès de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples sur les disparitions forcées en Algérie
- Transmission d'informations au Bureau du procureur de la Cour pénale internationale sur la situation des droits de l'Homme dans les Territoires palestiniens occupés.

Coopération du Golfe (CCG) ont continué d'être extrêmement difficiles à mener en 2010. Le Conseil, de par son mandat, est en effet très peu réceptif aux questions des droits de l'Homme. Interpellé par la FIDH en amont des discussions entre l'Union européenne et le CCG, le conseil est resté sourd aux demandes de rendez-vous adressées par la FIDH.

Faire face aux nouveaux défis de la région :

Les organisations de droits de l'Homme et de la société civile doivent désormais faire face à deux types de situations : les situations de transition en Tunisie et en Égypte et les situations de soulèvement, souvent violentes, dans plusieurs pays de la région. Le contexte politique et sécuritaire général reste extrêmement précaire et imprévisible, ce qui impose une flexibilité accrue dans le traitement adapté à chaque situation.

Dans le contexte du processus de transition initié en Tunisie et Égypte depuis janvier 2011, la société civile en général, et les organisations indépendantes de promotion des droits humains en particulier, qui ont porté la mobilisation populaire qui a renversé le régime, doivent à présent forger et accompagner la transition. Les organisations de défense des droits de l'Homme évoluent désormais dans un contexte radicalement différent et doivent être en mesure de s'adapter très vite. Cette adaptation nécessite un renforcement de leurs capacités tant d'un point de vue organisationnel que stratégique. Les ONG de défense des droits de l'Homme doivent être actrices de la transition et du changement en se positionnant comme une force de proposition représentative des différentes composantes de la société civile, tout en poursuivant et adaptant leur travail de documentation et de monitoring. La FIDH accompagnera ses organisations membres dans cette voix en 2011.

Concernant la répression violente des manifestations au Bahreïn, en Syrie, au Yémen et en Libye où la situation a dégénéré en guerre civile, les défenseurs des droits de l'Homme et les opposants, le plus souvent à l'initiative et acteurs de ces soulèvements, sont les premières victimes ciblées par la répression. Là encore les organisations de la société civile doivent être soutenues dans leurs capacités à surveiller, documenter et rap-

porter les violations des droits de l'Homme. Le principale objectif de la FIDH doit être de renforcer la voix de ses partenaires dans les pays où les manifestants font face à la répression la plus sévère.

Cet objectif doit également concerner les partenaires locaux dans les pays où la contestation populaire n'a pas encore émergé concrètement ou reste limitée (en Algérie, au Maroc, au Liban, dans les Territoires palestiniens par exemple). Le renforcement du rôle et, par conséquent, la capacité des acteurs, est un élément clé de la pression qui pourra être exercée sur les autorités afin qu'elles mettent un terme aux violations des droits de l'Homme et qu'elles agissent en conformité avec les standards internationaux relatifs aux droits de l'Homme.

Résultats

- Recommandations du Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU sur Algérie qui reprennent les recommandations transmises par la FIDH, le CFDA et la LADDH. Il a été mentionné que le rapport de la FIDH constituait la quasi-unique source d'information alternative.
- Recommandations du Comité des droits de l'Homme de l'ONU sur Israël qui reprennent largement celles transmises aux experts par la FIDH et ses organisations en amont de la session du comité.
- Transmission d'information et réunions régulières entre le Bureau du Procureur de la CPI, la FIDH et ses organisations palestiniennes contribuant au suivi de son analyse préliminaire sur la situation dans les territoires palestiniens occupés.
- Rencontre en janvier 2011 de la secrétaire d'État Hillary Clinton avec les organisations de la société civile yéménite à Sanaa, suite aux interfaces réalisées par la FIDH à Washington entre des défenseurs yéménites, le département d'État et le Congrès américain.
- Recommandations finales formulées par plusieurs États membres (notamment la France et les États-Unis) qui, dans le cadre de l'Examen périodique universel de l'Égypte, reprennent fidèlement les préoccupations de la FIDH.
- Décision de recevabilité de la Communication conjointe FIDH-CFDA contre l'Algérie sur les disparitions forcées prise par la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples.



Egypte 2011. © fidh

FOCUS

Algérie : enquête sur la situation des droits économiques, sociaux et culturels et sur la répression de la protestation sociale

En vue de l'examen du rapport gouvernemental de l'Algérie sur la situation des droits économiques, sociaux et culturels (DESC) par l'organe de surveillance du Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels en mai 2010, la FIDH a conduit une mission internationale d'enquête en février 2010, en coordination avec le Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie et la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme afin de soumettre un rapport au comité onusien.

L'enquête, menée par des juristes et des journalistes, avait pour objectif de recueillir des informations à travers des entretiens avec des chercheurs et des représentants d'ONG, de syndicats et d'institutions sur les principaux obstacles à la réalisation des DESC et sur les principales violations commises.

Dans le rapport, intitulé « La mal vie : situation des droits économiques, sociaux et culturels en Algérie », transmis au comité de l'ONU en avril, la FIDH et ses organisations membres adressent aux autorités algériennes un nombre important de recommandations, notamment relatives au droit au logement, au droit au travail, à l'égalité des hommes et des femmes dans l'accès aux droits économiques et sociaux, au droit à la santé, au droit à la sécurité sociale, au droit à l'éducation ou encore à l'accès aux droits économiques et sociaux par les familles de victimes de disparitions forcées.

Ce rapport publié en français et en arabe, a été diffusé largement aux instances de l'Union européenne, aux organes des Nations Unies, à la Ligue des États arabes, à la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples, aux autorités algériennes.

Dans le prolongement de cette activité, la FIDH a organisé début 2011, avec ses organisations membres en Algérie, un atelier de formation et d'échange aux fins de renforcer la mobilisation des organisations de la société civile algérienne autour de la question de la réalisation des DESC et dans le but de permettre un suivi, au niveau national, des recommandations du comité, à l'heure où les protestations sociales redoublent dans le pays et alors que des mouvements identiques ont déjà entraîné dans certains pays voisins la chute des régimes autoritaires en place.

Une déclaration conjointe des organisations participantes a été publiée à l'issue du séminaire, insistant sur la nécessité de traiter et de

protéger les droits économiques, sociaux et culturels de la même manière que les droits civils et politique et sur la nécessité pour la société civile algérienne de mieux s'organiser pour sensibiliser et mobiliser la population sur la promotion des DESC.

Les organisations présentes au séminaire ont exprimé le souhait de constituer une liste de discussion qui serait animée par les organisations membres de la FIDH et d'éditer un livret sur les DESC. Plusieurs organisations ont également demandé de multiplier les formations sur ce thème et de construire des stratégies afin qu'elles soient en mesure de s'approprier les instruments techniques existants.

La Tunisie jusqu'à la chute de Ben Ali

La tendance de répression systématique de toute forme d'opposition s'est, à nouveau, confirmée en 2010 en Tunisie. Celle-ci a particulièrement été constatée au moment des élections présidentielles et législatives de la fin du mois d'octobre 2009 suite auxquelles des journalistes et défenseurs des droits de l'Homme ont été victimes de la vindicte du pouvoir sous la forme notamment de procédures judiciaires arbitraires et de virulentes campagnes de diffamation. On a assisté sans surprise à la réélection du Président en place depuis 1987 et à une écrasante majorité de représentants du parti au pouvoir, le Rassemblement Constitutionnel Démocratique, à l'issue du scrutin législatif. Le multipartisme reste de façade. Le déni des libertés fondamentales par les autorités tunisiennes n'a toutefois pas freiné les velléités de ces dernières d'obtenir un statut avancé auprès de leur partenaire européen.

La FIDH et ses partenaires se sont particulièrement mobilisés au moment de la préparation de l'adoption de l'amendement à l'article 61 bis du Code pénal tunisien, finalement publié au Journal officiel le 1er juillet 2010. Les nouvelles dispositions découlant de cet amendement constituaient en effet une nouvelle menace d'entrave aux activités de promotion et de protection des droits de l'Homme menées par les défenseurs des droits de l'Homme tunisiens. Cet amendement était de nature à permettre la poursuite et l'emprisonnement de défenseurs des droits de l'Homme coopérant avec des organisations étrangères et multilatérales, parmi lesquelles l'Union européenne (UE) et les Nations unies. Les témoins ou victimes de violations graves des droits de l'Homme pouvaient également être visés par cette nouvelle incrimination s'ils communiquaient avec des "entités étrangères".

L'action de la FIDH en soutien à ses organisations a été très variée pour couvrir l'ensemble des violations commises (droits des femmes, justice, liberté d'expression, d'association et de manifestation, lutte contre la torture...) et fournir les moyens aux organisations membres de surveiller les droits de l'Homme (assistance matérielle, formation de jeunes avocats aux règles d'un procès équitable...). Dans un pays où les entraves persistantes à l'indépendance du pouvoir judiciaire se manifestaient également par l'absence quasi-systématique de reconnaissance du recours à la torture et des droits des victimes et par l'impunité largement accordée aux auteurs de tels actes, et au vu des derniers développements législatifs, la FIDH avec la collaboration de l'une de ses organisations membres, le Conseil National pour les Libertés en Tunisie, avait jugé nécessaire de mettre en exergue dans une note de synthèse les dysfonctionnements de la justice qui avaient grandement entamé la confiance du justiciable. Un rapport intitulé « Instrumentalisation de la justice en Tunisie : ingérence, violations, impunité », annonciateur d'une société au bord de l'explosion, a été publié en janvier 2011, au début de la révolution de Jasmin et quelques jours seulement avant la chute du Régime du Président Ben Ali. Sur le volet justice, la condamnation de Ben Saïd, ancien vice-consul tunisien en France, à 12 ans de réclusion criminelle pour actes de torture, participe également à cette dénonciation de l'impunité qui prévalait dans ce pays.

Dès le début du soulèvement populaire tunisien, suite à l'immolation par le feu de Mohammed Bouazizi le 17 décembre 2010, la FIDH s'est considérablement mobilisée en terme d'activités d'alerte et de plaidoyer. De nombreux communiqués de presse ont été publiés au cours des jours qui ont suivi les incidents de Sidi Bouzid, relayés par la présidente et la secrétaire générale de la FIDH, toutes deux tunisiennes, suscitant ainsi l'intérêt des médias. Le premier « dossier chaud » a été créé sur le site web, bientôt relayé sur la page Facebook de l'organisation et sur Twitter, accroissant ainsi la visibilité de la FIDH sur les réseaux sociaux.

A titre d'illustration, au cours des trois premiers mois de la révolution tunisienne, les visites d'internautes tunisiens sur le site de la FIDH ont augmenté de 487 %, grâce d'une part à la levée de la censure et à la libéralisation de l'Internet tunisien et d'autre part au fait que les tunisiens ont un accès facile à la page francophone du site de la FIDH.

Défi interne 1

Renforcer l'interaction et la proximité avec les organisations membres et partenaires

Objectif 1

Développer les moyens d'une interaction renforcée entre la FIDH et ses ligues.

Renforcement de la réflexion stratégique entre les ligues, le Bureau international et le Secrétariat international

Le processus de réflexion FIDH + 10 démarré en 2008 (cf infra) a permis plusieurs développements en 2010 :

- sur l'interaction entre les ligues et la FIDH sur la stratégie. Des réunions stratégiques inter-ligues ont été organisées. Le congrès de la FIDH a été une occasion unique à cet égard, mais les moments pour de tels échanges se sont multipliés lors, par exemple, des sessions de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples où de nombreuses associations membres étaient présentes. Une réunion avec l'ensemble des ligues asiatiques de la FIDH a d'ailleurs été organisée à Bangkok en janvier 2011 pour échanger sur les besoins et attentes des ligues de cette région sur trois problématiques (droits des femmes, justice et droits économiques et sociaux).

- sur l'interaction avec le Bureau international (BI) sur la stratégie de la FIDH.

Le format des réunions du BI a été révisé pour permettre un examen approfondi, à chaque réunion, de la stratégie sur une région ou un thème.

- sur l'interaction entre les ligues, le BI et le Secrétariat international (SI).

Des opérations « intégrées » ont été renforcées en matière de communication, de plaidoyer auprès des organisations

intergouvernementales ou encore d'organisation des missions (méthode de préparation et de suivi) ; l'adaptation participative des outils de gestion (incluant les outils de communication des bureaux géographiques du SI) ont été développés avec les ligues ; la plateforme d'échange des documents du SI a été ouverte aux membres du BI mais les conditions sur le terrain rendent parfois son utilisation difficile.

- sur l'interaction entre les ligues et le SI

L'organisation du secrétariat évolue pour renforcer cette interaction stratégique avec les ligues : renforcement de la direction exécutive en direction générale exécutive, création du groupe des responsables en complément du comité de pilotage, organes de réflexion stratégique ; réflexion opérationnelle du SI sur l'interaction avec les ligues

Les instances de gouvernance

Le Congrès de la FIDH 2010 s'est tenu pour la première fois dans la zone Europe de l'est Asie centrale en Arménie, du 6 au 10 avril 2010. Il a rassemblé 125 organisations membres de la FIDH. Le Congrès a adopté les rapports moraux de la présidente, du trésorier et de leurs équipes, il a voté 11 résolutions ordinaires dont celle sur la justice en lien avec le Forum qui s'est tenu en amont du Congrès interne, 14 résolutions urgentes et deux motions spéciales portant sur la "Déclaration conjointe des organisations membres de la FIDH en Arménie et Turquie", les graves violations en cours en Birmanie, Cuba, Syrie, Vietnam, Iran, Somalie, Soudan, Libye, Kirghizistan, dans les territoires palestiniens occupés, en RDC, la situation de risques des défenseurs des droits de l'Homme dans le monde, sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement et les violations des principes démocratiques en Afrique, la xénophobie et la discrimination en Europe.

Le congrès a admis au sein de la FIDH 15 nouvelles ligues : African Center for Justice and Peace Studies (Soudan), Observatorio Ciudadano (Chili), Center for Justice and Accountability (États-Unis), Centro de Investigación y Promoción de los Derechos Humanos (Honduras), Armanshahr/OPEN ASIA (Afghanistan), Altsean Burma (Birmanie), Committee on Prisoner's Rights (Japon), International Campaign for Tibet (Tibet), Free Legal Advice Centres Limited (Irlande), Legal Clinic «Adilet» (Kirghizistan), Social Found Kylym Chamy (Kirghizistan), Citizens Against Corruption (Kirghizistan), The Anti-Discrimination Centre «Memorial» (Russie), Collectif des Familles de Disparus en Algérie (Algérie), et Cairo Institute for Human Rights Studies (Égypte). 6 ligues ont été radiées ou exclues. La FIDH regroupe désormais 164 associations nationales de défense des droits de l'Homme.

Le Congrès a élu un nouveau Bureau international (cf programme du BI) qui reflète la diversité du mouvement de la FIDH avec 19 nationalités représentées, la grande majorité étant de pays du Sud. 9 membres du Bureau international sur un total de 22 membres sont des femmes (41%).

Il a été débattu et validé des orientations liées au processus FIDH + 10 (cf infra).

En 2010, se sont tenues 3 réunions du Bureau international à Erevan et à Paris au siège de la FIDH. Il a été décidé, en lien avec FIDH +10, de renforcer le volet stratégique de ces réunions. Aussi, outre une journée entière dédiée aux réunions des équipes géographiques, il a été décidé, d'une part, de créer quatre groupes de travail sur des enjeux essentiels pour le développement de la FIDH (FIDH + 10, les statuts de la FIDH, communication et financement de la FIDH) et, d'autre part, d'organiser à chaque session une réunion stratégique sur un thème et une région afin d'échanger sur les bonnes et mauvaises pratiques, renforcer l'interaction entre les différentes régions du monde et être en mesure de répondre aux nombreux défis qui se posent aux défenseurs et à la FIDH.

Le processus FIDH + 10

Le Congrès a débattu du premier volet de la réflexion sur la «FIDH dans 10 ans» initiée en 2008 par le Bureau international, sur le lien entre la FIDH et ses ligues (cartographie ou « mapping out »).

Un temps de réflexion a été nécessaire après que la FIDH a connu une période de développement très rapide, de diversification de ses moyens d'action et alors que les situations nationales et internationale évoluent de même que le poids et le rôle des instances régionales et internationales. Les objectifs : consolider les acquis et identifier les pistes de développement : la FIDH, quel mouvement dans 10 ans ? Dans quel contexte la FIDH va-t-elle évoluer ? Quelles stratégies à mener pour atteindre ces objectifs ?

La première étape de ce processus a consisté dans la réalisation, en 2009, d'un mapping analytique des attentes des organisations membres de la FIDH dont le but était d'obtenir une description

détaillée des organisations nationales (structure, budget, mode de fonctionnement, priorités d'action, etc), de les interroger sur leurs liens avec la FIDH et leur souhait d'évolution de l'organisation (111 ligues soit 80 % des membres se sont impliqués dans cette première phase). Cette étape a été suivie d'entretiens conduits par un consultant externe avec, d'une part, des membres du BI et, d'autre part, des membres du SI.

Les résultats ont été présentés et débattus au Congrès au cours duquel il a été décidé de poursuivre le processus de réflexion avec comme objectif de renforcer l'identité, la visibilité et l'impact de la FIDH, une équation qui repose sur un renforcement de l'articulation des trois piliers qui composent la FIDH, à savoir : les ligues, le BI et le SI.

Sur cette base, le premier Bureau international suivant le congrès (réuni en juillet 2010) a décidé la mise en place en son sein du groupe de travail FIDH + 10. Trois axes vont gouverner l'action du groupe de manière concomitante qui couvrent les questions liées 1. à l'histoire de la FIDH, 2. à sa gouvernance et 3. au nouvel environnement et aux nouveaux acteurs auxquels la FIDH fait face. Au titre de la gouvernance, le groupe approfondit la réflexion sur l'enjeu de l'efficacité/priorisation face au volume des besoins et des sollicitations. La méthodologie est participative et les résultats de ces travaux seront présentés au prochain Congrès triennal de la FIDH en 2013.

Le processus FIDH + 10 a d'ores et déjà produit ses premiers résultats et justifiés des ajustements en terme d'organisation interne pour renforcer l'interaction avec et entre les ligues, le BI et le SI.

Objectif 2

Soutenir les organisations de terrain dans des situations à risques

Les défenseurs des droits humains collectent directement sur le terrain des informations cruciales sur les violations des droits de l'Homme, mais ne sont pas toujours en mesure de stocker les informations collectées ou de les communiquer avec facilité et de façon sécurisée. Les associations de terrain peuvent manquer de matériel approprié et convenablement sécurisé ainsi que de ressources dédiées. Pour tenter de répondre à ce double défi et afin de promouvoir la liberté d'action et d'expression des défenseurs, la FIDH a développé une série d'outils.

S'agissant du volet de la sécurisation des échanges et considérant l'insécurité liée à l'utilisation de certaines messageries (yahoo, hotmail, etc), la FIDH a, en 2010, ouvert à 31 ligues et défenseurs un accès à la plateforme sécurisée de messagerie qu'elle avait créée en 2009 (sur la base d'un logiciel opensource). Cette plateforme comporte désormais une interface disponible en plusieurs langues (20 langues dont l'arabe et le russe). Les comptes ainsi ouverts visent pour 45 % les organisations membres et partenaires en Afrique, 35% le monde arabe, 10 % l'Asie et 10% l'Europe de l'est, l'Asie centrale et l'Amérique latine. Selon les dernières

■ ■ ■

évaluations réalisées, 51 % des comptes sont actifs. La formation des bénéficiaires doit être poursuivie.

Parallèlement, face aux méthodes de plus en plus sophistiquées employées par les États pour limiter l'accès à internet, la FIDH s'est entourée de partenaires spécialistes (Sesawe et Internews) pour former de façon ponctuelle et ciblée ses organisations membres afin de leur fournir des éléments de contournement de la censure des sites sur le web. A titre d'exemple, la FIDH en partenariat avec le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme, a organisé une formation sur la sécurité numérique en avril à Madrid, à l'intention de militants des droits humains tunisiens.

Par ailleurs, la FIDH a pu répondre à des demandes spécifiques de ses ligues et partenaires s'agissant de la numérisation des données papiers (Commission pakistanaise des droits de l'Homme) et de sécurisation des locaux d'ONG locales comme en Afghanistan et au Kirghizstan.

Ces dispositifs ont été complétés en 2010 par la fourniture de matériel. A titre principal ont été fournis des ordinateurs aux ligues membres ou partenaires de la FIDH en Afghanistan, Tunisie, Colombie, Guinée, Pakistan, Russie, Israël, Algérie, Syrie ainsi qu'un soutien ponctuel à une connexion internet haut débit (comme en République démocratique du Congo, Afghanistan et Ouzbékistan). En outre, les clés USB Linux/Ubuntu, parties du dispositif de sécurisation, ont fait l'objet de formations et d'optimisations régulières. Ce type d'outil novateur et sophistiqué concerne un public averti et nécessite un degré d'appropriation important pour certains publics.

A cet effet, la FIDH a développé un programme de formation (70 personnes formées sur 14 mois soit 34 pays visés) et mis en place des outils pédagogiques (dont un guide des bases de la sécurité informatique publié en mai 2011 en 4 langues).

Ces développements ont permis à la FIDH d'être, autant que possible, en situation pour soutenir ses ligues et partenaires depuis le démarrage des révolutions dans le monde arabe début 2011. A titre d'exemple, en février 2011, la FIDH a créé le site web de l'ATFD, organisation membre tunisienne, et mis cette organisation en relation avec de jeunes bloggeurs tunisiens en mesure d'assurer le suivi au niveau local. De même tout au long de 2010 et jusqu'à mi 2011, la FIDH a soutenu la restructuration du site du Damascus Center for Human Rights Studies afin de relayer au mieux les informations émanant des ONG nationales et internationales relatives à la situation des droits de l'Homme en Syrie.

Objectif 3

Développer la présence du Secrétariat international dans les régions

Le bureau de la FIDH auprès de l'ASEAN à Bangkok (Thaïlande) a été ouvert en février 2010 après l'ouverture de bureaux au Caire en 2007 et à Nairobi en 2008. Ces bureaux visent à resserrer les liens avec les organisations membres et partenaires des régions, développer les stratégies de plaidoyer de la FIDH auprès des instances régionales visées (la Commission intergouvernementale des droits de l'Homme de l'ASEAN, l'Union africaine et la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples, la Ligue des Etats arabes) et de continuer à renforcer les contacts avec les médias des régions concernées.

Un premier bilan a été fait sur les activités du bureau au Caire et à Nairobi qui permet de confirmer le potentiel et l'utilité pour la FIDH et ses ligues de tels bureaux. Un certain nombre d'actions sont encore limitées par le peu de volonté de certaines OIG d'interagir avec la société civile.

Objectif 4

Un nouveau siège adapté pour la FIDH : la "Maison des défenseurs des droits de l'Homme"

En 2010, la FIDH a continué d'accueillir à son siège de nombreux défenseurs des droits de l'Homme, afin de les soutenir dans leurs actions de plaidoyer auprès des autorités françaises et internationales. 26 conférences de presse autour d'acteurs locaux ont été organisées au siège de la FIDH mais aussi au sein de ses différentes délégations, afin de relayer au mieux la voix de ses membres et partenaires auprès d'interlocuteurs influents.

La FIDH continue également d'accueillir temporairement en France des défenseurs harcelés. Ces derniers peuvent ainsi poursuivre leurs activités depuis le siège de la FIDH, bénéficier de formations sur la sécurisation des données, se familiariser avec de nouvelles technologies qui profiteront aux acteurs locaux, et obtenir, si nécessaire, un soutien psychologique. En 2010, ces soutiens ont notamment bénéficié à nos partenaires russes et ouzbeks.

S'agissant du projet d'une "Maison des défenseurs des droits de l'Homme", la Mairie de Paris est un partenaire clé. Celle-ci a d'ailleurs proposé que des réunions du Bureau international se tiennent dans ses locaux, ce qui a été fait en mars 2011. Des discussions sont intervenues sur le projet qu'il conviendra d'approfondir. Dans l'intervalle, l'extension des locaux du siège depuis 2009 ont permis d'améliorer considérablement les conditions d'accueil et de travail des ligues et des visiteurs.

Défi interne 2

Développer la professionnalisation de la FIDH

Objectif 1

Le renforcement du Secrétariat international (SI)

Consolidation du SI

La FIDH a poursuivi ses efforts visant au renforcement du Secrétariat international conformément au plan triennal 2009-2011. Deux postes, l'un au sein du bureau mondialisation et l'autre au sein du bureau géographique sur la zone Europe de l'est et Asie centrale ont été consolidés en contrats à durée indéterminée. La FIDH a pu aussi procéder au recrutement d'un représentant permanent auprès de l'ASEAN basé à Bangkok et d'un technicien informatique pour une durée déterminée.

Dans sa politique de recrutement, la FIDH a veillé à poursuivre l'internationalisation du Secrétariat international pour bénéficier d'expériences diversifiées. Le nombre de nationalités représentées au sein du personnel du secrétariat est passé à 13 sur un effectif total de 46 salariés au 31 décembre 2010. Cette augmentation a également renforcé la diversité linguistique au sein du personnel.

La FIDH applique une politique d'égalité et de non-discrimination dans le recrutement et le traitement de ses salariés. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes au sein du Secrétariat international de la FIDH, y compris au sein de l'équipe du comité de pilotage qui regroupe l'ensemble des directeurs. Le Secrétariat a élaboré une charte genre qui doit être adoptée par le Bureau international en 2011.

La FIDH a, depuis plusieurs années, renforcé ses ressources et développé une politique salariale durable. Ainsi, une très large majorité de salariés bénéficie de contrats à durée indéterminée. Ceci constitue une garantie de professionnalisme et de durabilité.

En 2010, il a été procédé au renforcement de la structure encadrante au sein du secrétariat avec la nomination d'un directeur adjoint des opérations et la création d'une direction générale exécutive avec un directeur général et une directrice exécutive. En outre,

un groupe des Responsables a été créé en complément du Comité de pilotage qui regroupe les directeurs, pour renforcer les espaces de réflexion stratégique.

Concernant la gestion des ressources humaines, coordonnées par la direction exécutive et la responsable des ressources humaines, des réunions régulières sont tenues avec les 4 délégués du personnel ainsi qu'un séminaire annuel portant sur l'organisation du travail.

Le secrétariat international est confronté à une période importante dans son développement tant au niveau de l'adaptation de son mode d'organisation que du fait des contraintes croissantes qu'il subit (volume d'activités, contraintes financières accrues par la crise). Fin 2010, un groupe de travail du BI, intégrant des membres du staff et de la direction, a été créé pour faire un bilan d'étape de la gestion des ressources humaines et dresser des perspectives. L'adaptation participative des outils de gestion s'est poursuivie.

Programmation, reporting et évaluation

Au cours des dernières années, la FIDH a mis au point un instrument unique de planification et de reporting de ses activités. Le processus d'accompagnement du staff à cet outil et pour optimiser son contenu est permanent et, comme prévu, un suivi plus particulier a été fait auprès des départements des OIG et de la communication.

Les programmes d'action, établis par zone et par thème, sont régulièrement évalués et ajustés sur la base des contacts quotidiens avec les ligues présentes sur le terrain et les membres du Bureau international. Les moments d'échanges stratégiques entre les trois piliers de la FIDH (SI, BI et ligues) sont aussi des occasions uniques de faire une synthèse entre l'expérience de terrain des ligues et l'expertise du Secrétariat international. En étant en interaction permanente avec la société civile locale, la FIDH peut identifier rapidement les obstacles locaux aux actions envisagées et prendre les mesures nécessaires pour adapter les activités.

Des réunions d'évaluation sont organisées à la suite des principales actions, en tenant compte du retour des bénéficiaires. Entre 2010 et début 2011, 5 programmes de la FIDH ont été évalués par des consultants externes mobilisant l'ensemble des équipes. Ces évaluations aident la FIDH à analyser l'efficacité des actions et évaluer leur pertinence par rapport aux objectifs fixés dans son Plan stratégique.

Pour autant le dilemme entre l'ampleur des besoins et des sollicitations et l'exigence de la priorisation reste prégnant. En plus d'être un impératif d'efficacité stratégique, la priorisation est un impératif de gestion des ressources humaines. Mais un effort important doit être poursuivi tant l'enjeu de la priorisation concerne autant le SI, que le BI et les ligues.

Gestion des risques

La FIDH applique un principe de "sécurité maximale" garantissant la confidentialité de ses sources et ne mettant pas en œuvre des activités qui exposeraient les membres du Secrétariat international et les défenseurs ou les organisations concernées à des risques accrus. Toutes les activités prévues sont mises en œuvre avec les organisations membres et partenaires qui sont elles-mêmes les mieux placées pour évaluer les risques associés à chaque activité. La FIDH s'appuie sur son expérience pour adapter les stratégies aux situations particulières dans lesquelles ses membres et ses partenaires travaillent. La FIDH s'emploie à mettre en place des techniques de communication sécurisée, ce qui contribue significativement à la réduction de ces risques. En 2010-2011 un module de formation sur la sécurité des missions a été mis en place et permis d'élaborer des guidelines qui figurent désormais dans le « kit mission ».

Formation et échanges stratégiques

Un programme de réunions stratégiques au sein du SI a été renforcé et systématisé. Les sujets prioritairement traités ont concerné la recherche de fonds, la réflexion sur l'interaction avec les ligues, et l'élaboration d'un "kit mission" (incluant notamment un Vademecum de préparation des missions, des termes de référence type, un vademecum sur le recueil de témoignages de victimes...).

Le partage des informations au sein du Secrétariat international est également favorisé au moyen d'un Intranet, auquel tous les membres du personnel ont un accès permanent.

La FIDH a continué d'avoir une politique de formation soutenue. En 2010, 28 personnes ont été formées au travers de modules très divers (langues, formation à la méthodologie d'élaboration de projet, formation sur le soutien psychologique aux victimes et aux défenseurs, outils bureautiques, nouveaux outils web et sécurisation des données).

De même, la FIDH continue d'être une source de formation avec l'accueil de 46 stagiaires sur les 8 sites de la FIDH (18 nationalités sont représentées).

Objectif 2

Adresser l'exigence de professionnalisme lorsque l'expertise interne est insuffisante

En plus des chargés de mission, experts bénévoles originaires de tous les continents qui participent à toutes les missions de terrain de la FIDH, en 2010, la FIDH a fait appel au concours de professionnels externes dans certains aspects de ces activités.

Face aux besoins des ligues membres et du Secrétariat international en matière de nouvelles technologies, la FIDH s'est appuyée sur plusieurs prestataires concernant les domaines de la sécurisation des données, de l'intranet, du web et des réseaux sociaux.

La FIDH a également accru ses recours à des cabinets d'avocats pro bono dans le cadre de son groupe d'action judiciaire (GAJ) pour répondre aux défis techniques auxquels elle est confrontée.

La FIDH a aussi eu recours à une agence en matière de collecte de dons ainsi que pour l'élaboration de projets de financement.

Enfin, afin d'accompagner son développement, la FIDH a décidé de se doter d'un nouveau système de gestion (SIG) permettant de traiter ensemble la gestion comptable analytique et budgétaire ainsi que le reporting aux bailleurs de fonds. Pour ce faire elle a recours à un expert comptable externe pour l'aider dans cette mission.

Défi interne 3

Renforcer la capacité de mobilisation publique et développer l'impact protecteur et l'influence de la FIDH

Objectif 1

Une communication de la FIDH renforcée

La réflexion engagée en 2009 sur la base de la consultation faite auprès des ligues (mapping out) avec une agence de communication afin de renforcer la capacité de mobilisation publique de la FIDH, a abouti à l'élaboration d'un schéma directeur de communication. Celui-ci identifie clairement les axes de cette stratégie : servir et renforcer le label « FIDH » et optimiser la communication entre le siège et les ligues. La première phase de mise en œuvre a consisté dans :

- l'acronymisation du nom FIDH :

L'abandon progressif du déroulé (Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme) dans le nom de l'organisation, pour le seul acronyme FIDH, devrait permettre une meilleure reconnaissance, une uniformisation dans les différentes langues et donc une facilité d'utilisation à l'international.

- une signature

Une étude a été lancée en 2010 et devra aboutir fin 2011, à l'occasion du lancement de la campagne pour le 90ème anniversaire de la FIDH, pour identifier une signature, un « claim », un signe de reconnaissance, exploitable dans toutes les langues de travail de la FIDH.

- un logo d'endossement pour les ligues

Un logo permettant à toutes les organisations membres d'afficher sur leurs outils de communication leur appartenance à la FIDH a été décliné en 14 langues et proposé aux ligues membres début 2011, une dizaine ont déjà intégré ce logo à leurs sites ou autres outils de communication.

- l'interaction avec les ligues

La mise en place d'un groupe de travail Communication au

sein du BI a permis de dresser un bilan, identifier de bonnes pratiques et mobiliser et sensibiliser les membres du BI et leurs ligues sur leur rôle d'animateur, de relai et de démultiplicateur. En 2011, une série d'activités clés seront organisées avec les ligues pour renforcer la visibilité de la FIDH.

Objectif 2

Renforcer la communication auprès des médias

En sollicitant très régulièrement les médias par le biais de communiqués (459 communiqués en 2010, contre 389 en 2009) ou en entrant directement en contact avec les journalistes sur des sujets précis, la FIDH a joué, cette année encore, un rôle d'agence d'information spécialisée droits de l'Homme. Considérée comme une source d'intervenants susceptibles de fournir une expertise sur des sujets d'actualité, la FIDH a été sollicitée par environ 300 journalistes (francophones en majorité mais aussi anglophones, hispanophones et arabophones) pour des demandes d'interviews ou d'informations.

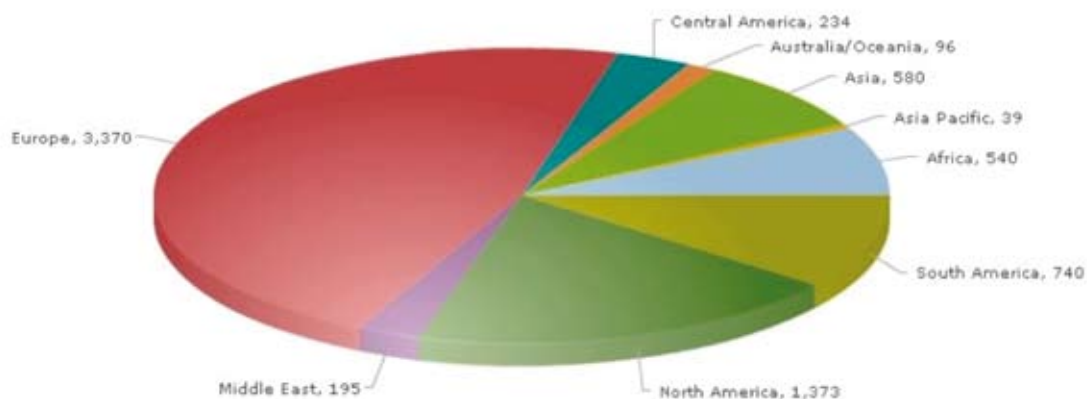
L'année 2010 a été une année de transition, de mise en adéquation de la stratégie média avec la volonté affirmée par le Congrès de la FIDH dans le cadre de FIDH +10 de renforcer la visibilité de la FIDH en tant que label protecteur. Tout en gardant son rôle d'agence d'information, la FIDH doit être plus en mesure de « faire l'actualité » et d'élargir son réseau, sa présence en interaction avec ses ligues. Pour répondre à ces défis, la FIDH a affiné ses objectifs en matière de communication médias et mis en place de nouveaux outils (mise à jour de la base de données journalistes, banque d'images...).

Aussi, accroître la visibilité de la FIDH, en France et à l'international, passe par une communication plus pro-active impliquant le développement de l'interaction avec les ligues membres et partenaires de la FIDH (effet démultiplicateur) et avec les membres du BI ; une meilleure priorisation : mieux cibler les

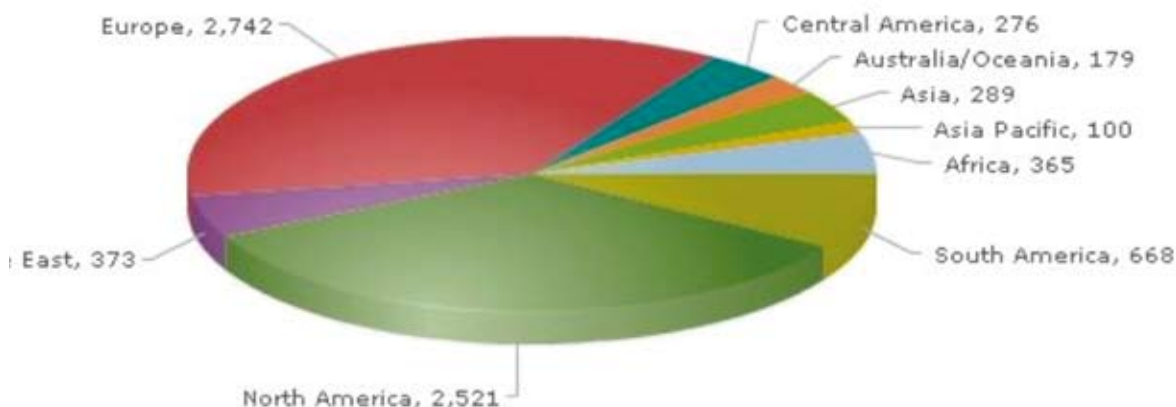
opérations, les médias et développer des partenariats ; de veiller à la qualité des informations diffusées et enfin de développer d'autres canaux de communication via une réflexion sur le développement des relations presse à travers les réseaux sociaux et le développement et la rationalisation de la production audiovisuelle.

Analyse de retours presse sur internet

Retours presse sur internet par régions, 2010 – Statistiques Meltwater



Retours presse sur internet par régions, 2009 – Statistiques Meltwater



En 2009, le nombre de reprises sur des sites hébergés en Amérique du Nord¹ (2521) était presque égal au nombre de reprises sur des sites européens (2742). Cette tendance change en 2010, où le nombre de reprise sur des sites hébergés en Europe est en véritable hausse (3370) tandis que l'on enregistre une baisse des reprises sur les sites d'Amérique du Nord (1373). La hausse des reprises en Europe s'explique en partie par la tenue du congrès en Arménie, qui a généré énormément de presse dans la région en français, anglais, russe et arménien. Mais elle s'explique surtout par la notoriété grandissante de la FIDH dans la presse francophone et en particulier en France, où se trouve son siège.

Les reprises en Amérique Latine ont augmenté en 2010 (passées de 668 articles en 2009 à 740 en 2010), confirmant ainsi une tend-

ance que l'on observe depuis 4 ans déjà : la FIDH est assurée d'une reprise de la quasi totalité de ses informations en espagnol concernant le continent latino-américain (mais aussi des informations sur d'autres régions) par le biais des agences de presse EFE et AFP espagnol.

Les reprises en Asie sont elles aussi en véritable hausse (580 en 2010 contre 289 en 2009). Cela coïncide avec l'ouverture et la consolidation du bureau de la FIDH à Bangkok, l'élection d'une secrétaire générale pour la zone Asie présente et dynamique sur les réseaux et sites d'informations de la zone et enfin par la visibilité apportée par le refus de la Thaïlande d'accueillir une conférence de presse sur la situation du Vietnam à Bangkok.

1. A noter que les reprises sur des sites hébergés en Amérique du Nord ne signifie pas que ceux sont forcément américains et canadiens, mais ils sont en tout état de cause majoritairement anglophones.

Focus

Le 37^{ème} congrès de la FIDH

L'objectif médiatique fixé à l'occasion du 37^{ème} congrès était d'accroître la visibilité de la FIDH en Arménie et dans la région Europe de l'Est-Asie Centrale, en travaillant en interaction avec les ligues de cette zone et en montant des partenariats avec certains médias régionaux clés.

L'impact médiatique local de cet événement a été sans précédent, avec plusieurs centaines de papiers dans la presse arménienne. Les journalistes ont assisté en très grand nombre aux 2 conférences de presse et aux événements organisés à cette occasion (cérémonie d'ouverture en présence des autorités, visite d'une prison par le prix Nobel de la Paix Shirin Ebadi, visite du mémorial du génocide). Le partenariat avec Radio Free et avec le Caucasian Knot a permis une diffusion dans tous les pays de la région et la publication au quotidien d'interviews des participants.

Publication du rapport d'enquête sur la Guinée-Conakry

La sortie du rapport d'enquête sur la Guinée-Conakry a eu un impact médiatique très important. En effet, la date de sortie du rapport correspondait à une échéance précise – la commémoration jour pour jour, un an après le massacre du stade de Conakry. Des papiers ont été obtenus dans des médias étrangers largement diffusés en Afrique (France 24, TV5, RFI, Jeune Afrique, AITV, BBC Afrique); dans la presse sénégalaise (notamment le Soleil), mauritanienne et congolaise; dans les principaux quotidiens (Le Monde, Libération) et radios françaises (notamment France culture).

Objectif 3

Développer l'audiovisuel

La FIDH s'est fixée les objectifs suivants : exploiter la base de données images de la FIDH, utiliser sur le web des appels urgents ou des témoignages vidéos de défenseurs en danger, produire et diffuser notamment sur le web des reportages.

Deux films ont pu être réalisés cette année : l'un de 10 minutes sur le juge Garzón à la suite d'une mission de solidarité mandatée par l'Observatoire en raison du harcèlement dont il est l'objet par la justice espagnole pour sa lutte contre l'impunité des crimes du franquisme; et l'autre de 45 minutes sur le sujet des disparus au Chili. Ce documentaire a pu être exploité lors du procès en France de hauts responsables de la dictature chilienne en décembre et projeté dans une salle. Des images de ces films ont été cédées à TV5, TF1, Arte et France 3. Ils ont été postés sur Dailymotion, le site de la FIDH et Mediapart. Le nombre de vues sur internet est encore limité et la FIDH doit développer sa stratégie de diffusion.

Par ailleurs, 2 missions en Turquie et au Nicaragua ont été suivies par des Journalistes reporters d'images, les images serviront lors de la publication des rapports en 2011.

L'Observatoire a diffusé un témoignage d'une défenseure des droits humains turque dans le cadre d'un appel à solidarité en amont de son procès à Istanbul.

Les expériences acquises en 2010 vont permettre à la FIDH d'affiner sa stratégie et ses méthodes pour une production et une exploitation des images plus effective en 2011. A cet égard, mi 2011, 12 appels urgents et interview audio-vidéos de défenseurs ont été réalisés par l'équipe de la FIDH. Un film a été conçu et produit sur la base des images obtenues lors de la mission de la FIDH au Bélarus en février 2011. Le nombre de reprises de ce film sur des sites internet, des sites d'information, des blogs et des réseaux sociaux est particulièrement élevé.

Objectif 4

Renforcer la communication auprès du grand public au travers du web et des publications de la FIDH

Les publications de la FIDH continuent de gagner en attractivité et en clarté. Cette année, la publication de plusieurs guides (Cahiers d'exigence sur les droits des femmes en Afrique, le Guide sur la responsabilité des entreprises et sur la Cour africaine) a permis de sensibiliser un public large et varié.

Malgré la refonte du site officiel www.fidh.org finalisée en 2010, les statistiques de l'année sont paradoxales et appellent à accroître les efforts sur l'éditorial et le multilinguisme mais également sur la stratégie de diffusion des informations du site via les réseaux sociaux. Il faut noter de bonnes performances en termes de navigation (meilleure ergonomie, textes introductifs clairs, meilleure articulation des rubriques, traductions plus régulières...). En outre, en 2010, un site a été créé dans le cadre de l'Observatoire regroupant toutes les informations sur l'action et le mandat des instances intergouvernementales de protection des défenseurs. L'année 2010 a été l'objet d'une automatisation des publications du www.fidh.org vers Facebook ce qui a permis à la FIDH de se rendre visible sur cet outil incontournable. Les statistiques de Facebook révèlent une importante croissance des consultations et des relais des informations par les utilisateurs de la plateforme. En lien avec l'effet de catalyseur de Facebook à l'occasion des révolutions dans le monde arabe, la FIDH doit continuer ses efforts dans le développement de sa marque sur Facebook.

En 2010, il a été décidé d'arrêter le blog de la FIDH - trop peu visité – afin, notamment, de se concentrer sur l'animation et la mise en exergue du contenu du site.

Pour relever ces défis, la FIDH a sollicité un audit début 2011. En améliorant, dans un premier temps, ses processus de publications et l'ergonomie de son site internet fidh.org et en optimisant sa présence sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter), la FIDH pérenniserait l'ensemble des bonnes pratiques déjà en vigueur et, surtout, s'ouvrira la possibilité, dans un deuxième temps, de devenir pleinement « média ». Ceci nécessitera certains investissements techniques (plateforme de publication/CMS, développement d'applications Facebook, plateforme de gestion de projets et de gestion des connaissances) et humains (formation à ces différents outils), mais permettra à la FIDH de conforter son rôle d'amplification de l'action de ses ligues à travers le travail quotidien de ses bureaux.

Défi interne 4

Consolider l'augmentation et la durabilité des ressources financières

Objectif

Sécuriser les activités et le développement de la FIDH

Les ressources de la FIDH ont augmenté de 9 % en 2010. Elles proviennent de 25 bailleurs de fonds et donateurs majeurs, à 65 % publics et à 35 % privés. Les 10 principaux bailleurs contribuent à 71% des ressources totales de la FIDH.

La crise financière a affecté plusieurs partenaires financiers, publics ou privés, de la FIDH contraignant celle-ci à réviser ses ambitions de développement pour sécuriser la situation actuelle.

La stratégie de recherche de fonds ajustée s'articule autour des axes suivants :

- Consolider des partenariats existants
- Développer des financements pluri-annuels de fonctionnement et opérationnels
- Explorer le financement de programmes bilatéraux avec certaines ligues
- Développer une stratégie de prospection ciblée vers les grands donateurs.

La FIDH travaille également au développement de nouveaux outils avec, notamment, l'élaboration en 2010 d'une plaquette institutionnelle, et l'amélioration d'une base de données donateurs.

Par ailleurs, un Groupe de travail sur le financement a été constitué au sein du Bureau international dont le mandat est de contribuer à une nouvelle impulsion pour la poursuite de la diversification des bailleurs de fonds, identifier de nouveaux soutiens et mener une réflexion sur le système de contribution des ligues membres de la FIDH.

Au sein du Secrétariat international, la direction est directement impliquée dans la recherche de fonds avec le soutien d'une responsable du fundraising. Les équipes géographiques et thématiques sont pleinement investies pour rendre compte aux bailleurs de fonds des activités mises en œuvre et identifier de potentiels soutiens. En 2010, plus de 30 rapports financiers et

narratifs ont été soumis et plus de 30 demandes de subventions adaptées en fonction des formalités des différents bailleurs de fonds.

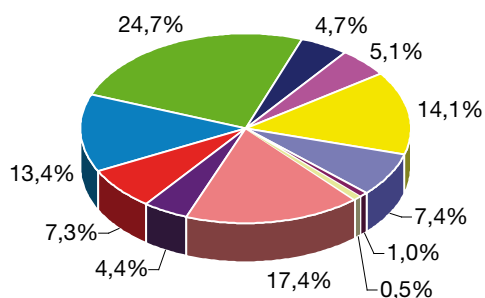
A cela s'ajoutent les procédures de suivi financier du budget de la FIDH avec le soutien de son Trésorier, pour rendre compte aux organes de gouvernance de l'organisation. Deux situations financières intermédiaires sont réalisées au 31 mai et au 30 septembre de chaque année, ainsi qu'une situation financière finale au 31 décembre. Tout au long de l'année, un Commissaire aux comptes intervient également avec le département administratif et financier de la FIDH afin d'auditer divers rapports financiers sur des programmes spécifiques, ainsi que pour réaliser son audit sur les comptes annuels.

L'implication des différents organes de la FIDH concernés assurent un pilotage financier transparent et responsable, conforme aux orientations stratégiques arrêtées.

La FIDH est ainsi prête à franchir une nouvelle étape de son développement pour s'affirmer comme « un mouvement global pour un changement local ». Il lui faut cependant consolider la situation financière actuelle pour pouvoir franchir cette nouvelle phase.

Rapport financier 2010

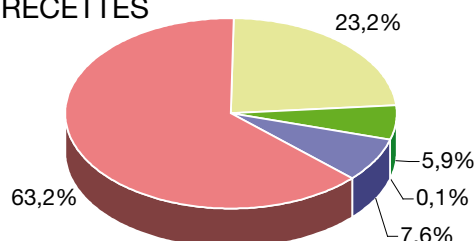
DEPENSES



	En euro	
7,4%	Protéger les défenseurs des droits de l'Homme	380 418
1,0%	Promouvoir le respect des droits des femmes	49 503
0,5%	Promouvoir les droits des personnes migrantes, déplacées et réfugiées	27 996
17,4%	Promouvoir l'administration de la justice et lutter contre l'impunité	898 635
4,4%	Renforcer le respect des droits de l'Homme dans le cadre de la mondialisation	226 069
7,3%	Renforcer les instruments et mécanismes internationaux et régionaux de protection	374 900
13,4%	Soutenir le respect des droits de l'Homme et de l'Etat de droit en période de conflits, situations d'urgence ou de transition politique	692 810
24,7%	Renforcer la capacité de mobilisation : réseau FIDH	1 273 702
4,7%	Renforcer la capacité de mobilisation : communication externe	241 800
5,1%	Coûts logistiques pour la mise en place des actions	261 006
14,1%	Communication, recherche de fonds et coûts administratifs	725 813

Total dépenses : 5 152 652

RECETTES

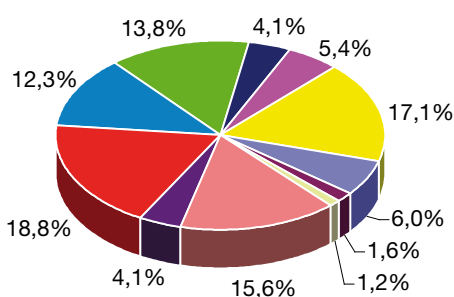


	En euro	
7,6%	Cotisations et dons	383 154
63,2%	Subventions affectées	3 177 607
23,2%	Subventions non affectées	1 167 155
5,9%	Autres produits	295 439
0,1%	Produits financiers et exceptionnels	4 098

Total recettes : 5 027 453

RAPPORT FINANCIER 2009

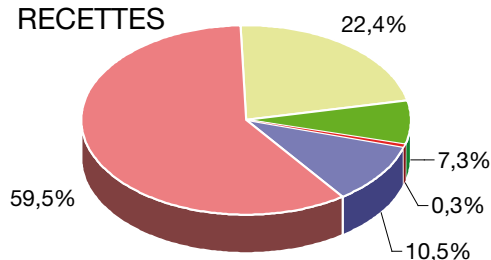
DEPENSES



	In euro	
6,0%	Protéger les défenseurs des droits de l'Homme	274 720
1,6%	Promouvoir le respect des droits des femmes	72 846
1,2%	Promouvoir les droits des personnes migrantes, déplacées et réfugiées	52 579
15,6%	Promouvoir l'administration de la justice et lutter contre l'impunité	711 803
4,1%	Renforcer le respect des droits de l'Homme dans le cadre de la mondialisation	185 461
18,8%	Renforcer les instruments et mécanismes internationaux et régionaux de protection	853 335
12,3%	Soutenir le respect des droits de l'Homme et de l'Etat de droit en période de conflits, situations d'urgence ou de transition politique	557 757
13,8%	Renforcer la capacité de mobilisation : réseau FIDH	627 570
4,1%	Renforcer la capacité de mobilisation : communication externe	185 035
5,4%	Coûts logistiques pour la mise en place des actions	244 042
17,1%	Communication, recherche de fonds et coûts administratifs	783 155

Total dépenses : 4 548 303

RECETTES



	In euro	
10,5%	Cotisations et dons	484 956
59,5%	Subventions affectées	2 745 553
22,4%	Subventions non affectées	1 032 496
7,3%	Autres produits	337 495
0,3%	Produits financiers et exceptionnels	15 124

Total recettes 4 615 624

NB : Les comptes annuels audités de la FIDH sont disponibles et peuvent être consultés sur le site internet de la FIDH : www.fidh.org

Ils nous soutiennent

La FIDH remercie les institutions, fondations et entreprises qui soutiennent ses actions, en particulier :

Institutions internationales et nationales

Agence suédoise internationale de coopération au développement (SIDA), Commission européenne, Fonds de contributions volontaires des Nations unies pour les victimes de la torture, Ministère des Affaires étrangères de Finlande, Ministère des Affaires étrangères de France, Irish Aid, Ministère des Affaires étrangères de Norvège, Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, Francophonie, Unesco.

Fondations, associations et autres institutions

Barreau de Paris, Commonwealth Foundation, Diakonische Werk der EKD, Evangelische Entwicklungsdienst (EED), FACT, Fondation Ford, Fondation de France, Foundation for the Future, ICCO et Kerk in Actie, Infans, National Endowment for Democracy (NED), Open Society Institute, Sigrid Rausing Trust, The John D. and Catherine T. MacArthur Foundation, Fondation Un monde par tous, Mairie de Paris, Droits et Démocratie.

Entreprises

Caisse des Dépôts et Consignations, Carrefour Solidarités, Daily Motion, FNAC, Gandi, Hermès, Kyodo, La Banque Postale, La Banque Postale Asset Management, Le Guide du Routard, Le Nouvel Observateur, Limite, Macif, Palais de Tokyo, Segot, Théâtre de l'Atelier, Tod's France, Les Visiteurs du Soir.

Le Comité de soutien, les interprètes, traducteurs et autres bénévoles, ainsi que les particuliers, les organisations non-gouvernementales nationales et internationales et les organisations intergouvernementales qui se sont mobilisés à ses côtés.



Photo prise par les membres de la mission d'enquête de la FIDH dans un camp de personnes déplacées au Kenya.



Une femme debout devant les ruines de sa maison après les violences ethniques dans le sud du Kirghizistan, Osh, Juillet 2010.



fidh

La FIDH
fédère **164** organisations de
défense des droits de l'Homme
réparties sur les **5** continents

FIDH - Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme
17, passage de la Main-d'Or - 75011 Paris - France
CCP Paris: 76 76 Z
Tel: (33-1) 43 55 25 18 / Fax: (33-1) 43 55 18 80
www.fidh.org